

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : L'évolution de la situation économique du Congo belge de 1939 à 1947 (Deuxième partie) —
Législation économique — Statistiques

L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU CONGO BELGE DE 1939 A 1947

(Deuxième partie.)

V

LES TRANSPORTS

Le succès de la politique d'unification et de rationalisation des transports poursuivie au Congo depuis les dernières années qui ont précédé la guerre, est venu s'ajouter aux nombreux exemples fournis en terre africaine pour prouver qu'un développement bien conçu des voies de communication est indispensable au progrès économique des colonies.

Dans ces territoires étendus, le coût de production est trop fortement affecté par l'existence de moyens de transport et par le niveau des tarifs pour que le colonisateur ne s'applique pas à étendre et à perfectionner un réseau approprié de routes, de voies navigables et de chemins de fer. Aussi n'est-il pas étonnant que les capitaux investis dans la majeure partie des colonies africaines, le soient à raison de la moitié et plus même, dans les voies de communication.

En Afrique, c'est l'exploitation des mines qui a été à l'origine de l'établissement des chemins de fer. Sans l'existence du trafic minier, les plus importantes lignes du Congo belge, de l'Union Sud-Africaine, de la Rhodésie, du Bechuanaland, de l'Angola et de l'Afrique orientale portugaise, qui couvraient ensemble, avant la guerre, environ 21.000 milles anglais, n'auraient pas été tracées (1).

(1) Voir à cet égard H. FRANKEL, *Capital Investment in Africa*, Londres, 1938, pp. 374 et suiv.

Progrès considérables si l'on songe combien la construction du rail est lente et difficile dans ces territoires, combien la construction et l'administration des voies posent de problèmes financiers complexes. Aussi, avant la guerre 1914-1918, bien souvent les pouvoirs publics durent-ils se substituer à l'initiative privée, directement ou par le truchement de subsides ou de garanties.

Depuis lors, les défauts de cette politique, générale en Afrique, sont apparus clairement : l'exploitation des concessions exige des capitaux à long terme, difficiles à attirer ; les terres concédées furent livrées, non seulement dans les territoires congolais, mais aussi dans les colonies françaises et les anciennes colonies allemandes, à une exploitation tellement destructrice (2) que les gouvernements respectifs s'efforcèrent de regagner les droits concédés. La Belgique, qui était allée un peu loin dans la distribution des concessions, fut la dernière à rasseoir son autorité.

C'était devenu une nécessité. Les tarifs étaient affectés par des méthodes financières inadéquates, ainsi que par des conditions d'exploitation insuffisantes. Il n'y avait pas d'unité dans le réseau. Tout alla bien aussi longtemps que les prix de vente des produits couvraient le coût de production, tout en

(2) Voir à cet égard R.-J. LEMOINE, « Finances et colonisation. La concentration des entreprises dans la mise en valeur du Congo belge », *Annales d'Histoire économique et sociale*, 1934, n° 29, pp. 433-449.

laissant une marge bénéficiaire. En 1935, le problème fut posé sur ses vraies bases : toute entreprise de transports aux colonies doit obtenir son bénéfice, ou couvrir ses charges financières, par l'accroissement du trafic en lieu et place de l'élévation des tarifs (3).

La politique des tarifs a été assouplie et unifiée, non seulement pour le transport par fer, mais aussi par eau.

La coordination a aussi porté sur l'organisation technique du réseau qui portait la trace d'un particularisme antiéconomique. Toutes les lignes étaient isolées. Il existait cinq écartements différents.

Ce fut l'œuvre du Comité permanent de Coordination des Transports au Congo, qui groupe l'ensemble des transporteurs de la Colonie et qui a pour objet d'établir entre eux une unité de vues et une politique de transports commune (4), ainsi que celle de l'Office d'Exploitation des Transports Coloniaux (*Otraco*), créé en 1935, qui groupe sous une administration unique les réseaux de la Compagnie du Chemin de fer Matadi-Léopoldville, celui du Mayumbe, depuis 1946 celui du Kivu, le réseau fluvial du Haut-Congo, les ports de Matadi et de Boma, le port fluvial de Coquilhatville depuis 1939, le réseau du lac Kivu ainsi que le port de Stanleyville (rive droite) et les ports de Costermansville et de Kalendu depuis 1946. A côté de l'*Otraco* fonctionnent le réseau B.C.K. (Chemin de fer du Katanga), celui de la L.K.D. (Léopoldville, Katanga, Dilolo), celui des C.F.L. (Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs) et celui de Vicicongo (5).

Au moment où la guerre éclata, le Congo disposait d'environ 5.000 km. de voies ferrées, 12.000 km. de voies navigables dont 10.000 desservies par des services réguliers, 70.000 km. de routes et 5.000 km. de voies aériennes. Cette situation ne se comparait pas désavantageusement à celle d'autres grands pays tropicaux. Il existait au même moment environ 2 km. de voies ferrées par 1.000 km² au Congo, contre 1,5 km. en Bolivie, 2,3 km. en Colombie, 2,5 km. au Pérou, 2,6 km. en Egypte, 2,8 km. en Rhodésie et 4 km. au Brésil. Si l'on ajoute aux voies ferrées les voies navigables, on arrivait à une moyenne de l'ordre de 6 km. par 1.000 km² (6).

Entre fin 1939 et fin 1946, un grand effort a été fait pour développer le réseau des voies de communication, en dépit de difficultés sans nombre. Aussi cet effort a-t-il surtout porté sur l'extension et l'entre-

tien des réseaux économiquement indispensables, principalement celui des routes. Les autres restèrent stables en bloc.

Transports par route

Au 1^{er} janvier 1939, il existait 61.898 kilomètres de routes publiques, dont 47.883 kilomètres de routes d'intérêt local et 14.015 kilomètres de routes d'intérêt général. Les routes privées atteignaient une longueur de 8.832 kilomètres, soit au total 70.730 kilomètres (7).

A fin 1939, l'ensemble du réseau couvrait 76.580 km., à fin 1946 94.476 km. Cet accroissement de 17.896 km., ou 23,5 p. c., se décompose comme suit : routes d'intérêt général 1.009 km., routes d'intérêt local 15.012 km., routes privées 1.955 km.

Les transports automobiles ont pris de l'ampleur. En 1946, 4.851 voitures automobiles étaient en usage contre 4.318 en 1939. Le nombre de camions s'établissait à 6.714 en 1946 contre 4.452 en 1939; celui des tracteurs à 103 contre 75; celui des remorques, à 90 contre 146, est le seul qui ait diminué.

Les entreprises de transport ont eu une tâche particulièrement ardue, non seulement à la suite de la nécessité d'évacuer rapidement certaines marchandises destinées à l'exportation, mais aussi à cause de la nécessité d'assurer un trafic accru avec d'autres contrées africaines pour les besoins des armées ou par suite du manque de tonnage maritime.

Chemins de fer

La longueur des lignes exploitées par les divers chemins de fer congolais n'a subi aucune modification et le nombre de locomotives est resté pratiquement inchangé. Les effectifs de wagons à marchandises n'étaient pas très différents en 1940 et en 1945. Le changement le plus important fut une augmentation du nombre des wagons à marchandises du chemin de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs : elle atteignit 58 unités en 1944.

La capacité de transport est donc restée approximativement stable de 1940 à 1945. Néanmoins, on observe, au cours de cette période, d'importantes fluctuations dans le mouvement des marchandises. Le tonnage des marchandises transportées augmente en 1941, en 1942, souvent en 1943, parfois en 1944 pour diminuer ensuite. En d'autres termes, la guerre a provoqué un fort accroissement du mouvement de marchandises suivi d'un léger fléchissement. Le mouvement maximum fut atteint en 1942 par le chemin de fer Matadi-Léopoldville, en 1943 par le chemin de fer du Mayumbe et les chemins de fer vicinaux, en 1944 par les chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs, du Bas-Congo au Katanga et du Kivu.

(3) Rapport de la Commission coloniale du Sénat, 1935, n° 108, p. 39.

(4) La gestion des compagnies officielles de transport non comprises dans l'*Otraco* est indépendante. Le Comité permanent de Coordination des Transports, siégeant à Bruxelles, réalise cependant une certaine coordination entre les différents transports publics, notamment en matière tarifaire. La Colonie exerce une influence prépondérante dans ce domaine.

(5) Voir les Rapports annuels de l'*Otraco*.

(6) Voir P. GILLET, « Les transports au Congo belge », in *Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge*, 1936, VII, 2, pp. 338-362, et « Les transports au Congo belge », dans *Comptes rendus des Travaux de la Société d'Economie politique de Belgique*, novembre 1939, n° 146, p. 23.

(7) Voir E. DEVROEY, *Le réseau routier au Congo belge et au Ruanda-Urundi*, Bruxelles, 1939, pp. 218 (*Institut Royal Colonial Belge*, Section des Sciences techniques, Mémoires, Coll. in-8°, tome II, fasc. 1).

L'ampleur de ces fluctuations est considérable. Elle dépasse 30 p. c. dans chaque cas et atteint près de 100 p. c. dans le cas du chemin de fer du Kivu.

T'ransports fluviaux

Le réseau du fleuve Congo en amont de Léopoldville, de ses affluents et des lacs totalise actuellement plus de 12.000 kilomètres de voies accessibles aux vapeurs, dont environ 2.650 kilomètres de fleuves et de rivières navigables pour des unités de 800 à 1.200 tonnes, 9.150 kilomètres pour des unités de 200 à 350 tonnes, 11.300 kilomètres pour des petits vapeurs de 60 tonnes.

Le seul matériel de l'*Otraco* atteignait le 1^{er} janvier 1939 un tonnage effectif total de 58.666 unités. Au 31 décembre 1944, il en comportait 71.480 tonnes. A fin 1946, ce chiffre atteignait 76.680 tonnes contre 46.150 le 1^{er} janvier 1938, soit une augmentation de 12.116 unités.

Il n'y a pas de chiffres qui permettent d'estimer les variations de la capacité de transport de la navigation fluviale congolaise au cours des années 1940-1945.

La moyenne annuelle du trafic enregistré par les services fluviaux de l'*Otraco* s'établit (1940-1946) à 394.000 tonnes environ contre 361.400 tonnes en 1939 et 391.000 tonnes en 1938.

L'importance de l'*Otraco* dans l'ensemble des transports par eau ressort des chiffres suivants. Entre 1936 et 1946, sa part dans le total a oscillé entre 75 et 87 p. c., avec une tendance constante à l'accroissement. A la descente, la proportion a oscillé entre 69 et 75 p. c.

T'rafic maritime

Les trafics des ports maritimes de Banana, Boma et Matadi ont légèrement reculé par rapport à l'avant-guerre.

Les importations par le port de Matadi se sont établies en moyenne, de 1940 à 1946, à 152.361 tonnes contre 166.566 tonnes en 1936-1938. Les chiffres relatifs aux exportations sont respectivement 300.758 tonnes pendant la première période et 329.045 tonnes pendant la seconde.

Le port de Boma a enregistré des importations pour un total de 10.355 tonnes en 1936-1938 contre 10.310 tonnes en 1940-1946; les exportations s'établirent à 74.426 tonnes pendant la première période contre 46.377 tonnes pendant la seconde.

Quant au port de Banana, il n'a connu qu'une activité assez faible.

La liaison Belgique-Congo a été améliorée en 1939. En septembre de cette année, la capacité maxima de transport de la Compagnie Maritime Belge, nécessaire pour assurer une rotation normale Anvers-Congo-Anvers, était de l'ordre de 459.000 tonnes par

an (8). Le trafic total de 1938-1939 n'a pas atteint ce chiffre.

Depuis la guerre, les lignes maritimes ont assuré ce trafic d'une façon satisfaisante en dépit du manque de *shipping-space* et, au début, de la piraterie.

Les armements belges qui ont mis leurs unités et leurs équipages à la disposition des Alliés ont subi de lourdes pertes (9). Le service Grande-Bretagne-Congo a été assuré par les services anglais. Les Américains ont fait de même pour les transports vers les Etats-Unis. Le trafic vers l'Union Sud-Africaine n'a pu être assuré que par deux petites unités et toute une partie a dû en être fait par les lignes de communication intérieures (10).

T'ransports aériens

Les transports aériens ont connu un développement extraordinaire. Au début de 1940, le réseau intérieur congolais s'étendait sur 5.500 km., à la fin de 1946 il atteignait 33.670 km. (11).

En 1944, le nombre d'aérodromes publics au Congo était de 167 contre 190 en 1939. Un certain nombre de plaines ont pu être supprimées, grâce à l'utilisation d'avions plus rapides et à plus grand rayon d'action. Les travaux d'infrastructure ont nettement progressé, souvent dans le cadre des programmes militaires, mais ne sont en général pas encore comparables à ceux des grands pays d'Europe et d'Amérique.

L'exploitation des lignes aériennes reste en ordre principal aux mains de la *Sabena*.

Depuis la fin des hostilités, les grandes sociétés coloniales de transport ferroviaire, fluvial et routier ont créé un syndicat d'études (*Travia*) afin d'examiner les meilleures conditions de transports aériens doublant et complétant les lignes de surface.

Jusqu'à fin 1942, le Congo a été la plaque tournante des transports aériens en Afrique centrale. Depuis lors, tout l'intérêt stratégique s'est porté vers l'Afrique du Nord.

(8) Voir *Rapport de l'Association des Intérêts Coloniaux Belges*, 1940, p. 18.

(9) Sur l'ensemble de la flotte belge, 825 marins, soit 35 p. c. des effectifs, furent perdus à fin 1944 et 237.800 T. br., soit 56 p. c. de l'ensemble de la flotte belge au 10 mai 1940, ou 65 p. c. du tonnage placé à la disposition de la Grande-Bretagne à ce moment. Les trois principales malles congolaises (*Baudouinville*, *Léopoldville*, *Albertville*) et les principaux cargos mixtes (*Alex van Opsal* et le *Pereapolis*) furent détruits. (Voir P. RAMLOT, « Marine et Colonie », in *Bulletin de l'Association des Intérêts Coloniaux Belges*, 30 juillet 1945, n° 1080, pp. 171-173.)

(10) A.-S. GÉRARD, « La situation générale dans la Colonie », in *Bulletin de l'Association des Intérêts Coloniaux Belges*, octobre-novembre 1944, n° 1064, p. 171.

(11) Il existe actuellement outre les services assurés par les lignes étrangères, dans le seul cadre de la *Sabena*, et sans compter nombre de lignes reliant le Congo aux pays sis hors de l'Afrique équatoriale, un réseau se décomposant comme suit : 1° Léopoldville, Inongo, Coquilhatville, Libenge, Bangui, Basankusu, Lisala, Basoko, Stanleyville; 2° Léopoldville, Pointe Noire, Libreville, Docala, Lagos; 3° Léopoldville, Luluabourg, Kabalo, Usumbura, Costermansville; 4° Léopoldville, Kikwit, Tshikapa, Luluabourg, Bukama, Elisabethville; 5° Elisabethville, Bulawayo, puis Johannesburg; 6° Stanleyville, Irumu, Costermansville, Usumbura, Kindu, Kasongo, Kabalo, Manono, Elisabethville.

VI

LE COMMERCE EXTERIEUR ET LES COURS DES PRODUITS D'EXPORTATION

Que soient rappelées ici les lacunes très importantes que présentent les statistiques commerciales du Congo belge et les réserves avec lesquelles il faut les interpréter (1).

Ces imperfections leur enlèvent très certainement une partie de leur pertinence. Mais on n'est pas en mesure de chiffrer l'ordre de grandeur des erreurs commises. Tout ce que l'on peut affirmer sans risque d'erreur, c'est que les statistiques commerciales du Congo valent beaucoup moins que celles de la majorité des autres pays et que les chiffres relatifs aux exportations sont généralement et souvent de beaucoup inférieurs à la réalité.

Il se pourrait cependant que les divers contrôles exercés sur les mouvements commerciaux pendant la guerre aient amélioré la situation à cet égard.

Si tel était vraiment le cas, la comparaison entre les chiffres d'avant la guerre et ceux de la période postérieure perdrait une partie de sa valeur.

Tel est d'ailleurs certainement le cas pour la comparaison entre les chiffres de 1947 et ceux des années antérieures, parce que les valeurs douanières ont été révisées depuis le 15 juillet 1947.

Par ailleurs, les chiffres relatifs aux importations sont publiés avec un retard très considérable. En ce qui concerne l'année 1947, aucune donnée d'ensemble n'est disponible jusqu'à présent.

I — Evolution générale des importations et des exportations

Le tableau I permet de dégager les constatations suivantes.

1. Le volume du commerce extérieur exprimé en poids donne la meilleure indication concernant l'activité industrielle et agricole du Congo.

Après avoir subi une contraction sérieuse par rapport à la moyenne annuelle de la dernière période normale d'avant la guerre (1936-1938), dont la pointe de chute se situe en 1940, l'exportation reprend rapidement et atteint ou dépasse constamment, dès 1942, le niveau moyen susdit.

(1) Voir ici-même, *Bulletin* de janvier 1948, p. 1. Le montant des exportations pour 1947 est évalué à 10.102 millions contre 6.025 millions en 1946, pour 779.000 tonnes contre 708.000. « Il convient de souligner que (cet accroissement) est la conséquence des projets accusés par les quantités exportées et surtout de l'adoption, pour le calcul des évaluations provisoires en 1947, de valeurs révisées, établies sur la base du prix de réalisation des produits coloniaux sur les marchés mondiaux. » (*Bulletin mensuel d'Informations générales et Revue des Marchés de la Banque du Congo Belge*, n° 2, février 1948, p. 61.) Il est à remarquer que la valeur des exportations figurant dans le *Bulletin de la Banque du Congo Belge* dépasse d'environ 2 milliards le chiffre des statistiques officielles, parce que la Banque du Congo Belge a évalué les exportations de 1947 sur la base des valeurs douanières révisées, appliquée officiellement depuis le 15 juillet seulement.

TABLEAU I

Commerce extérieur du Congo belge et du Ruanda-Urundi

Source : Banque du Congo Belge.

Période	Tonnage (1.000 t.)	Valeur (1.000.000 fr.)	Indices		
			Tonnage	Valeurs	
				Absolues	Compte tenu de la déva- luation

1. Exportations

Moyen. annuelle	Tonnage	Valeur	Indices Tonnage	Indices Valeurs Absolues	Indices Valeurs Compte tenu de la dévaluation
1936-1938 ..	529	2.027	100	100	100
1939.....	499	1.786	94	88	88
1940.....	450	2.628	85	130	87
1941.....	506	3.447	96	170	115
1942.....	584	4.079	110	201	136
1943.....	635	4.838	120	239	161
1944.....	542	4.809	102	237	160
1945.....	599	4.991	113	246	166
1946.....	709	6.025	134	297	199
1947..... (*)	781	8.097	147	399	267

(*) Evaluations provisoires.

2. Importations

Moyen. annuelle	Tonnage	Valeur	Indices Tonnage	Indices Valeurs Absolues	Indices Valeurs Compte tenu de la dévaluation
1936-1938 ..	310	1.023	100	100	100
1939.....	290	993	93	97	97
1940.....	210	768	68	75	50
1941.....	302	1.581	97	155	104
1942.....	392	2.033	126	199	134
1943.....	478	2.426	154	237	160
1944.....	487	2.579	157	252	170
1945.....	356	2.024	115	198	133
1946.....	478	3.395	154	331	223
1947.....	578	6.453	186	630	422

L'augmentation est cependant modérée jusqu'en 1946. Cette année-là, elle fut plus considérable. L'exportation atteint 180.000 tonnes de plus que le chiffre moyen de 1936-1938.

La progression du tonnage exporté pendant les années 1939-1946 montre qu'à tout prendre, les expéditions moyennes n'ont pas été très supérieures à celles de 1936-1938. La première moyenne est de 565.500 tonnes contre 529.000 tonnes pour la seconde. Mais il y a eu des modifications quantitatives dans la nature des produits vendus, notamment un accroissement considérable des matières les plus utiles à la poursuite de la guerre.

Quant au tonnage importé, il s'accroît sans interruption de 210 mille tonnes en 1940 jusqu'à 487 mille tonnes en 1944, soit 57 p. c. de plus que la moyenne de 1936-1938; il redescend en 1945 à 356 mille tonnes et remonte à 478 mille tonnes en 1946.

2. L'accroissement du tonnage des diverses marchandises exportées ne demande pas beaucoup de commentaires. Signalons simplement ici l'évolution des principaux produits qui l'ont provoqué.

Exportation des principaux produits coloniaux

	1936-1938 (moyenne)	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1940-1947 (moyenne)
Café	19,6	13,2	25,9	27,9	31,3	21,7	32,3	27,6	37,4	27,2
Caoutchouc	1,0	0,7	1,3	1,6	8,0	11,3	2,0	4,5	3,9	4,2
Coton brut	34,4	23,0	26,8	32,3	42,5	30,7	38,3	47,9	45,1	35,8
Huile de palme	66,5	65,3	60,3	79,4	99,1	86,9	77,9	88,1	84,9	80,2
Riz	1,3	1,9	3,5	2,9	2,5	3,2	9,3	6,0	3,3	4,1
Jute	2,5	1,6	8,7	7,1	9,5	9,8	7,3	8,6	11,3	8,0
Cassitérite	8,0	6,6	5,3	2,9	8,6	10,5	12,5	15,2	18,7	10,0
Cuivre et cobalt bruts	156,2	169,9	196,0	198,8	188,7	178,3	169,4	162,0	167,2	178,8
Pierres précieuses (1.000.000 ct.)	5,1	—	2,7	7,8	10,2	14,3	7,5	6,0	5,2	7,7
Zinc (minerai)	3,8	11,6	15,4	15,3	21,4	0,4	27,9	55,9	86,0	29,2
Manganèse	10,4	—	25,3	13,7	12,9	4,4	10,1	14,7	11,1	13,2

Il résulte de la comparaison entre les moyennes de 1936-1938 et celles de 1940-1946, qu'à part les exportations de coton brut et de cassitérite qui sont sans changement à une très faible proportion près, celles des autres produits recensés ont accusé de sensibles progrès : 15 p. c. pour l'huile de palme et le cuivre, 23 p. c. pour le café, 30 p. c. pour le manganèse, 35 p. c. pour les diamants industriels, 180 p. c. pour le jute, 215 p. c. pour le riz, 540 p. c. pour le caoutchouc, ce qui confirme ce qui a été dit à propos de la demande de produits stratégiques.

3. La moyenne des importations de 1939-1945 est de 355.000 tonnes contre 310.000 en 1936-1938.

L'accroissement porte essentiellement sur les objets d'alimentation et boissons, sur les matières brutes ou simplement préparées, ainsi qu'il appert du tableau III (qui comprend également les chiffres relatifs au Ruanda-Urundi).

TABLEAU III

	Moyenne 1936-38	1941	1942	1943	1944	1945	1946
	<i>En milliers de tonnes</i>						
Objets d'alimentation et boissons	40	40	41	49	58	52	63
Matières brutes ou simplement préparées	179	183	245	328	341	233	310
Produits fabriqués	96	63	77	83	84	70	103

L'augmentation des importations du premier groupe est provoquée par l'expansion de la population blanche, de la population indigène dans les centres de production industrielle, et par les effectifs croissants des forces armées.

Celle des matières brutes ou simplement préparées correspond à l'accroissement et à la diversification de la production.

4. L'écart entre les importations et les exportations en poids a diminué fortement pendant la guerre, mais

est revenu à la moyenne de 1936-1938 dès la fin de celle-ci. Alors qu'il était en moyenne de 232.000 tonnes pendant la période précédant immédiatement les hostilités, il a passé de 234.000 tonnes en 1940 à 149.000 tonnes en 1943 et 1944. Soulignons cependant qu'en 1943-1944, les exportations ont été entravées par le manque de *shipping*. Le tonnage des importations n'a pas été influencé dans la même mesure par cette circonstance.

Ceci semblerait indiquer que l'augmentation de la production exportable n'a pu se faire que par l'apport de certaines matières venues de l'étranger. La vive progression de l'indice des importations en poids, qui passe de 93,5 en 1939 à 159,8 en 1944, pourrait en fournir une preuve, bien que la grosse part de l'augmentation relevée provienne de l'accroissement des achats de bois et de charbon, nécessité par l'augmentation des besoins de l'industrie et des transports.

5. Les mouvements accusés par les importations et les exportations exprimées en valeur, corroborent ces constatations, mais font apparaître en même temps l'influence de la hausse des prix.

L'indice qui élimine l'incidence de la dévaluation en témoigne par le fait qu'il dépasse constamment et de façon sensible celui des volumes. Il est vrai que l'augmentation du tonnage par rapport à la période de base intervient aussi pour partie (2).

La hausse est beaucoup plus considérable pour les exportations que pour les importations. Cela s'explique parce que la proportion de produits rares et précieux est beaucoup plus grande dans le premier cas que dans le second. Une grande partie des importations a été constituée par des bois, surtout des bois de mines, et du charbon. Ces matières, qui représen-

(2) D'après les calculs faits par la Banque du Congo Belge et sous réserve que les statistiques relatives aux exportations surtout doivent être utilisées avec la prudence que l'on sait, la dévaluation intervient pour 48,58 points dans la hausse constatée entre l'indice de 1945 et l'indice moyen de 1936-1938, l'accroissement du tonnage pour 20,80 points, la hausse des prix mondiaux pour 78,62 points (*Bulletin mensuel de la Banque du Congo Belge*, mai 1946, p. 6).

taient respectivement 5.202 tonnes et 125.228 tonnes en 1936-1938, ont été importées à raison de 37.071 tonnes et 236.490 tonnes en 1943, 24.140 tonnes et 269.510 tonnes en 1944.

6. La balance commerciale du Congo a largement bénéficié de cette évolution, ainsi que le montrent les chiffres que voici (Ruanda-Urundi exclu) :

Moyenne 1936-1938	997 millions
1939	769 »
1940	1.748 »
1941	1.780 »
1942	1.995 »
1943	2.325 »
1944	2.143 »
1945	2.758 »
1946	2.630 »

C'est surtout dans l'interprétation de ces chiffres qu'il faut tenir compte des observations faites auparavant en ce qui concerne la qualité des statistiques disponibles. La valeur des exportations étant certainement supérieure aux chiffres même révisés de la Douane, il est presque certain que les chiffres ci-dessus, relatifs à la situation créditrice de la balance commerciale, sont inférieurs à la réalité.

Pour apprécier ces résultats à leur juste valeur, il faut cependant tenir compte du pouvoir d'achat de l'unité monétaire pendant ces diverses années.

Il est difficile de l'établir en l'absence d'indices de prix. Mais on peut, dans une certaine mesure, s'en rendre compte en ramenant ces montants à une même parité du franc congolais par rapport à la livre (moyenne 1936-1938). Dans ces conditions, la moyenne 1936-1938, soit 997 millions à fr. 146,010 la livre sterling, se compare à une moyenne de 1.610 millions pour 1939-1945 au lieu de 1.941 millions. L'amélioration de la situation paraît ainsi sous un jour plus réel.

Elle apparaîtrait avec beaucoup plus de précision s'il était possible de l'exprimer en termes d'échange. Mais là aussi, les moyens précis de vérification font défaut. On a cependant pu établir, sur la base des statistiques douanières, que si la valeur unitaire des produits d'exportation les plus représentatifs a augmenté de 22 p. c. entre 1937 et 1942, celle des produits d'importation les plus caractéristiques avait augmenté de 142 p. c. entre 1938 et 1943. Il s'agit de valeurs-frontière (3). L'écart entre ces deux chiffres montre dans une certaine mesure quelle était à l'époque la signification réelle des excédents de la balance commerciale.

Il n'en demeure pas moins que du point de vue de la balance des paiements, la situation a été très favorable.

Point n'est besoin d'insister sur les avantages qui

(3) P. RUCKMANS, « Discours prononcé lors de l'ouverture du Conseil de Gouvernement le 23 novembre 1943 », in *Messages de Guerre*, Bruxelles, Larcier, 1945, pp. 155-158.

en résultent pour redresser la balance des comptes déficitaire de la Métropole (4).

II — Evolution des courants d'échange

La guerre a modifié fortement les courants d'échange traditionnels, ainsi qu'on peut le voir dans les tableaux suivants (Congo et Ruanda-Urundi réunis).

TABLEAU IV

Pourcentage de différentes zones monétaires dans les exportations du Congo belge et du Ruanda-Urundi

(En valeur) (a)

Source : Banque du Congo Belge.

Années	Zone £	Zone \$ (b)	Zone fr. b.	Zone esc.	Zone fr. fr.	Divers
1936-1938	3,9	2,8	75,0	6,3	1,1	10,9
1939	4,1	4,8	80,0	0,3	2,8	8,0
1940	22,1	28,8	29,9	5,9	10,5	2,8
1941	39,7	46,8	—	0,7	6,9	5,9
1942	54,4	38,2	—	0,3	4,0	3,1
1943	56,6	37,3	—	0,4	1,9	3,8
1944	56,7	35,6	—	0,8	2,5	4,4
1945	28,1	38,7	26,8	0,6	4,4	1,4
1946	30,9	20,0	41,7	0,7	4,9	1,8
1947	22,4	17,0	55,84	0,8	1,1	2,7

(a) Compte non tenu des exportations d'or.

(b) Pour l'établissement des pourcentages relatifs à la zone dollar, il n'a été tenu compte du Japon qu'à partir de 1945.

1. Exportations

On constate qu'avant la guerre, compte tenu des mouvements d'or non repris dans les chiffres ci-dessus vu leur destination purement monétaire, environ 80 p. c. des exportations du Congo étaient dirigées vers la Belgique.

Pendant plus de quatre ans, ce mouvement a été totalement interrompu.

Les courants se sont déplacés en ordre principal vers la Grande-Bretagne, son Empire et les Etats-Unis, à destination de pays de la zone de la livre jusqu'à concurrence d'environ la moitié, et à destination de pays de la zone dollar à concurrence de 40 p. c. en chiffres ronds; un certain courant de ventes fut maintenu vers les pays africains de la France libre.

Le Congo a fait des efforts considérables pour maintenir ou développer ses relations commerciales avec ses partenaires d'Afrique. Entre 1938 et 1945, ses exportations vers l'Union Sud-Africaine ont augmenté de 987 p. c., vers l'Afrique équatoriale française de 500 p. c., vers la Rhodésie de 200 p. c., vers l'Angola de 167 p. c., vers le Kenya de 800 p. c., vers le Soudan de 1.000 p. c. (5). Ces pays paraissent d'ailleurs fort intéressés par le marché congolais et essaient d'éta-

(4) Voir ici-même, XXII^e année, vol. II, n^o 5, de novembre 1947, p. 207.

(5) Chiffres empruntés à M. VAN MEERHAEGHE, « Overzicht van de economische toestand van Belgisch-Kongo », in *Kongo-Overzee*, XII-XIII (1946-1947), n^o 5, p. 301.

blir des relations permanentes sur une base élargie (6).

L'année 1945 amorça le processus de reconversion. Tandis que la Belgique absorbait environ un quart des exportations et que la zone dollar développait légèrement ses achats, les exportations vers la zone sterling se réduisaient, la Grande-Bretagne et l'Empire étant retournés partiellement à leurs sources d'approvisionnement traditionnelles.

En 1946, les exportations vers la zone sterling s'accrurent sensiblement. Par contre, les expéditions vers la zone dollar furent ramenées de 38,7 à 20,0 p. c. de l'ensemble. L'Union économique belgo-luxembourgeoise absorba 41,7 p. c. des exportations totales.

Les chiffres de 1947 par pays de destination ne sont pas encore connus. Toutefois, les importations de l'Union économique en provenance de la Colonie (or non compris) ont atteint, d'après les statistiques belges, pour les six premiers mois, 249.228 tonnes valant 3.059.380 francs.

En pourcentage, la zone sterling a absorbé en 1947 de 20 à 25 p. c. du total des exportations congolaises, la zone dollar 17 p. c.

Un examen plus détaillé du commerce d'exportation du Congo belge et du Ruanda-Urundi permet de fournir les précisions suivantes.

En ce qui concerne la Grande-Bretagne, l'expansion des exportations congolaises, au cours des années de guerre, a porté surtout sur le cuivre, les oléagineux, le coton et le diamant.

La réduction survenue en 1945 est due essentiellement à la chute des exportations des mêmes produits, sauf le coton.

C'est à la reprise des exportations de diamants qu'est due, en grande partie, la hausse enregistrée en 1946.

Indépendamment de l'or envoyé pour affinage à Germiston jusqu'en mai 1946, les exportations congolaises vers l'Union Sud-Africaine qui se développèrent particulièrement au cours de la guerre furent les bois, les oléagineux et surtout le caoutchouc.

La régression survenue en 1945 est imputable avant tout à la diminution des exportations de caoutchouc destinées à disparaître l'année suivante et, dans une moindre mesure, à la baisse des exportations d'oléagineux.

Quant à l'augmentation enregistrée en 1946, elle s'explique par un certain redressement de ces dernières exportations.

Les exportations vers les Etats-Unis ont principalement porté pendant les années de guerre sur le cuivre, le cobalt, l'étain, la cassitérite et les oléagineux

(6) Cf. « Economic conditions in Belgian Congo and Ruanda-Urundi », in *The Board of Trade Journal*, 25 janvier 1947, p. 144, et 1^{er} février 1947, p. 188.

En 1945, l'industrie belge des métaux non terreux travaillant encore au ralenti, de grandes quantités de minerais et de métaux bruts furent encore expédiées aux Etats-Unis. En ce qui concerne le cuivre et le cobalt, les quantités et valeurs exportées sur le marché américain furent même plus élevées en 1945 qu'au cours de l'année antérieure.

Quant aux exportations vers l'Union économique belgo-luxembourgeoise, elles ont approximativement atteint en 1946, pour les principaux produits, leur niveau de 1936-1938. C'est le cas notamment pour le cuivre et le cobalt, l'étain et la cassitérite, le café et le coton.

Le diamant brut continue à être envoyé intégralement en Angleterre, tandis que l'or a, en mai 1946, repris le chemin de la Belgique.

Des données partielles actuellement disponibles pour 1947, on peut déduire que les exportations vers l'Union économique seront nettement plus importantes qu'en 1936-1938. L'Union absorbera donc une partie des progrès globaux réalisés par les exportations coloniales par rapport à l'avant-guerre. Par contre, les autres clients du Congo belge verront leur pourcentage de l'ensemble des exportations se contracter, mais conserveront probablement en 1947, grâce à l'accroissement prévisible du chiffre total des exportations congolaises au cours de cette année, un tonnage absolu approximativement égal à celui qui leur avait été destiné en 1946.

TABLEAU V

Pourcentage des différentes zones monétaires dans les importations du Congo belge et du Ruanda-Urundi

(En valeur)

Source : Banque du Congo Belge.

Années	Zone £	Zone \$ (a)	Zone fr. b.	Zone esc.	Zone fr. fr.	Divers
1936-1938	16,2	8,2	43,7	2,5	2,3	27,1
1939	15,0	7,5	47,8	2,7	3,2	23,8
1940	25,5	18,7	25,5	5,2	3,1	22,0
1941	45,6	38,6	—	5,0	0,4	10,4
1942	47,6	43,5	—	3,7	0,2	5,0
1943	42,3	50,1	—	3,9	2,2	1,5
1944	36,3	55,2	—	5,3	1,0	2,2
1945	37,7	44,7	6,8	4,7	1,2	4,9
1946	26,7	38,1	22,3	3,4	2,2	7,3
1947	18,5	38,1	30,2	2,2	3,3	7,3

(a) Pour l'établissement des pourcentages relatifs à la zone dollar, il n'a été tenu compte du Japon qu'à partir de 1945.

2. Importations

Pendant la guerre, les importations sont venues en ordre principal des pays vers lesquels le Congo est parvenu à exporter ses produits.

La proportion des achats fut d'environ 45 p. c. pour la zone sterling et d'autant pour la zone dollar. Le seul vendeur quelque peu important en dehors de ces deux pays fut le Portugal, qui céda surtout des vivres.

Les importations en provenance des pays d'Afrique se sont développées, dans une proportion moindre toutefois que les exportations vers ces pays : Rhodésie + 157 p. c., Afrique du Sud + 576 p. c., Angola + 204 p. c., Uganda + 103 p. c., Afrique équatoriale française + 338 p. c.

La zone dollar l'a emporté sur la zone sterling à partir de 1943.

La reconversion, qui s'est produite après la Libération et qui a abouti à orienter à nouveau vers la Belgique un pourcentage considérable des exportations congolaises, n'a pas été observée dans une mesure analogue en ce qui concerne les importations.

Alors qu'en 1936-1938, les importations en provenance de l'Union économique avaient atteint une moyenne annuelle de 124.876 tonnes, valant 447 millions, soit 40,2 p. c. en tonnage et 43,7 p. c. en valeur du total, elles ne furent, en 1945, que de 8.006 tonnes valant 138 millions de francs, soit 2,3 p. c. en tonnage et 6,8 p. c. en valeur.

En 1946, elles ont atteint, d'après les données de l'Institut national de Statistique (donc chiffres *fof* Anvers), 48.677 tonnes valant 671 millions et, au cours du premier semestre de 1947, 39.473 tonnes valant 802 millions. Il y a donc progrès, mais les tonnages d'avant-guerre sont encore loin d'être rejoints, contrairement à ce qui se produit pour les exportations.

Aucune donnée n'est actuellement disponible en ce qui concerne les importations réalisées en 1947, en provenance de pays autres que l'Union. Toutefois, il semble que les importations congolaises en provenance de la zone sterling et de la zone dollar se soient développées, tant en tonnage qu'en valeur, mais dans une mesure moindre que les importations en provenance de l'Union économique.

III — Evolution de l'organisation commerciale

L'évolution du commerce extérieur pendant la guerre a été fonction des accords conclus entre le Congo et les Alliés, principalement les Etats-Unis et l'Empire britannique qui sont devenus, on vient de le voir, les plus gros fournisseurs du Congo, cependant qu'un comité anglo-américain répartissait entre eux, par parts presque égales, les produits congolais d'utilité stratégique (7).

Deux accords successifs furent conclus avec la Grande-Bretagne (21 janvier 1941 et 4 juin 1942). Ils prévoyaient l'achat par cette dernière, aux prix pratiqués dans les pays de l'Empire, d'une série de produits, notamment l'étain, le caoutchouc, le wolfram, le café et les fibres. En contrepartie, la Grande-Bretagne devait approvisionner le Congo en outillage et

en autres fournitures indispensables au maintien et à l'accroissement de la production.

Le Congo a cependant dû s'approvisionner surtout aux Etats-Unis. L'action combinée de l'Office des approvisionnements au Congo belge, qui remplaça, en février 1943, la Commission des approvisionnements créée au début de la guerre, et de la *Belgian Congo Purchasing Commission* installée à New-York, permit de renforcer considérablement le courant d'importation.

Le Congo dut, en effet, s'adapter à l'organisation fort compliquée des Alliés établie afin d'assurer une équitable répartition des ressources. Afin de pouvoir établir les programmes de ses besoins en connaissance de cause, l'ordonnance du 29 juillet 1941 prescrivit la déclaration immédiate, puis trimestrielle, des existences en produits métallurgiques neufs ou de remploi et donna au Gouverneur général le pouvoir de réglementer l'emploi de ces produits. Le 31 août 1943, le système de la déclaration fut étendu aux besoins annuels en marchandises de tout genre.

L'Office des approvisionnements fut dissous le 1^{er} juillet 1946 et ses attributions, beaucoup plus réduites, reprises par le Service des Affaires économiques de la Colonie.

Faut-il ajouter que, non seulement pour vérifier la réalité des besoins à l'importation, mais surtout pour s'enquérir des possibilités d'exportation, le Congo a vu s'installer des missions d'achat sur son territoire, particulièrement la Mission américaine ?

A l'importation, les contrôles ont été réduits rapidement aux mesures nécessaires à la surveillance de l'utilisation des devises étrangères; les formalités furent simplifiées au maximum compatible avec le but visé.

En ce qui concerne, par exemple, les marchandises en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise pour le paiement desquelles aucune question de devise ne se pose, une copie de la licence d'exportation belge est remise à l'Office douanier colonial d'Anvers et tient lieu, depuis le début de 1946, après visa par cet organisme, d'autorisation d'importation dans la Colonie.

Les exportations ne sont plus soumises à d'autres restrictions que celles imposées par les accords internationaux et par le contrôle des changes.

La Belgique s'est efforcée de supprimer aussitôt que possible et dans toute la mesure de ses moyens, les obstacles à la reprise des relations commerciales normales avec la Colonie. Ces obstacles ne résultent pas seulement des formalités de contrôle du commerce extérieur, mais aussi des habitudes créées par le déplacement des courants commerciaux au cours des hostilités, consacrées en partie par l'installation de représentations commerciales directes du Congo à l'étranger et inversement, ainsi que par la création de lignes maritimes directes Congo-Etats-Unis et Congo-Afrique du Sud.

(7) Voir pour les questions d'adaptation posées par cette évolution, M. HORN, « La place du Congo dans l'économie mondiale », in *Bulletin de la Société belge d'Etudes et d'Expansion*, janvier-février 1947, n° 124, pp. 36-41.

L'Institut du Change a considérablement et rapidement réduit les obstacles aux transferts. Les lignes maritimes se sont rétablies. La *Sabena* a largement contribué à faciliter les rapports entre la Métropole et la Colonie.

IV — Evolution des cours des principaux produits d'exportation

Le tableau VI permet d'examiner les écarts de cours entre la moyenne annuelle de 1936-1938 et le 30 septembre 1947 (8).

La matière statistique réunie ici doit être appréciée sous certaines réserves (9).

De l'examen de ce tableau se dégagent les principales conclusions que voici :

Cours des métaux : Les cours des métaux extraits au Congo belge ont, en moyenne, haussé beaucoup moins que les cours des produits agricoles congolais. Le coefficient d'augmentation pour l'étain n'atteint pas 2,5, le coefficient pour le cuivre n'est que légèrement supérieur à 3.

(8) On ne dispose que de peu de renseignements officiels sur l'évolution des prix au Congo pendant la guerre. Il faut insister sur le fait que jusqu'à la fin de 1941, le système des prix a été très complexe à raison du fait qu'à côté des prix fixés dans les accords avec l'Angleterre, il y avait d'autres cotations pour des produits identiques qui n'étaient pas livrés à la Grande-Bretagne en vertu de l'accord. Le Gouvernement colonial a néanmoins fait tout ce qui était possible pour unifier le système des prix. Rappelons, à cet égard, le passage suivant emprunté à la conférence faite par M. De Vleeschauwer devant la Société Royale des Ingénieurs et des Industriels, en février 1945 :

« Dès septembre 1941, le Gouvernement a tendu vers l'unification des prix. L'huile de palme, payée 14 livres, puis 17, puis 21 livres par les Anglais, était recherchée au même moment à 36 ou 40 livres par les Américains, alors que l'Union sud-africaine offrait un prix de 34 à 36 livres. Dans ces conditions, il était quasi impossible de réserver la production à la Grande-Bretagne, qui cependant maintint ses prix.

» Le cuivre du Katanga était livré totalement à l'Angleterre au tarif de £ 48-10, alors que les Etats-Unis payaient le cuivre à 60. Des démarches furent entreprises afin de régler cette différence gravement désavantageuse pour le Congo. Aux demandes de rectifications de prix fut opposé le contrat de livraison, à quoi le Ministre opposa à son tour l'éventualité d'une rupture par « fait du prince », fondée sur la contradiction entre les termes du contrat et l'intérêt supérieur du pays. Un arrangement intervint. Quant aux autres produits, les arrangements variaient, et devinrent plus favorables — notamment pour l'étain — au fur et à mesure que les besoins de la guerre et la perte des sources d'approvisionnement d'Extrême-Orient accroissaient la demande. Dans l'ensemble, l'unification des prix s'est réalisée, et le Congo a « fait d'honnêtes moyennes ». Les hausses de prix que le Congo sollicitait étaient d'ailleurs amplement justifiées par le renchérissement considérable des prix d'importation. »

(9) 1° La comparaison entre les cours moyens de 1936-1938 et ceux du 30 septembre 1947 n'est pas possible pour tous les produits et pour tous les marchés, la moyenne 1936-1938 n'étant pas disponible pour certains produits (cuirs et peaux, manioc, aluminium, cobalt) et n'étant souvent pas disponible pour tous les marchés d'un même produit.

2° Même lorsque la moyenne 1936-1938 et le cours au 30 septembre 1947 sont disponibles pour un produit et un marché, la nature du produit et les conditions de vente ne sont fréquemment pas identiques aux deux dates, de sorte que les deux cours ne sont pas strictement comparables.

3° La hausse des cours sur les marchés de Londres et de New-York entre 1936-1938 et le 30 septembre 1947 reflète à la fois la hausse des prix en livres et en dollars sur ces marchés et la dépréciation du franc belge par rapport à la livre et au dollar respectivement.

4° Au 30 septembre 1947, les prix de nombreux produits sont encore contrôlés. C'est le cas, en particulier, d'un grand nombre de prix sur le marché de Londres : les prix de la plupart des oléagineux, par exemple, y sont fixés par le *Ministry of Food*.

La hausse des cours des métaux précieux n'est pas plus sensible. L'argent dépasse légèrement le coefficient 2,5, abstraction faite du prix officiel fixé pour les achats par le Trésor américain de l'argent domestique nouvellement extrait (New-York, argent domestique); le platine se situe, en moyenne, au coefficient 2,4; le coefficient de l'or est naturellement moins élevé encore (moins de 1,5).

Parmi les métaux dont l'indice à base 1936-1938 peut être calculé, seuls le plomb et le zinc atteignent le coefficient 5. Mais en 1939, la valeur combinée de leur production dépassait à peine 15 millions, tandis que la valeur de la production de cuivre atteignait près de 800 millions, la valeur de la production de l'or plus de 500 millions et la valeur de la production de l'étain plus de 250 millions.

Un indice pondéré des cours sur les marchés mondiaux des métaux extraits au Congo belge, avec base 1936-1938, serait donc très probablement inférieur à 300 au 30 septembre 1947.

Les produits agricoles : Par contraste, la plupart des produits agricoles congolais dépassent de loin le coefficient 3. La seule exception est le caoutchouc, qui dépasse à peine le coefficient 1,5.

Certains produits agricoles atteignent presque le coefficient 6 : le jute atteint le coefficient 5,9 (le sisal, par contre, n'atteint que le coefficient 4,6); le copal se situe, d'après les cas, entre le coefficient 5,4 et le coefficient 5,9. Parmi les produits dont le coefficient est inférieur à 5, nous trouvons le bois et le maïs, tous deux aux environs du coefficient 4,9 et, plus bas dans l'échelle, le cacao au coefficient 4,5 et le sucre au coefficient 3,9.

Un indice global des cours des produits agricoles congolais avec base 1936-1938 se situerait probablement entre 400 et 500 au 30 septembre 1947.

Deux catégories de produits agricoles, les cafés et les oléagineux, sont susceptibles d'une analyse plus poussée :

Les cafés se situent, en moyenne, aux environs du coefficient 4. Mais les prix des cafés « Robusta », c'est-à-dire les prix des cafés les moins chers, ont subi une hausse proportionnellement moins importante que les prix des cafés « Arabica ». En effet, tandis que l'indice des cafés « Robusta » atteint une moyenne de 360 environ, celui des cafés « Arabica » atteint une moyenne de 435.

Le tableau VI donne également les cours et les indices des différents produits oléagineux, soit sur le marché de Londres, soit sur le marché de Léopoldville, soit sur les deux marchés. Dans le cas des produits dont les indices sont disponibles pour les deux marchés, le coefficient d'augmentation est beaucoup plus élevé sur le marché de Londres que sur le marché de Léopoldville. Le coefficient des arachides est de 3,5 à Léopoldville et de 5,5 à Londres; le coefficient de l'huile de palme est de 4,6 à Léopoldville et de 6,6 à Londres.

Cours des produits coloniaux en 1936-1938 et au 30 septembre 1947

(en francs belges)

Sources : 1. Banque Nationale de Belgique.
2. Bulletin mensuel de la Banque du Congo Belge.

Produit	Marché	Qualification	Moyenne 1936-38	30 sept. 1947	Indice
Argent (kg.)	Londres	Comptant	387,—	1.023,—	264,3
	New-York	Argent domestique	1.275,—	302,9	
		Argent étranger	421,—	1.006,—	251,8
Platine (gr.)	Londres		42,70	98,10	229,7
	New-York	Spot	38,80	98,10	252,8
Or (kg.)	Londres		35.136,—	48.907,—	147,6
	New-York		33.278,—	49.318,—	148,2
Etain (kg.)	Londres	Standard F.O.B.	30,458	75,97	249,4
	New-York	F.O.B.	31,06	77,40	249,2
Cuivre (kg.)	Londres	Electrolytique	7,131	22,947	321,8
	New-York	Electrolytique delivered	6,97	20,80	298,4
		Connecticut Valley			
Plomb (kg.)	Londres	Good soft pig — duty paid, buyers pre- mises	2,69	15,64	531,4
	New-York	Good soft pig — spot	3,39	14,48	427,1
Zinc (kg.)	Londres	Refined electr. Buyers premises	2,47	12,29	497,6
Bois en grumes (m3)	Anvers	Limba sur wagon Anvers	458,—	2.255,—	492,4
Mais (tonnes)	Anvers	Blanc Congo, C.I.F. Anvers	837,90	4.100,—	489,3 (1)
		Moyenne 1937-38			
Sucre (kg.)	New-York	Raw sugar C.I.F.	1,57	6,11	389,2
Arachides (tonnes)	Léopoldville		1.107,—	3.850,—	347,8 (1)
	Londres	Indian F.O.B.	1.943,—	10.778,—	554,7
Huile d'arachides (kg.)	Londres	Net ex-huilerie sans emballage	2,942	19,21	653,0
Huile de palme (kg.)	Léopoldville	Congo moins de 3 % F.F.A.	1,515	6,90	455,4
	Londres	Softs, semis, hards, Lagos, etc.	2,629	17,254	656,3
Huile de palmistes (kg.)	Londres	Crude	3,267	18,34	561,4
Noix palmistes (kg.)	Léopoldville		0,979	3,15	321,8
Huile de coprah (kg.)	Londres	Crude, net ex-huilerie sans emballage	2,68	18,42	687,3
Café (kg.)	Anvers	Robusta T.V. lavé C.I.F. Anvers	4,59	17,—	370,4
		Robusta T.V. non lavé C.I.F. Anvers		16,—	348,6
		Arabica T.V. Kivu, belle qualité C.I.F. Anvers	6,46	28,—	433,4
		Arabica T.V. indigène C.I.F. Anvers	5,50	24,—	436,4
Cacao (kg.)	Londres	West Africain	4,58	20,69	451,7
Caoutchouc (kg.)	Anvers	Hévéa feuilles fumées n° 1	10,25	15,375	150,0
	Londres	Ribbed smoked sheets, Spot	10,93	16,85	164,2
	New-York	Ribbed smoked sheets, Spot	10,93	16,57	151,6
Copal (kg.)	Anvers	Equateur T.V.I. disponible	2,70	16 vendeur	592,6
		Equateur T.V.M. disponible	2,45	14 vendeur	571,4
		Equateur T.V.O. disponible	2,20	12 vendeur	545,5
	Léopoldville	Tout-venant Equateur	1,357	7,33	540,2 (1)
		Moyenne 1937-38			
Coton (kg.)	New-York	Middling Spot	6,95	30,09	432,9
		Nouvelle-Orléans			
Jute (kg.)	Calcutta	Firsts ready	2,08	12,28	590,4
Sisal (kg.)	Londres	Premium marks n° 1	3,184	14,516	455,9
Ivoire (kg.)	Léopoldville	Moins de 10 kg.	71,—	155,—	218,3
		Plus de 10 kg. et moins de 25 kg.	88,—	160,—	181,8
		Plus de 25 kg.	90,—	170,—	181,9

(1) Indices calculés sur la base : moyenne 1937-1938 = 100.

De plus, les indices des produits dont seuls les cours sur le marché de Londres sont disponibles dépassent 500 dans tous les cas, atteignant 561,4 pour l'huile de palmistes, 653 pour l'huile d'arachides et 687,3 pour l'huile de coprah.

D'autre part, l'indice des noix palmistes sur le marché de Léopoldville s'établit à 321,8. Ce produit n'est plus coté sur le marché de Londres, mais la dernière cotation (31 mai 1947) représentait un indice à peine supérieur à 200.

Les coefficients des oléagineux sur le marché de Léopoldville sont donc tous nettement inférieurs à 5, tandis que sur le marché de Londres, les coefficients des oléagineux, à l'exception des noix palmistes, sont sensiblement supérieurs à 5 (10).

Notons enfin que l'indice moyen des prix de l'ivoire se situe aux environs de 200.

VII

LA SITUATION MONETAIRE, LE COUT DE LA VIE ET LES SALAIRES

I — Le régime monétaire et les changes (1)

1. Aperçu sur la situation antérieure à la Libération

Les obligations découlant de la guerre ont apporté des modifications importantes au régime monétaire colonial.

Dès l'entrée en guerre de la Métropole, plusieurs ordonnances furent prises successivement dans le but de ménager les réserves de la Colonie en moyens de paiement étrangers.

Après la capitulation, les mesures de sauvegarde furent renforcées. Trois semaines après l'établissement des parités susdites, le 21 juin 1940, le cours du franc fut fixé à fr. 176,625 à la livre et la monnaie congolaise incorporée à la zone sterling.

Pour bien juger de l'incidence d'une dévaluation qui amenait le cours officiel de la livre de 120 francs à fr. 176,6 en chiffres ronds, il faut se souvenir de ce que le cours réel de la devise anglaise a oscillé, de 1935 à 1938, autour d'une moyenne de 147 francs au Congo et que pendant un court laps de temps seulement, sous l'influence de la situation politique internationale, il subit la baisse qui l'amena au niveau de 120 francs.

(1) Notons, pour donner leur valeur exacte à ces comparaisons, que les cours des oléagineux sur le marché de Léopoldville sont difficilement comparables avec ceux des marchés étrangers; ils subissent l'influence de la réglementation congolaise sur les prix et d'autre part ils sont exprimés « produit rendu beach de l'acheteur à Léopoldville ». Ils ne comprennent ni les droits de douane (qui représentent une quote-part importante du prix de vente final), ni les frais de transport et autres.

(2) Sur la structure et la politique monétaires avant la guerre, voir : A. MOELLER, « Le régime monétaire et l'Institut d'Émission », *Les Nouvelles*, t. III, Bruxelles, 1938. M. VAN DE PUTTE, « Le Congo belge et la politique de conjoncture », *Institut Royal Colonial Belge*, Section des Sciences techniques, Mémoires, coll. in-8°, t. IV, fasc. 4, Bruxelles, Van Campenhout, 1946, pp. 66 et suiv. — Sur son évolution depuis lors, voir : *Rapports annuels de la Banque du Congo Belge*. M. MAQUET, « La politique monétaire au Congo belge pendant la guerre », *Bulletin de la Société belge d'Études et d'Expansion*, mars-avril 1947, n° 125, pp. 221-223.

En même temps qu'il fut procédé à la dévaluation, les exportateurs furent obligés d'offrir à la Banque du Congo Belge les devises provenant de ventes sur la base des nouvelles parités. La Banque n'était toutefois tenue d'acheter les devises autres que la livre sterling que dans la mesure de ses besoins.

La convertibilité fut suspendue. La Banque restait uniquement obligée de fournir les devises nécessaires au paiement des importations et des opérations financières autorisées.

Les exportations et les cessions d'or à la Banque d'Angleterre et à la « Federal Reserve Bank » fournirent au Congo des ressources en devises de loin supérieures aux décaissements exigés par le financement des importations coloniales. Les réserves furent accrues, cependant que des cessions, s'élevant au total à plus de 7 milliards de francs, furent consenties au Gouvernement belge de Londres.

La dévaluation et les restrictions apportées aux transferts de capitaux occasionnèrent une extension rapide du volume des moyens de paiement — non autant au début à la suite de la hausse des prix, que par la thésaurisation du numéraire fort apprécié par les indigènes (2) —, une augmentation des comptes créditeurs en banque, une hausse prononcée des prix, une accumulation des crédits en livres.

Les besoins en dollars surtout étaient importants à raison du fait que les États-Unis étaient seuls à même de fournir certains produits indispensables et que les avoirs congolais détenus dans ce pays étaient bloqués.

Un contrôle plus strict des devises rares s'avéra donc indispensable. Les relations monétaires furent établies sur la base d'ententes conclues entre la Banque du Congo Belge d'un côté, de l'autre respectivement la Banque d'Angleterre et la Banque Belge pour l'Étranger à New-York. Des négociations furent entamées aux fins de conclure des accords financiers avec les Alliés.

Dans l'intervalle, la Colonie s'était réservé la production d'or intégrale par ordonnance législative du 31 mai 1940 et l'a augmentée jusqu'au moment où purent jouer les accords financiers joints aux accords économiques.

Un premier accord fut conclu avec la Grande-Bretagne le 21 janvier 1941. Celle-ci s'engageait à acheter au Congo des quantités massives de produits stratégiques. Le Gouvernement belge s'engageait à céder la production d'or contre livres, ainsi que les dollars obtenus en contrepartie de ses exportations, dans la mesure où les disponibilités en or et dollars dépassaient ses besoins. Le cours de fr. 176,625 à la livre

(2) Voir P. RIJCKMANS, « Discours d'ouverture du Conseil de Gouvernement, décembre 1942 », in *Étapes et jalons*, Bruxelles, Larcier, 1946, pp. 169-171. Remarquons qu'à fin 1939, il y avait pour 202 millions de pièces en circulation sur une circulation fiduciaire de 409 millions, soit en chiffres ronds 50 p. c.; à fin 1941, il y en avait pour 242 millions sur une circulation totale de 609 millions, soit 40 p. c. Cette proportion était de 27 p. c. à fin 1942, de 18 p. c. à fin 1943, de 22 p. c. à fin 1944. La situation s'est normalisée peu à peu. (Voir *Rapport*, p. 79.)

fut consacré. Le taux de conversion en francs des devises autres que la livre fut établi sur la base des cours de ces devises à Londres. Il comportait donc une mise en commun absolue des moyens de paiement en or et en devises. Il comportait aussi l'obligation de réduire au minimum l'emploi de ceux-ci notamment par le contrôle des importations.

Afin de réserver au Gouvernement toutes les disponibilités du Congo pour la poursuite des buts de guerre, d'autres mesures à caractère obligatoire furent édictées au début de 1941 dans le cadre d'un contrôle des changes approprié aux besoins : déclaration des avoirs en devises reposant dans les pays non occupés, cession de ces devises à la banque centrale, subordination de l'octroi des devises à licence, déclaration de tous les avoirs et moyens de paiement importés, contrôle de l'exportation des principaux produits.

L'accord susdit, renouvelé le 4 juin 1942, est resté en vigueur jusqu'en octobre 1944. Son application a précédé sa signature de plus d'un an, vu la complication des négociations de détail.

Ces dispositions n'ont pas manqué d'être favorables au Congo également. La Trésorerie britannique a mis à sa disposition, dans toute la mesure des besoins, les devises rares, tel l'escudo, dont il avait un urgent besoin.

Les Etats-Unis participèrent à l'accord subséquent conclu avec l'Angleterre, adapté en septembre 1942, qui devint ainsi tripartite. Cet accord, qui devait se renouveler par tacite reconduction, n'a cependant jamais été signé (3), parce que l'on ne parvint pas à s'entendre sur les termes de la clause permettant au Congo de reprendre sa liberté en cas de libération de la Métropole. Il fut cependant appliqué conformément à son esprit : une collaboration pleine et entière qui ne comportait aucun engagement pouvant limiter la liberté de la Colonie en cas de libération de la Belgique.

Il comportait aussi une clause de contrepartie qui, pour avoir joué, n'a cependant jamais été consacrée officiellement : l'engagement pour les Alliés de fournir les approvisionnements nécessaires à la satisfaction de nos besoins de guerre.

La Colonie ne recourut que dans une très faible mesure aux facilités que lui ouvraient les accords d'assistance mutuelle.

Sous le régime *Lend-Lease* et *Reverse Lend-Lease*, le Congo n'a dépensé que 15 millions et reçu pour 211 millions de biens et services. Il n'a pas fait d'opérations sous le régime du *Mutual Aid* (4).

2. Aperçu sur la situation depuis la Libération

Le 5 octobre 1944, les gouvernements belge et du Royaume-Uni conclurent un accord de paiement appli-

(3) A. MOELLER, « Congo 1946 », in *Comptes rendus des Travaux de la Société d'Economie politique de Belgique*, avril 1946, n° 162, p. 7.

(4) *Rapport sur l'activité de l'Office d'Aide mutuelle au cours de l'année 1946*, pp. 11, 16 et 31.

cable au Congo belge et aux territoires sous mandat du Ruanda-Urundi, quinze jours après sa signature (4bis).

Il maintenait la parité adoptée pendant la guerre.

Il prévoyait qu'en principe, dans la mesure où la Banque d'Angleterre aurait besoin de francs congolais pour effectuer des paiements au Congo belge ou dans le Ruanda-Urundi, elle les achèterait par l'intermédiaire de la Banque Nationale de Belgique. Inversement, la Banque d'Angleterre mettrait à la disposition de la Banque Nationale de Belgique les livres nécessaires aux paiements que les résidents du Congo belge et du Ruanda-Urundi étaient autorisés, conformément à la réglementation du change en vigueur dans la zone, à faire à des résidents de la zone sterling.

Certains des autres accords de paiement conclus par la suite avec les principaux partenaires commerciaux belges, ont également prévu des cessions réciproques de francs belges ou congolais et de devises étrangères; d'autres ont prévu l'ouverture d'un compte unique en francs belges auprès de la Banque Nationale.

Celle-ci a ainsi été amenée à effectuer le règlement des opérations dans lesquelles les résidents du Congo se trouvaient intéressés. Toutefois en pratique, et à de rares exceptions près, les règlements entre le Congo et la zone sterling s'effectuent directement, sans intervention de la Banque Nationale et de la Banque d'Angleterre.

D'autre part, elle a approvisionné la Colonie en devises étrangères, tandis que le Congo cédait à la Métropole des dollars et des livres jusqu'à fin 1946, des livres seulement depuis le début de l'année suivante.

Signalons enfin qu'un décret du 19 juin 1947 a fixé les modalités relatives à l'établissement des prix et des taux du change auxquels la Banque du Congo Belge achète et vend l'or et les monnaies étrangères et à la réévaluation de l'encaisse-or de la Banque du Congo Belge.

Les relations financières directes du Congo et de la Métropole sont organisées de manière très souple. Les transferts de capitaux ne sont cependant autorisés qu'avec certaines restrictions.

Quoique englobé dans la zone monétaire belge et dans le système des accords commerciaux conclus par la Belgique, le Congo a conservé son autonomie dans le domaine du contrôle des changes, car les autorités coloniales conformement leur politique aux engagements pris par la Belgique envers l'étranger en ce qui concerne la Colonie.

Le régime des accords de paiement a maintenu l'identité de fait entre le franc belge et le franc congolais, tout comme c'était le cas avant la guerre. Ceci ne signifie pas que cette identité n'ait pas été

(4bis) Cet accord fut abrogé et remplacé par celui signé le 14 novembre 1947.

critiquée dans certains milieux qui, jugeant les conditions économiques de la Métropole et de la Colonie très différentes, voient des avantages à la dissociation des deux monnaies.

Les principes généraux qui ont toujours prévalu jusqu'à présent pour le maintien de cette association restent encore valables maintenant.

L'identité du système et l'absence ou la faiblesse des obstacles aux transactions entre les deux territoires est de nature à favoriser les relations réciproques. Ce facteur est d'une importance capitale étant donné surtout le régime de la « porte ouverte » auquel est subordonnée la vie économique du Congo.

D'un autre côté, la balance commerciale du Congo, favorable par principe, ne peut aider la Métropole que dans le cas où reste assurée l'identité des cours qui fait de l'ensemble un seul territoire pour le jeu de la balance des paiements.

Enfin, la solidarité est logique et normale dans un système qui, répondant par avance aux vœux de la collaboration internationale, tend au rétablissement de l'étalon-or effectif. Ceci rendrait sans doute inopportune une dissociation des deux monnaies qui, sinon, subiraient différemment les fluctuations autour des points d'or selon les ressources propres des deux pays.

On peut en conclure que les opinions parfois émises en contradiction avec les arguments que voici ne le sont en général qu'à raison de considérations d'ordre subjectif, sauf dans la mesure où des divergences fondamentales dans l'évolution économique des deux contrées viendraient à se produire.

II — Evolution de la situation monétaire

La position technique du franc congolais est restée très forte à raison de l'évolution de la balance des paiements et de la production abondante de métal jaune.

Voici comment ont évolué les livraisons d'or effectuées à la Colonie depuis 1940 par les producteurs.

TABLEAU VII

Livraisons d'or à la Colonie (évaluées, après affinage, au pair métallique)

Année	Valeur en millions de francs
1940.....	392,8
1941.....	836,9
1942.....	842,3
1943.....	666,4
1944.....	584,7
1945.....	566,0
1946.....	246,0
Total...	4.135,1

Sur ce total de 4.135 millions, 1.305 millions furent cédés contre livres, 576 millions contre dollars, 105 millions au Gouvernement belge de Londres, 461 millions

à la Banque du Congo Belge, 541 millions en apurement de dettes contractées par le Trésor colonial, 652 millions constituèrent une réserve à la disposition de la Colonie, 495 millions furent cédés à la Banque Nationale.

Il fut convenu en effet, en juin 1946, que la Colonie cesserait d'acheter elle-même la production de son territoire et du Ruanda-Urundi. La Banque du Congo l'acquerrait en son lieu et place avec l'obligation de la rétrocéder à la Banque Nationale contre francs belges, après prélèvement éventuel des quantités nécessaires à la satisfaction des besoins du Congo.

L'or ainsi acquis l'a été à des prix qui ont été modifiés à plusieurs reprises : fr. 47.660 au kilo jusqu'au 31 décembre 1944, fr. 48.645 de janvier 1945 à juin 1946 (prix devant être corrigé pour tenir compte des frais de rapatriement de Pretoria à Bruxelles), fr. 49.145 depuis lors.

Le tableau VIII donne les indications relatives à l'évolution des rubriques essentielles de la situation hebdomadaire de la Banque du Congo Belge.

La circulation des billets et des monnaies s'accrut sensiblement sous l'influence de la hausse des prix et des rémunérations, de la thésaurisation de réserves et d'économies qui étaient régulièrement transférées en Belgique avant la guerre. Elle passa de 390 millions à fin juin 1939 à 1.208 millions à fin juin 1944. Au 31 décembre 1946, elle atteignait 1.610 millions, et 1.844 millions un an après.

Les comptes créditeurs à vue auprès de la Banque du Congo Belge se relevèrent dans une proportion beaucoup plus forte. L'ensemble des comptes divers et de la Colonie passa de 527 à 2.028 millions entre le 30 juin 1939 et le 30 juin 1941. Depuis lors jusqu'au 30 juin 1944, les premiers atteignirent 4.473 millions, les seconds 900 millions. L'an d'après, ils étaient respectivement de 7.260 millions et 1.202 millions. Depuis fin juin 1946, les comptes divers ont oscillé entre 5,9 milliards et 6,7 milliards, tandis que le compte de la Colonie a passé de 1.852 millions à 2.863 millions.

L'existence des avoirs privés accumulés ne semble jamais avoir présenté un réel danger. Ils constituent en très grande partie la contrepartie de réinvestissements à venir. Toutefois, d'aucuns sont d'avis qu'un certain montant représente des avoirs que leurs détenteurs ne désirent pas rapatrier en Belgique par crainte d'une dévaluation du franc métropolitain (5).

La circulation fiduciaire est restée presque constamment couverte intégralement par la couverture-or et des devises de la Banque du Congo, ainsi qu'il appert du tableau VIII. L'encaisse-or, qui était restée à peu près invariable entre juin 1939 et juin 1942, s'est relevée depuis lors pour atteindre 621 millions au 31 mai 1947 et 746 millions à fin décembre.

(5) Cf. M. VAN MEERHAEGHE, « Overzicht van de economische toestand van Belgisch-Kongo », in *Kongo-Overzee*, XII-XIII, 1946-1947, n° 5, p. 312.

TABLEAU VIII

Principaux postes de la situation de la Banque du Congo Belge

(en millions de francs)

Dates	Actif					Passif		
	Encaisse-or	Avoirs en banque		Effets publics sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	Effets commerciaux	Billets et monnaies métalliques en circulation	Créditeurs à vue	
		en francs	en devises étrangères				divers	Colonie
30 juin 1939	171	262 (1)		249		390	527	
30 juin 1940	176	377 (1)		461		457	782	
30 juin 1941	176	1.103 (1)		952		531	2.028	
30 juin 1942	176	193	1.238	1.880	218	726	3.397	291
30 juin 1943	607	202	1.176	4.098	223	988	5.270	590
30 juin 1944	607	222	1.740	6.444	205	1.208	4.473	900
30 juin 1945	607	219	1.872	5.805	131	1.456	7.260	1.202
30 juin 1946	616	279	1.478	5.878	202	1.502	6.483	1.852
31 décembre 1946	616	224	1.320	5.855	297	1.610	5.896	1.498
31 mars 1947	621	370	1.220	6.272	338	1.663	6.119	1.608
30 avril 1947	621	347	1.413	6.567	367	1.659	6.714	1.509
31 mai 1947	621	504	1.360	6.437	459	1.685	6.727	1.595
31 décembre 1947	746	811	1.822	6.424	565	1.844	6.446	2.863

(1) Y compris les encaisses diverses, d'un montant très faible.

Entre le milieu de 1942 et la fin de 1947, le volume des avoirs en devises de la Banque du Congo a oscillé entre 1.238 millions et 1.822 millions.

Cette institution a aidé la trésorerie du Gouvernement belge à Londres en escomptant des Bons du Trésor, ce qui lui fut aisé par suite du gonflement des dépôts. C'est grâce à l'existence de ceux-ci que put être souscrit, à fin 1943, à raison de plus de 3 milliards, l'Emprunt de la Victoire destiné à constituer l'assise d'un programme destiné au financement cohérent des besoins coloniaux. Les dépôts diminuèrent jusqu'au niveau de 3,4 milliards, mais se regarnirent rapidement, ainsi que le montre l'évolution traduite par les chiffres du tableau VIII.

Evolution du coût de la vie et des salaires

Il est difficile de se faire une opinion fondée sur l'évolution des prix et des salaires au Congo en l'absence de statistiques. Il n'existe que des indications très éparpillées. Cette observation perd d'ailleurs une partie de son intérêt du point de vue purement économique et pour la majeure partie de la période sous revue, étant donné que l'instauration de contrôles a freiné la spontanéité de l'évolution.

1. Evolution du coût de la vie

Le Gouvernement colonial, désirant disposer d'un instrument de travail susceptible de faciliter l'orientation des salaires dans le secteur non indigène, institua une Commission de l'Index en 1942. Celle-ci a établi un indice du coût de la vie, seul instrument qui permette de se rendre compte dans une certaine mesure de la hausse des prix de détail.

Un premier indice simple fut calculé sur la moyenne arithmétique du coût d'une série d'articles arrêtée une fois pour toutes dont les prix étaient relevés dans diverses localités (base 1935 = 100). Depuis

le 1^{er} juillet 1944 fut établi un index pondéré sur des prix relevés à Léopoldville seulement; la base en est le budget-type d'une famille avec un enfant, disposant d'un revenu mensuel moyen de moins de 4.481 francs au 1^{er} juillet 1935.

C'est dire combien est aléatoire toute comparaison tirée des chiffres suivants (6) :

	Index 1935 = 100
1 ^{er} janvier 1939	114,82
1 ^{er} octobre 1941	169,81
1 ^{er} avril 1943	198,37
1 ^{er} juillet 1944 (index pondéré)	196,18
1 ^{er} avril 1945	200,26
1 ^{er} juillet 1946	209,46
1 ^{er} janvier 1947	218,08
1 ^{er} juillet 1947	231,36
1 ^{er} janvier 1948	239,—

Tout ce qu'il est permis d'en conclure, c'est que le coût de la vie a presque doublé depuis le début de 1939 (+ 85,9 p. c.) pour les revenus moyens signalés plus haut.

Les mouvements de l'index traduisent essentiellement le relèvement des prix à l'importation sur lesquels la dévaluation a exercé son plein effet. Ces articles interviennent, en effet, pour une très grande partie dans la composition de l'index.

L'indice simple tiré d'une liste de 36 articles importés couvrant la nourriture, l'habillement, l'article de traite, la quincaillerie et les transports notamment s'établit à 331,50 en fin de période. Quant aux quatre articles de traite qui s'y trouvent repris, leur indice est de 545 (7).

Les chiffres repris au tableau IX permettent de suivre avec une plus grande précision l'indice du coût de la vie depuis le 1^{er} juillet 1944 jusqu'à fin octobre

(6) Chiffres empruntés à L. PÉTILLON, *Discours*, pp. 45-46.(7) *Discours*, p. 46.

1947. Il en résulte qu'entre ces deux dates l'indice général a augmenté de 196 à 231 (+ 18,5 p. c.). La hausse a été la plus considérable entre le 1^{er} octobre 1945 et le 1^{er} octobre 1947 (+ 15 p. c.).

TABLEAU IX

Indice du coût de la vie au Congo belge

Base : 1^{er} juillet 1935 = 100

Date	Alimentation	Ménage	Habillement	Divers	Indice général
1 ^{er} juillet 1944	213	173	227	196	196
1 ^{er} octobre 1944	213	176	228	197	197
1 ^{er} janvier 1945	215	181	219	198	198
1 ^{er} avril 1945	216	183	226	100	200
1 ^{er} juillet 1945	224	182	220	203	203
1 ^{er} octobre 1945	219	182	226	201	201
1 ^{er} janvier 1946	226	190	229	148	207
1 ^{er} avril 1946	223	193	228	185	207
1 ^{er} juillet 1946	227	193	240	149	209
1 ^{er} octobre 1946	229	208	245	150	214
1 ^{er} janvier 1947	228	215	256	150	218
1 ^{er} avril 1947	235	236	274	152	229
1 ^{er} juillet 1947	238	240	269	151	231
1 ^{er} octobre 1947	236	243	269	153	231
1 ^{er} janvier 1948	241	242	268	151	233

Elle provient en majeure partie de l'incidence de l'accroissement des importations européennes et de la hausse rapide des produits américains après la suppression du contrôle des prix aux Etats-Unis en octobre 1946.

Dans l'ensemble, la hausse au 1^{er} juillet 1944 était la plus sensible pour l'habillement (indice 227) et les articles d'alimentation (indice 213). L'indice « divers » n'atteignait que 196 et celui des articles de ménage que 173.

Au 1^{er} octobre 1947, l'habillement venait encore en premier lieu (indice 269 ou + 16 p. c.), suivi par les articles de ménage (indice 243) qui avaient cependant augmenté le plus dans l'intervalle (+ 41 p. c.), et l'alimentation (indice 236) dont la hausse n'a été que de 11 p. c. Les articles divers (indice 153) avaient, par contre, baissé de 23 p. c. et étaient restés stables depuis avril 1946, cependant que, dans les autres secteurs, la stabilité n'est intervenue que depuis juillet 1947.

Quant aux rémunérations des travailleurs blancs, on ne possède pas de statistiques officielles permettant de suivre leur évolution.

On peut cependant se rendre compte de ce que leur situation s'est améliorée fondamentalement depuis le début de la guerre, fût-ce seulement déjà à la suite de la consécration d'une législation sociale des plus favorables.

On sait, en effet, qu'ils ont obtenu : reconnaissance des unions professionnelles, organisation d'une procédure d'arbitrage et de conciliation en cas de conflits collectifs de travail, de l'assurance en cas de vieillesse, de décès prématuré, de dommages causés par les accidents du travail et par les maladies professionnelles, du droit au congé payé, de la rente d'invalidité. Au surplus s'élabore la refonte de la législation

sur le contrat d'emploi, la généralisation du système des allocations familiales, la réglementation du travail, l'organisation de la sécurité du travail, celle du chômage.

Dès à présent, l'ensemble des charges sociales s'élève, répétons-le, à 37 p. c. du salaire pour l'ensemble des travailleurs, dont : 85 p. c. pour l'assurance en cas de vieillesse et de décès prématuré, 1 p. c. pour l'invalidité, 5,5 p. c. pour les congés payés, 11 p. c. pour les allocations familiales, 1,5 p. c. pour l'assurance contre les accidents de travail, 1,5 p. c. pour les maladies professionnelles (8).

Au surplus, les rémunérations ont été adaptées au renchérissement de la vie, soit par des augmentations directes, soit par l'attribution d'indemnités de vie chère ou d'autres allocations. Vers le milieu de 1945, la majorité des sociétés congolaises avaient appliqué à cet égard des relèvements qui variaient selon un barème dégressif par rapport à la période immédiatement antérieure à la guerre, entre 109,50 p. c. et 54,01 p. c., l'augmentation la plus élevée étant appliquée à la rémunération de base la plus faible.

2. Evolution des salaires des indigènes

Il est difficile sinon impossible de donner une image de l'évolution des prix, du coût de la vie et des salaires des indigènes. Les sources font pour ainsi dire complètement défaut.

Les salaires ont marqué une progression variable suivant les régions, les entreprises et les catégories de travailleurs. « Il est difficile d'en fixer la moyenne, dit L. Pétilion, mais il semble que le pouvoir d'achat de ces salaires n'ait pas augmenté dans toutes les régions. Au Kasai, par exemple, il est inférieur à ce qu'il était en 1914. A cette époque, on payait mensuellement au travailleur la contre-valeur de 3/4 de pièce d'indigo drill d'une valeur actuelle de 75 à 90 francs, alors que le salaire d'aujourd'hui n'est que de 40 à 60 francs » (10).

La situation de l'ouvrier indigène est d'ailleurs si diverse qu'il est pour le moment impossible d'en donner une image statistique (11).

En règle générale, un réajustement a été opéré à raison des conséquences de la dévaluation. Le Gouvernement général a contribué au maintien du taux des salaires réels en n'aggravant que faiblement la charge fiscale des petits contribuables.

Au surplus, nombre d'entreprises, surtout les grandes, se sont efforcées de maintenir aussi bas que

(8) Pour le détail, voir PÉTILLON, *Discours*, pp. 46-47.

(9) « Rémunération du personnel blanc des entreprises privées de la Colonie », in *Bulletin de l'Association des Intérêts coloniaux belges*, 31 mai 1945, n° 1076, pp. 97-99 et G. HEENEN et A. GILSON, « Rapport de la sous-commission des questions sociales de l'A.I.C.B. », in *Bulletin de l'Association des Intérêts coloniaux belges*, 15 juillet 1945, n° 1079, pp. 143-149.

(10) *Discours*, p. 49.

(11) Quelques indications chiffrées sur les salaires et les rations peuvent être trouvées dans *Rapport*, p. 200, et dans D. DENUIT, *Le Congo d'aujourd'hui*, Bruxelles, Lebegue, 1948, pp. 72-73.

possible le prix des vivres indigènes nécessaires à la main-d'œuvre (12).

VIII

LES FINANCES PUBLIQUES

Adopté actuellement par la plupart des puissances coloniales, et posé par l'article premier de la Charte, le principe de l'autonomie financière donne au Congo une vie locale intense et présente l'avantage de laisser en grande partie à l'initiative privée le soin de faire fructifier les richesses du territoire. Le véritable but du législateur a été de prémunir la Métropole contre les charges excessives que pourrait sinon entraîner la gestion de ses terres d'outre-mer (1).

L'évolution de la structure économique du Congo, l'extension de la notion de service public, l'interpénétration des services coloniaux et métropolitains ont mis cette indépendance à rude épreuve avant la guerre. Aussi bien, le principe de l'autonomie restant acquis, la Métropole a-t-elle multiplié les moyens de prêter assistance à la Colonie.

La séparation des patrimoines n'empêche évidemment pas le législateur belge d'user de son pouvoir souverain pour décider, dans des circonstances particulières, de donner à la Colonie une aide financière directe ou indirecte (2). D'un autre côté, le fait que plusieurs services sont à cheval sur les administrations métropolitaine et coloniale est propice à une évolution dans le mode de répartition des dépenses entre la Belgique et le Congo (3).

Le principe d'une intervention directe a été reconnu dès 1921, lorsque la Métropole s'est engagée à verser annuellement 15 millions de francs à l'occasion des grands travaux. Cette intervention fut supprimée en 1926, la Colonie étant parvenue à équilibrer son budget et la Belgique traversant de graves difficultés financières. Elle fut cependant rétablie par la loi du 8 août 1933 et maintenue jusqu'à la guerre pour un montant et sous une forme variables.

La législation coloniale de l'après-guerre, constructive dans ce domaine comme dans la plupart des autres, a voulu mettre de l'ordre dans les pratiques budgétaires.

Le 3 octobre 1946, le Conseil des Ministres a décidé de ne plus faire qu'un budget unique respectant strictement l'article premier de la Charte.

(12) N. LAUDE, « Problèmes coloniaux d'après-guerre », dans *Comptes rendus de la Société d'Economie politique de Belgique*, février 1947, n° 166, p. 14.

(1) Voir A. MOELLER, *Les finances publiques du Congo belge et du Ruanda-Urundi*, Bruxelles, 1938, p. 17.

(2) Voir HALEWICK DE HEUSCH, *La Charte coloniale*, Bruxelles, 1910-1914, tome I, n° 7.

(3) Souvent l'intervention de la première dans les dépenses coloniales s'est faite indirectement par le rattachement au budget métropolitain de la Colonie de certaines dépenses qui, en d'autres temps, étaient laissées à charge du budget colonial. Ces variations continuelles ont donné lieu à des critiques dans les milieux parlementaires, surtout en 1937, lorsque la Commission des Colonies du Sénat a suggéré l'adoption d'un budget unique, groupant toutes les dépenses tant d'Europe que d'Afrique, hormis certains traitements.

A partir de l'exercice 1947, toutes les dépenses du Congo, tant métropolitaines que coloniales, sont portées au budget du Congo, sauf le traitement du Ministre des Colonies, incorporé dans les budgets métropolitains.

Un projet de loi a été déposé en mai 1948 prévoyant que pour l'année 1947 une somme forfaitaire de 30 millions de francs sera versée par le Trésor belge au Trésor colonial en compensation de dépenses métropolitaines de souveraineté supportées par le budget ordinaire du Congo belge à la décharge de la Métropole.

L'unité, qui est un des fondements de l'orthodoxie budgétaire, « permettra un contrôle plus facile du Parlement, un seul débat devant les Chambres et une compénétration des administrations d'Europe et d'Afrique qui, avec plus d'efficacité, agiront dans un même esprit et pour une même œuvre » (4).

Cette réforme a été facilitée par l'évolution favorable des finances coloniales pendant les hostilités. Elle laisse subsister intégralement le droit pour l'Etat belge de donner au Congo l'aide voulue en cas de besoin.

I — Evolution des budgets

S'il appert des chiffres relatifs à leur évolution, que les finances coloniales n'échappent pas à la loi générale de l'accroissement constant et de la rigidité des dépenses publiques, il en ressort aussi que, pendant la guerre, elles n'ont pas souffert des difficultés qui en résultent généralement pour le maintien de l'équilibre.

Avant 1940, le déficit à l'ordinaire était la règle (5). Depuis lors, ce budget a été presque constamment en boni :

TABLEAU X

Exécution des budgets ordinaires

1939-1946

(en millions de francs)

	Recettes	Dépenses	Solde
1939.....	728	726	+ 2
1940.....	870	741	+ 129
1941.....	1.145	857	+ 328
1942.....	1.579	1.120	+ 458
1943.....	1.922	1.334	+ 587
1944.....	2.179	1.507	+ 671
1945.....	1.786	2.048	- 261
1946.....	1.810	1.796	+ 14

(4) Projet de loi contenant le Budget ordinaire du Congo belge, *Documents parlementaires*, Sénat de Belgique, session extraordinaire de 1946, n° 119, p. 8.

(5) D'après une évaluation faite par A. MOELLER (*Les finances publiques du Congo belge et du Ruanda-Urundi*, Bruxelles, 1938, p. 108), et sous réserve des imprécisions résultant de la lenteur apportée à la clôture des budgets, les déficits se totalisent, pour 1930 à 1937, à fr. 1.765 millions. Ils ont été couverts à concurrence de fr. 728 millions par les subsides de la Métropole, de fr. 381 millions au moyen des bénéfices réalisés par la Loterie coloniale, de fr. 71 millions par les bonis antérieurs à 1930, de fr. 585 millions par l'emprunt.

Les résultats ont sans cesse dépassé l'attente. Pour la période allant de 1939 à 1942, on avait prévu un ensemble de déficits, de 179 millions; il y a eu un boni global de 818 millions. Pour 1943 et 1944, on avait prévu un boni de 115 millions; il fut de 1.258 millions. Pour 1945, on s'attendait à un déficit de 114 millions; il fut de 261 millions; mais il fut plus apparent que réel parce que dû à des décalages dans la perception des impôts. Le déficit de 109 millions prévu pour 1946 fit place à un excédent de 14 millions.

En bloc, au cours de la période sous revue, les recettes ont dépassé les dépenses de 1.729 millions, ce qui compense à peu près le total des déficits enregistrés entre 1930 et 1937.

La situation est devenue moins bonne depuis la fin de la guerre en dépit de l'économie de haute conjoncture que connaît le Congo, parce que les budgets de 1945 à 1947 sont des budgets de transition : ils reflètent déjà l'œuvre de reconstruction et de reconversion. Cette œuvre étant de longue haleine, l'équilibre paraît compromis pour les prochaines années.

Les *budgets extraordinaires* ont été fortement déficitaires sous l'influence des besoins de la défense nationale, et notamment de ceux occasionnés par la campagne d'Abyssinie.

L'ensemble des malis est estimé actuellement à 4 milliards en chiffres ronds pour les années 1940 à 1944.

La couverture en incombe partiellement à la Belgique qui a accepté d'assumer la charge des dépenses de souveraineté que le Congo serait amené à exposer pendant cette période.

Le montant susdit est à diminuer des versements opérés par le Trésor belge, notamment pour le service de la dette coloniale ainsi que de la valeur estimée des dépenses de guerre que la Colonie aurait eu à supporter en tout état de cause ou qui lui ont procuré des avantages économiques.

Un règlement forfaitaire a été fait par la Belgique à concurrence de 2.231 millions imputés en recettes au budget extraordinaire de la Colonie.

Ce montant est affecté aux dotations du Fonds du Bien-Etre indigène (1.780 millions) et de l'Institut pour la Recherche scientifique en Afrique centrale (450 millions).

II — Evolution des recettes

Les recettes de la Colonie consistent en impositions et taxes, recettes domaniales, recettes judiciaires et des services administratifs, produits d'exploitation des transports coloniaux et des régies, revenus des titres et valeurs du portefeuille de la Colonie (6), intérêts et valeurs sur prêts et avances à des sociétés

(6) La composition de ce portefeuille figure au tableau XIII.

coloniales, participations financières, recettes exceptionnelles, y compris, avant la guerre, la subvention extraordinaire forfaitaire et non récupérable de la Belgique.

Cette classification est faite à raison de considérations purement administratives. Pour l'observation économique, elle a le défaut de ne pas faciliter la distinction entre les recettes patrimoniales d'un côté — qui comprennent celles du domaine, des régies, les revenus du portefeuille — et les impôts de l'autre côté.

La part des revenus d'économie privée, presque toujours effacée dans les pays non coloniaux, a une importance assez grande au Congo. *Grosso modo*, on pouvait l'estimer, avant la guerre, à un tiers de l'ensemble des recettes ordinaires. Cette proportion va évidemment décroissant. Seule une augmentation imprévisible des revenus du portefeuille pourrait atténuer l'incidence de cette orientation.

C'est d'ailleurs le propre de cette source de revenus car, pour leur gestion, l'Etat adopte de moins en moins les procédés économiques employés par les particuliers. Son souci n'est pas d'obtenir le plus gros bénéfice possible, mais bien de poursuivre des objectifs économiques, sociaux, politiques.

Evolution qui compromet évidemment la stabilité des ressources dans la mesure où les recettes d'impôt deviennent prépondérantes. Celles-ci sont très sensibles aux variations de la conjoncture, surtout lorsqu'elles sont essentiellement fonction de l'activité du commerce international.

Il en est désormais ainsi au Congo. Selon les prévisions pour 1946, l'ensemble des impôts sur les revenus et des taxes à l'exportation représentait 2,3 milliards sur un total de 3,4 milliards; la part des taxes grevant la sortie des marchandises était de 1.785 millions à elle seule.

Des éléments extrêmement instables constituent donc la majeure partie des ressources. Cette évolution est dangereuse, non seulement du point de vue budgétaire, mais plus encore du point de vue économique. Si les hausses tarifaires n'ont pas gêné l'écoulement de la production en période de prospérité, il n'en sera plus de même en période de dépression. Au surplus, il est à redouter que l'incidence des nouveaux barèmes sur les prix n'entraîne des modifications tarifaires multiples, sans compter que si la charge fiscale s'avérait trop lourde, son incidence sur l'économie congolaise, qui est en pleine formation, serait ressentie plus vivement que ce n'est le cas dans les pays à structure économique évoluée.

Les chiffres que voici, empruntés aux prévisions budgétaires, donnent une image de l'évolution de la structure fiscale au Congo depuis la guerre et corroborent les remarques qui viennent d'être faites (7).

(7) Chiffres empruntés à PÉTILLON, *Discours*, p. 83, et complétés pour 1940.

TABLEAU XI

(En millions de francs)

	1940	1946	1948 (*)
Impôt indigène	128	180	191
Impôt sur les revenus.....	106	468	514
Droits de douane :			
a) de sortie	103	219	450
b) d'entrée.....	102	150	350
c) surtaxe douanière	10	650	985
Autres recettes	298	641	892

(*) Prévisions.

Les « autres recettes » comprennent les recettes domaniales, les recettes judiciaires et administratives, les produits de l'Otraco et des Régies, les produits des capitaux et des revenus, les recettes exceptionnelles, qui constituent le groupe le moins sujet à variation.

Impôt indigène

L'impôt indigène, une des pièces maîtresses du système fiscal avant la guerre, n'a même pas vu doubler son rendement depuis lors.

Les recouvrements à ce titre étaient de 119 millions en 1938, soit environ un cinquième des ressources normales. En 1946, ils n'atteignaient plus que 7,7 p. c. du total.

D'aucuns montent en épingle les excès présumés de la fiscalité indigène. Elle a cependant évolué dans un sens remarquable par sa modération : les taux sont faibles ; le régime des exceptions est aménagé dans un sens favorable aux contribuables ; la charge de l'impôt correspondait avant-guerre à une période de travail allant d'environ quinze jours à six semaines par an (8).

Pendant les hostilités, les taux ont été relevés modérément en tenant compte autant que possible de l'accroissement régional des ressources. Il semble bien que cette augmentation soit restée dans les limites des facultés contributives, car les indigènes se sont acquittés de leurs dettes d'impôt beaucoup mieux qu'auparavant (9).

L'impôt est double. Il comprend :

1° un droit principal de capitation, dû par tout homme adulte et valide qui réside sur le territoire au cours de l'exercice ; son objectif est d'inciter la population au travail sous l'influence de considérations d'ordre psychologique ;

2° un droit supplémentaire dû par tout polygame résidant sur le territoire au cours de l'exercice ; son but est de taxer plus fortement les fortunés et de poursuivre une fin morale : la lutte contre la polygamie.

(8) A. MOELLER, « Contribution financière des indigènes aux dépenses d'organisation et d'administration des colonies », *Compte rendu de la XXIV^e session de l'Institut Colonial International*, Bruxelles, 1939.

(9) *Rapport*, o. c., p. 21.

Les conséquences sociales en apparaissent déjà clairement. Le nombre de contribuables recensés a augmenté au cours des dernières années. Le nombre de femmes pour lequel l'impôt supplémentaire est acquitté tend à diminuer depuis 1938. Il était alors de 672.399. Il n'était plus, en 1944, que de 626.564. D'autres facteurs ont cependant pu agir dans le même sens.

La participation des autorités indigènes à la perception des impôts est devenue très efficace. Le nombre de collecteurs délégués ou subdélégués est passé de 1.211 en 1939 à 1.786 en 1944 ; la proportion du total perçu par eux de 50,66 p. c. à 73,53 p. c. La qualité de la perception s'est aussi améliorée. Alors qu'en 1938, les milieux officiels redoutaient que l'intégrité de ces auxiliaires ne fléchisse dans la mesure du développement de leur formation technique, et que de nombreuses malversations avaient été constatées au cours de l'époque antérieure, ces cas sont devenus rares. La surveillance européenne renforcée n'y est cependant pas étrangère.

Impôts sur le revenu

Les revenus de l'activité industrielle et commerciale sont frappés par un ensemble d'impôts qui s'est fort compliqué pendant la guerre et qui, à raison de cette complexité et de son caractère fruste à certains égards, mérite d'être simplifié.

Les bases de l'imposition des revenus sont doubles. Cette dualité trouve sa justification dans le fait qu'en matière fiscale, les intérêts coloniaux et ceux de la Belgique se pénètrent à tel point que l'accord des deux administrations s'impose. La Belgique doit cependant tenir compte des intérêts légitimes de la Colonie et réserver à cette dernière le produit principal des revenus qui y sont réalisés (10).

Les sociétés et les autres redevables qui ont leur siège social ou leur principal établissement administratif en Belgique et qui possèdent leur siège d'exploitation dans la Colonie, ainsi que les sociétés et autres redevables constitués ou agissant sous l'empire du droit colonial, sont soumis aux impôts belges sur les revenus, sans distinction quant à leur origine belge ou coloniale.

Les bénéficiaires des sociétés de capitaux qui y ont leur siège administratif, ainsi que les revenus professionnels des contribuables qui y sont établis, sont soumis à la législation coloniale en la matière.

Cette législation ne connaît pas, en ce qui concerne l'impôt sur les revenus, la division en revenus fonciers, mobiliers et professionnels qui est à la base du système belge. Elle a établi un impôt progressif unique. Celui-ci a été complété depuis la guerre par des taxations nouvelles dont l'objectif est purement fiscal :

(10) Voir *Exposé des motifs du Budget de la Colonie pour 1920*, p. 93.

1° une taxe supplémentaire progressive provisoire à la taxe professionnelle, établie le 7 août 1944 avec effet rétroactif pour l'année 1943, abrogée le 22 juin 1946;

2° une contribution spéciale de guerre à charge des sociétés de capitaux prélevée, pour la période 1941 à 1945, sur les bénéfices dits « exceptionnels »;

3° une contribution exceptionnelle, instaurée le 8 juillet 1946, avec effet rétroactif depuis 1940, à charge des bénéfices distribués par les sociétés et destinée en principe à régulariser les perceptions faites en Afrique. Cet impôt a été aboli par décret du 10 juin 1947.

Le produit de ces impôts est en augmentation constante depuis 1936, par suite de l'amélioration de la situation économique, de l'augmentation du personnel tant de l'Etat que des entreprises privées et, depuis la guerre, par l'alourdissement des charges également.

Il a évolué comme suit : 114 millions en 1938, 99 millions en 1939, 89 millions en 1940, 202 millions en 1941, 248 millions en 1942, 204 millions en 1943, 566 millions en 1944.

Il convient d'ajouter que les droits de sortie et principalement la surtaxe douanière doivent, du point de vue économique, être considérés également comme frappant les revenus.

Droits de douane

Les droits de douane procurent l'appoint le plus considérable. En 1940, ils ont rapporté environ 215 millions, soit près du tiers des recettes ordinaires. En 1946, ils ont atteint 1.019 millions. Pour 1948, leur rapport est évalué à 1.785 millions, soit environ 52 p. c. du total.

En cette matière, la liberté d'action du législateur est liée par des accords internationaux, notamment ceux qu'implique le régime de la « porte ouverte ». La Convention de Saint-Germain-en-Laye l'autorise à appliquer les droits qu'il juge utiles, à condition de respecter le principe d'égalité pour tous les pays.

La législation douanière coloniale s'inspire de deux principes, celui de la fiscalité et celui de la protection.

Le second ne joue qu'accessoirement.

Le premier est mis en application chaque fois que les besoins financiers l'exigent. Rien d'étonnant à ce que les droits fiscaux, qui étaient déjà importants avant la guerre, soient devenus prépondérants depuis lors.

Ils le sont devenus surtout depuis l'établissement de la surtaxe douanière à l'exportation le 7 février 1940. Cette surtaxe prélève en principe 40 p. c. (frac-

tion réduite à 20 p. c. pour certains produits); elle était calculée sur la différence entre le prix des produits obtenus avant-guerre et le prix réel depuis l'établissement du nouvel impôt.

D'impôt exceptionnel de guerre, la surtaxe est devenue rapidement un impôt normal. Insistons sur le fait qu'à l'origine, on visait en l'instaurant à disposer d'un moyen d'action sur l'évolution des prix dans la Colonie. L'influence de la hausse enregistrée sur les marchés internationaux depuis le déclenchement des hostilités (septembre 1939) fut combattue par la fixation d'un prix « normal » rendant fort difficile pour les exportateurs l'augmentation de leur prix d'achat. L'invasion de la Belgique entraîna pour le Congo une modification radicale du problème fiscal. Celui-ci fut résolu par le maintien au titre d'impôt de guerre de la « surtaxe douanière », sans que les éléments du coût de production qui servent de base au calcul de la surtaxe douanière fussent sensiblement modifiés.

La surtaxe a été critiquée de façon véhémente. Mais cependant que sociétés et particuliers n'ont cessé de clamer « que le fisc allait tuer la poule aux œufs d'or », « leurs affaires ne cessaient de prospérer; les bilans de guerre et les suivants, de même que les extensions et investissements, pas toujours productifs, sont là pour le prouver » (11).

Il est en tous cas certain qu'un impôt de l'espèce, peu nuancé dans ses applications, crée de nombreuses inégalités. Il eût été normal de tenir compte, lors de son application, de l'évolution des prix de revient, devenue fort sensible depuis la dévaluation. Son réajustement était d'ailleurs envisagé lors de sa création. Mais, compte non tenu de quelques ajustements partiels, il a été maintenu tel quel (12) jusqu'en juin 1947. Il fut remplacé à ce moment par un droit de sortie complémentaire (13).

Ce droit de sortie, présentant des défauts analogues à la surtaxe, sera corrigé par un impôt complémentaire sur le revenu. Ce dernier couvrira le premier en ce sens que les paiements faits du chef de la surtaxe serviront à l'acquittement de l'impôt complémentaire, tout excédent devant donner lieu à remboursement.

Jusqu'à présent, le nouveau système n'est pas complet. Il finira cependant par mettre tous les contribuables, exportateurs ou non, sur un pied d'égalité.

A cet égard, signalons que, depuis la révision des droits de douane en juin 1947, la *taxe de sélection* est venue s'ajouter aux droits de sortie sur certains produits agricoles.

(11) PÉTILOU, *Discours*, p. 84.

(12) Cfr. A. MOELLER DE LADDERSOUS, « Le Congo dans l'après-guerre », in *Bulletin de la Société belge d'Etudes et d'Expansion*, janvier-février 1947, n° 124, pp. 42-48.

(13) Décret du 10 juin 1947.

Autres impôts.

A côté de ces trois principaux impôts, il en existe de nombreux autres (14). Leur importance est réduite, sauf en ce qui concerne l'impôt personnel.

C'est un impôt indiciaire, dont l'origine remonte à un décret du 16 juillet 1890. Il a survécu à l'institution de l'impôt sur le revenu. Il est d'une perception commode et assure des ressources assez stables : environ fr. 30 millions l'an, au cours de ces dernières années. Il est prélevé actuellement sur la superficie des bâtiments et des constructions, sur les terrains non bâtis, sur les employés, domestiques et ouvriers, sur les bateaux et les embarcations, sur les véhicules et sur les concessions minières. Les indigènes ne sont soumis à l'impôt sur les quatre premières bases que s'ils possèdent un établissement industriel ou commercial pour l'exploitation duquel ils ont à leur service au moins un employé ou ouvrier. Ceux qui paient l'impôt sur une de ces bases ne sont pas soumis à l'impôt de capitation.

Le régime fiscal congolais se perfectionne donc peu à peu.

Le tarif a été rédigé avant tout avec l'intention de couvrir les dépenses. Toutefois, il existe déjà certaines dispositions qui révèlent le souci de protéger une industrie naissante. Aussi est-il à prévoir que dans la mesure où le développement économique du pays progressera et où les industries locales deviendront plus nombreuses, la législation fiscale perdra son caractère fiscal. La matière imposable, rare actuellement, sera, à ce moment, plus large et les droits de sortie pourront être remplacés par d'autres impositions plus conformes à l'évolution générale.

* * *

III — Evolution des dépenses

On se rend compte des aspects divers de notre œuvre colonisatrice en groupant les dépenses publiques sous les quatre rubriques reprises dans le tableau XII. Cette subdivision a été établie pour faire la distinction entre les dépenses de souveraineté, celles servant essentiellement et directement l'œuvre de civilisation, celles couvrant plus directement l'équipement de la Colonie, auxquelles on peut joindre le service de la Dette, contractée dans le même but.

(14) L'impôt personnel, le droit proportionnel sur la constitution ou l'augmentation de capital des sociétés par actions à responsabilité limitée, les patentes de trafiquants et les permis de circulation, les permis de chasse, de port d'armes, de vente d'armes à feu et de munitions, le permis de recrutement de travailleurs, les licences d'importation et de vente de boissons alcooliques, la taxe cotonnière, la taxe sur le paddy, la taxe sur l'essence, le permis de récolte, le permis de coupe de bois, les licences d'achat de bois et taxes forestières, les taxes d'enregistrement de l'ivoire, les licences pour la prospection minière, les taxes d'enregistrement et mutations immobilières, taxes de port, de pilotage, d'immatriculation de bateaux et de délivrance de commissions disciplinaires, les travaux généraux de balisage et de dragage, les droits d'accostage, les redevances minières.

La proportion des dépenses dites de civilisation et de colonisation a oscillé entre 14 et 18 p. c., et a passé de 15 à 17 p. c. entre 1945 et 1946, en dépit de l'accroissement total des dépenses. Proportion néanmoins faible que la reconversion, notamment, n'a pas permis d'améliorer depuis la guerre.

Comme l'a fait remarquer, en 1925, le Comité permanent du Congrès colonial (15) — et cette remarque garde toute sa valeur —, le Gouvernement a été au plus pressé. Limité dans ses ressources, il a employé la majeure partie de ses disponibilités pour établir l'administration sur des bases solides.

Les dépenses de souveraineté ont pris une extension considérable depuis la fin des hostilités; elles dépassent 49 p. c. du total en 1945, alors qu'elles avaient oscillé entre 35 et 38 p. c. depuis 1939.

La part consacrée à l'équipement et au service de la dette est restée à peu près constamment aux environs de la moitié des dépenses ordinaires totales jusqu'en 1945. En 1946, elle n'atteint plus que 41 p. c.

La charge de la dette n'a pas augmenté. Au cours des dernières années qui ont précédé 1940, elle s'était accrue fortement, principalement avant la dépression, ce qui a contribué pour beaucoup aux difficultés d'ordre budgétaire rencontrées à cette époque.

Le tableau XIII fournit des données relatives à l'évolution de la dette publique. Elles corroborent ce qui vient d'être dit de sa stabilité et de sa tendance à la diminution pendant les hostilités.

C'est à raison des excédents budgétaires et du fait qu'une partie des dépenses coloniales fut acquittée par le Trésor belge, que le Congo put la réduire. Elle passa de 4.473 millions à fin 1939 à 3.849 millions à fin 1946 (— 624 millions).

En 1947, la situation de la Trésorerie est devenue moins favorable. Le financement du budget extraordinaire a exigé l'émission d'un montant important de certificats de trésorerie, si bien qu'en fin d'année, la dette flottante s'élevait à 425 millions (16) et la dette totale à 4.226 millions. On en était ainsi revenu à la situation au 31 décembre 1939.

Le montant des emprunts extérieurs est négligeable. Ceci est du plus haut intérêt, car les charges de la dette extérieure ont de lourdes conséquences économiques dans les territoires dont l'activité est basée sur l'exportation de matières premières sujettes à de grandes fluctuations de prix. Les emprunts extérieurs accroissent généralement les charges fixes des emprunts et augmentent la part incompressible des dépenses publiques avec tous les désavantages qui en résultent pendant une période de recouvrements fiscaux diminués.

(15) *La politique financière du Congo belge*, Bruxelles, 1925, p. 17.

(16) Signalons que l'augmentation de la dette est sans doute imputable, en grande partie, à la constitution, par la remise de Bons du Trésor, du capital des organismes nouveaux : Institut pour la Recherche scientifique en Afrique centrale, Fonds du Bien-Être indigène.

TABLEAU XII

Dépenses ordinaires (4)

(1939-1946)

(en milliers de francs)

Sources : Rapport sur l'administration de la Colonie du Congo belge pendant les années 1939-1944.
PÉTILLON, Discours, Annexes.

	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946
I. Dette publique et garanties d'intérêt p. c. du total...	214.657 32	215.316 30	198.721 28	212.047 20	290.321 29	226.973 26	214.969 13	210.588 11
II. Dépenses de souveraineté (1) p. c. du total...	255.412 38	245.408 35	266.091 38	312.897 39	366.897 36	373.168 37	775.663 49	804.961 42
III. Dépenses de civilisation (2) p. c. du total...	95.696 14	132.158 19	103.915 15	111.163 14	163.993 16	179.953 18	242.650 15	325.751 17
IV. Dépenses d'équipement (3) p. c. du total...	119.338 16	117.873 16	141.610 19	178.351 21	236.211 19	260.015 20	399.174 23	567.293 30
V. = I + IV en p. c. du total	48	46	47	47	48	48	46	41

(1) Dépenses administratives de tout genre, comprenant entre autres le service territorial, des affaires indigènes, de la main-d'œuvre, et de la Police.

(2) Dépenses de l'Office de Colonisation, de l'Ecole coloniale, du Service de l'Enseignement, des Cultes, des Missions, de la Bienfaisance publique et des œuvres sociales, du Service de l'Hygiène.

(3) Dépenses de laboratoires, Jardin colonial, du Service cartographique, des travaux publics, des ponts et télécommunications, des transports, des voies navigables, des forêts, de l'agriculture, etc.

(4) Ces chiffres ne comprennent pas les « dépenses d'exercice clos » et celles du « Fonds de crise et de prévoyance ».

TABLEAU XIII

Situation de la Dette publique du Congo belge au 31 décembre 1939 et au 31 décembre 1946

Source : Documents parlementaires, Projets de loi contenant le budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires du Congo belge et du Vice-Gouvernement général du Ruanda-Urundi.

(En francs)	31 décembre 1939	31 décembre 1946	(En francs)	31 décembre 1939	31 décembre 1946
A. — Dette consolidée.			2° Intérêts et amortissement garantis à des actions privilégiées de la Société des Chemins de fer Vicinaux du Congo :		
Emprunt à 2 1/2 % de 1887.....	300.000,—	300.000,—	4 % converti	113.165.000,—	107.001.500,—
Emprunt à 4 % de 1896-1898	14.000.000,—	13.750.000,—	6 % non converti	161.000,—	152.000,—
Emprunt à 4 % amortissable de 1901	31.532.500,—	30.832.500,—	3° Intérêts à 4 % et remboursement garantis à des obligations de la Société des Chemins de fer Vicinaux du Congo émises en remboursement de bons de caisse		
Emprunt à 3 % de 1904.....	27.884.500,—	26.884.500,—	Intérêts, amortissement et déficit d'exploitation garantis à des actions privilégiées de la Société des Chemins de fer Léopoldville-Katanga-Dilolo :		
Emprunt à 4 % de 1906.....	139.250.000,—	133.500.000,—	4 % converti	594.082.500,—	587.755.500,—
Emprunt à 4 % amortissable de 1909	6.292.500,—	6.163.000,—	7 % non converti	2.917.500,—	2.869.500,—
Dette coloniale 4 % de 1936 amortissable	1.446.788.750,—	1.364.324.250,—	Intérêts à 4 % et amortissement garantis à des obligations de la Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne, converti		
Dette coloniale 3 1/2 % de 1937, amortissable autorisé :			4° Intérêts à 4 % et remboursement garantis au prêt de 50 millions de francs consenti par la Colonie du Congo belge à la Société anonyme des Chemins de fer Vicinaux du Congo le 14 mars 1939.....		
fr. 1.100.000.000 émis	1.018.502.400,—	1.018.502.400,—	5° Intérêts à 4 % et remboursement garantis au prêt de 11.500.000 fr. consenti par la Colonie du Congo belge à la Société des Chemins de fer Vicinaux du Congo le 15 mars 1939		
Dette coloniale 4 % de 1937, amortissable autorisé :			6° Intérêts à 4 %, amortissement et déficit d'exploitation garantis à des actions de capital de la Société des Chemins de fer du Kivu :		
fr. 1.000.000.000 émis	813.875.000,—	813.875.000,—	4 % converti	128.615.000,—	—
Part de la colonie dans la charge de l'emprunt belge à 5 % 1932	310.898.700,—	305.116.875,—	6 % non converti	147.000,—	—
Dette 1925 amortissable, envers le Trésor belge :			Total...		
Dette convertie	139.581.466,35	89.167.362,56	1.368.957.250,— 1.202.968.500,—		
Dette non convertie	44.074.213,13	30.317.874,13	Récapitulation.		
Emprunt britannique :			A. Dette consolidée		
£ 3.600.000 (paiement suspendu)	pour mémoire		B. Dette flottante		
Total...	3.992.980.029,48	3.832.733.761,69	C. Dette indirecte		
B. — Dette flottante.			3.992.980.029,48 3.832.733.761,69		
Bons du Trésor en circulation	480.004.400,—	15.900,—	480.004.400,— 15.900,—		
C. — Dette indirecte.			1.368.957.250,— 1.202.968.500,—		
1° Minimum d'intérêts à 4 % et d'amortissement garantis à des actions de la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains	110.121.750,—	107.977.500,—	TOTAL GÉNÉRAL...		
Intérêts et amortissements garantis à des obligations de la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains :			5.841.941.879,48 5.035.718.161,69		
4 % converti	10.323.500,—	10.247.000,—			
Intérêts et amortissement garantis à des obligations de la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains :					
4 % converti	248.281.500,—	245.554.500,—			
6 % non converti	588.500,—	578.500,—			

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge*, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. Législation économique et sociale générale
- II. Législation monétaire, bancaire et financière
- III. Législation agricole
- IV. Législation industrielle
- V. Législation du travail
- VI. Législation relative au commerce intérieur
- VII. Législation relative au commerce extérieur
- VIII. Législation des transports
- IX. Législation relative aux prix et aux salaires
- X. Législation relative au rationnement et au ravitaillement
- XI. Législation en matière de restauration et de dommages de guerre

I — LEGISLATION ECONOMIQUE ET SOCIALE GENERALE

Arrêté du Régent du 15 octobre 1947

pris en exécution de l'arrêté-loi du 25 février 1947, coordonnant et modifiant la législation sur le régime de retraite des ouvriers mineurs et assimilés. — Erratum (*Moniteur*, 15 janvier 1948, p. 386).

Loi du 27 décembre 1947

relative à une allocation compensatoire de la hausse des loyers (*Moniteur*, 1^{er} janvier 1948, p. 20).

Loi de finances du 30 décembre 1947

pour l'exercice 1948 (*Moniteur*, 1^{er} janvier 1948, p. 6).

Loi du 31 décembre 1947

concernant les douanes et les accises (*Moniteur*, 1^{er} janvier 1948, p. 2).

Loi du 31 décembre 1947

relative au régime fiscal du tabac (*Moniteur*, 1^{er} janvier 1948, p. 8).

Arrêté ministériel du 31 décembre 1947

relatif au régime fiscal du tabac (*Moniteur*, 1^{er} janvier 1948, p. 10).

Loi du 31 décembre 1947

prorogeant temporairement le privilège et l'hypothèque légale en matière d'impôts sur les revenus (*Moniteur*, 1^{er} janvier 1948, p. 19).

Arrêté ministériel du 31 décembre 1947

relatif au régime fiscal des boissons fermentées mousseuses indigènes (*Moniteur*, 10 janvier 1948, p. 259).

Arrêté ministériel du 31 décembre 1947

réglementant la perception de l'accise sur les boissons fermentées de fruits et certains liquides alcooliques (*Moniteur*, 10 janvier 1948, p. 261).

Arrêté du 10 janvier 1948

portant modification de l'arrêté du Régent du 14 décembre 1945, modifié par l'arrêté du 6 mai 1947, réglant l'octroi d'une indemnité en faveur des ayants droit des militaires soldés de l'armée belge (*Moniteur*, 17 janvier 1948, p. 444).

Arrêté du Régent du 15 janvier 1948

portant coordination des lois et arrêtés relatifs aux impôts sur les revenus (*Moniteur*, 21 janvier 1948, p. 486).

Arrêté du Régent du 16 janvier 1948

portant coordination des lois relatives à la contribution nationale de crise (*Moniteur*, 21 janvier 1948, p. 524).

II — LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté du Régent du 29 décembre 1947

relatif à la consolidation et aux modalités de remboursement du solde non utilisé au 1^{er} juillet 1947 des crédits de 100 millions de dollars canadiens consentis à la Belgique par le Gouvernement du Canada (Moniteur, 9 janvier 1948, p. 233).

Arrêté ministériel du 9 janvier 1948

modifiant celui du 11 janvier 1946 relatif à la libre circulation des titres négociés en Bourse (Moniteur, 14 janvier 1948, p. 360).

Arrêté ministériel du 15 janvier 1948

modifiant l'arrêté ministériel du 9 janvier 1948 relatif à la libre circulation des titres négociés en Bourse (Moniteur, 17 janvier 1948, p. 410).

III — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté ministériel du 22 décembre 1947

modifiant et complétant l'arrêté ministériel du 6 janvier 1947 relatif à la livraison des produits laitiers (Moniteur, 2-3 janvier 1948, p. 39).

Arrêté du 22 décembre 1947

relatif aux livraisons de viande (Moniteur, 11 janvier 1948, p. 291).

Arrêté du 23 décembre 1947

relatif à la déclaration du cheptel laitier, au mode de livraison, à la fabrication et à la distribution des produits laitiers, à l'octroi et à la retenue de timbres de lait et de matières grasses à certaines catégories de producteurs (Moniteur, 9 janvier 1948, p. 242).

Arrêté du 23 décembre 1947

abrogeant ceux des 30 janvier 1946 et 25 mai 1946, relatifs à la déclaration du cheptel laitier (Moniteur, 11 janvier 1948, p. 290).

Arrêté du 23 décembre 1947

relatif à la livraison des produits laitiers (Moniteur, 14 janvier 1948, p. 354).

Arrêté du Régent du 17 janvier 1948

instituant une prime à la production de froment (Moniteur, 28 janvier 1948, p. 711).

Pour la quantité de froment de la récolte de 1948, livrée par une exploitation agricole au delà de la quantité que cette même exploitation devait livrer sur la récolte de 1946, il sera accordé au chef d'exploitation une prime de 120 francs aux 100 kg.

Arrêté ministériel du 26 janvier 1948

relatif aux fournitures laitières (Moniteur, 31 janvier 1948, p. 818).

Arrêté ministériel du 29 janvier 1948

relatif à la mobilisation des céréales de la récolte 1947 (Moniteur, 31 janvier 1948, p. 847).

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté ministériel du 2 décembre 1947

limitant la consommation de l'énergie électrique pour l'éclairage des vitrines et de l'intérieur des magasins. — Erratum (Moniteur, 10 janvier 1948, p. 265).

Arrêté d'exécution du 27 décembre 1947

de l'arrêté royal n° 81 du 28 novembre 1939, portant organisation de l'aide aux industries nouvelles (Moniteur, 18 janvier 1948, p. 428).

Cet arrêté précise les conditions auxquelles sera subordonné le bénéfice de la garantie de bonne fin de l'Etat pour le remboursement de prêts consentis par des institutions publiques de crédit, prévu par l'article 1^{er} de l'arrêté royal n° 81 du 28 novembre 1939.

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté ministériel du 3 janvier 1948

concernant l'application du chapitre II du titre V du règlement général pour la protection du travail instituant des organes de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail dans les entreprises industrielles et commerciales, ainsi que dans les services et établissements publics ou d'utilité publique (Moniteur, 17 janvier 1948, p. 411).

Arrêté du 14 janvier 1948

Modifications aux dispositions de la réglementation en matière de soutien des chômeurs involontaires (Moniteur, 25 janvier 1948, p. 650).

Arrêté du Régent du 15 janvier 1948

modifiant l'arrêté du 16 février 1946, modifié par celui du 28 octobre 1946, déterminant les modalités générales d'application de l'arrêté-loi du 3 janvier 1946 sur les vacances annuelles des travailleurs salariés (Moniteur, 25 janvier 1948, p. 656).

Arrêté ministériel du 19 janvier 1948

relevant l'indemnité de présence prévue par l'arrêté du Régent du 26 septembre 1946 instituant un Fonds de Sécurité d'Existence pour les travailleurs du port d'Anvers (Moniteur, 24 janvier 1948, p. 622).

VI — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE INTERIEUR

Arrêté ministériel du 15 décembre 1947

relatif à la formation et au perfectionnement professionnels dans les métiers et négoce (Moniteur, 5-6 janvier 1948, p. 102).

Arrêté du 15 décembre 1947

portant abrogation de l'arrêté ministériel du 27 décembre 1944, ordonnant un recensement trimestriel des stocks en produits textiles finis chez certains commerçants et fabricants (Moniteur, 22 janvier 1948, p. 537).

Arrêté ministériel du 15 janvier 1948

complétant celui du 5 février 1946 concernant la réglementation de la distribution des denrées alimentaires rationnées (Moniteur, 25 janvier 1948, p. 661).

L'approvisionnement en sucre à usage « industriel » ou « artisanal », des fabricants et artisans agréés se fera désormais sans autorisation d'approvisionnement.

Arrêté du Régent du 23 janvier 1948

relatif à la déclaration de stock et au remboursement de certaines interventions gouvernementales en matière de ravitaillement (Moniteur, 25 janvier 1948, p. 661).

Cet arrêté organise un recensement des stocks au 27 janvier 1948 pour certains produits dont les prix seront modifiés en suite de la suppression des subsides, de façon à récupérer, au bénéfice du Trésor, les dits subsides.

Arrêté ministériel du 26 janvier 1948

relatif aux livraisons, achats, ventes et distributions du bétail, de la viande et des produits de viande, ainsi qu'à la suppression du rationnement des viandes (Moniteur, 31 janvier 1948, p. 818).

Vu l'arrêté-loi du 22 janvier 1945, concernant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionne-

ment du pays, modifié et complété par les arrêtés-lois des 14 et 18 mai, 7 et 29 juin 1946;

Vu l'arrêté-loi du 30 janvier 1947, concernant la réglementation de la distribution des denrées alimentaires et des produits de première nécessité;

Attendu que la situation internationale du marché de la viande s'est améliorée et que la mise de ce produit sous allocation a été levée;

Attendu que, dans ces conditions, de nombreuses mesures restrictives de liberté peuvent être actuellement abrogées, sans danger pour l'approvisionnement normal en viande de la population;

Attendu qu'il importe d'adapter en conséquence la réglementation à la situation présente,

Arrête :

Article 1^{er}. — La réglementation imposant les livraisons de bétail aux marchés est abrogée. Le fonctionnement des marchés se poursuit en tant que marchés libres.

Art. 2. — Sans préjudice des dispositions réglementant les prix, les achats de bétail sont libres et les achats ou ventes de viande et des produits de viande, à l'exception de la graisse de saindoux importée, ne sont plus soumis à la réglementation du rationnement des denrées alimentaires.

Art. 3. — Chaque acheteur peut choisir l'abattoir agréé dans lequel il désire faire abattre le bétail acheté.

Art. 4. — Toutefois, en ce qui concerne le bétail et la viande importés, l'importateur reste soumis aux directives du Ministre du Ravitaillement et des Importations.

Art. 5. — Il est interdit de vendre de la viande ou des produits de viande les mardis et les vendredis. Les boucheries et les charcuteries ne peuvent être ouvertes au public ces jours, sauf celles qui disposent d'un étal spécialisé pour la vente de volaille et/ou du gibier.

Art. 6. — Il est interdit de servir et de consommer des plats contenant de la viande, des produits de viande ou du gibier autre que le gibier à plume, les mardis et vendredis dans les hôtels, restaurants, ainsi que dans les établissements de consommation accessibles au public ou à certains affiliés seulement.

Art. 7. — Les articles 5 et 6 du présent arrêté ne sont pas d'application les jours fériés légaux ni la veille de ces jours.

Art. 8. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront recherchées, poursuivies et punies conformément aux dispositions de l'arrêté-loi du 22 janvier 1945, concernant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays, modifié et complété par les arrêtés-lois des 14 et 18 mai, 7 et 29 juin 1946.

Arrêté ministériel du 26 janvier 1948

abrogeant ceux devenus caducs par suite de l'entrée en vigueur de l'arrêté du 26 janvier 1948 relatif aux livraisons, achats, ventes et distributions du bétail, de viande et des produits de viande, ainsi qu'à la suppression du rationnement des viandes (Moniteur, 31 janvier 1948, p. 849).

Arrêté ministériel du 30 décembre 1947

modifiant l'arrêté ministériel du 15 juin 1947, abrogeant et remplaçant l'arrêté ministériel du 5 août 1946, portant coordination de la réglementation de la distribution des combustibles (Moniteur, 1^{er} janvier 1948, p. 26).

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté du Régent du 22 décembre 1947

abrogeant l'arrêté royal du 9 août 1939 relatif à l'indication du pays de fabrication de certaines conserves de poisson (Moniteur, 4 janvier 1948, p. 93).

Allocations familiales pour salariés

Arrêté ministériel du 29 décembre 1947

portant exonération de la retenue à opérer sur le prix d'achat des marchandises en provenance des Pays-Bas (Moniteur, 10 janvier 1948, p. 265).

VIII — LEGISLATION DES TRANSPORTS

Arrêté ministériel du 8 décembre 1947

déterminant le nombre, la composition et le fonctionnement des Comités consultatifs prévus par les arrêtés-lois du 12 décembre 1944, créant l'Office régulateur de la Navigation intérieure et le Groupement belge du Remorquage (Moniteur, 24 janvier 1948, p. 623).

Arrêté ministériel du 31 décembre 1947

portant création de la Commission pour l'Etude de la Coordination des Transports intérieurs (Moniteur, 11 janvier 1948, p. 307).

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté ministériel du 15 décembre 1947

réglementant les prix du vinaigre d'alcool (Moniteur, 28 janvier 1948, p. 710).

Arrêté ministériel du 22 décembre 1947

modifiant et complétant l'arrêté ministériel du 27 septembre 1947, réglementant les prix du saumon au naturel (Moniteur, 7 janvier 1948, p. 131).

Arrêté ministériel du 29 décembre 1947

réglementant les prix des œufs (Moniteur, 2-3 janvier 1948, p. 35).

Arrêté ministériel du 15 janvier 1948

réglementant les prix des biscottes et de la chapelure (Moniteur, 19-20 janvier 1948, p. 455).

Arrêté ministériel du 17 janvier 1948

fixant les prix maxima de vente aux consommateurs des combustibles minéraux solides (Moniteur, 19-20 janvier 1948, p. 456).

Arrêté ministériel du 20 janvier 1948

modifiant celui du 12 décembre 1946, complétant les arrêtés ministériels du 12 mai 1945 concernant la publicité et l'affichage des prix, et du 1^{er} juillet 1946, coordonnant les arrêtés de formation des prix (Moniteur, 26-27 janvier 1948, p. 681).

Les dispositions des articles 1^{er} et 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1946, complétant les arrêtés ministériels du 12 mai 1945, concernant la publicité et l'affichage des prix, et du 1^{er} juillet 1946, coordonnant les arrêtés de formation des prix, sont abrogées.

Arrêté ministériel du 20 janvier 1948

fixant le prix du froment de la récolte de 1948 (Moniteur, 28 janvier 1948, p. 711).

Cet arrêté fixe le prix maximum à payer au producteur pour le froment indigène de la récolte de 1948 à 430 francs les 100 kg.

Ce prix est fixé sans préjudice des dispositions spéciales qui pourront être prises ultérieurement en ce qui concerne les conditions de livraison, de qualité, de variété, de teneur, de calibrage et autres, lesquelles pourront avoir pour effet une augmentation ou une diminution de ce prix.

Arrêté ministériel du 28 janvier 1948

modifiant les prix de certains produits alimentaires (Moniteur, 31 janvier 1948, p. 810).

Vu l'arrêté-loi du 22 janvier 1945, concernant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays, modifié et complété par l'arrêté-loi du 14 mai 1946, renforçant le contrôle des prix, l'arrêté-loi du 18 mai 1946, concernant la répression des infractions à la réglementation relative aux prix, à l'approvisionnement du pays et à la fixation des traitements et salaires et les arrêtés-lois des 7 et 29 juin 1946;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 1945, réglementant les prix des produits agricoles, horticoles ou alimentaires importés;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1946, concernant les arrêtés de formation de prix des 12 octobre 1944, 1^{er} juin, 20 juin et 15 octobre 1945 et l'arrêté du 9 février 1946, déterminant les prix maxima des produits, matières, denrées ou marchandises;

Vu l'arrêté ministériel du 23 mai 1946, portant diminution et réglementation des prix des produits alimentaires, des boissons, des produits manufacturés du tabac et de certains produits agricoles;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juillet 1947, modifiant les prix des produits alimentaires subsidiés;

Vu l'arrêté ministériel du 22 août 1947, réglementant les prix de la fleur de maïs;

Vu l'arrêté ministériel du 22 août 1947, réglementant les prix du glucose;

Vu l'arrêté ministériel du 21 septembre 1947, réglementant les prix des produits laitiers;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 1947, modifiant l'arrêté ministériel du 29 juillet 1947, modifiant les prix des produits alimentaires subsidiés;

Vu l'arrêté ministériel du 30 octobre 1947, modifiant celui du 1^{er} octobre 1947, modifiant l'arrêté ministériel du 29 juillet 1947, modifiant les prix des produits alimentaires subsidiés;

Revu l'arrêté ministériel du 29 décembre 1947, réglementant les prix des œufs;

Revu l'arrêté ministériel du 15 janvier 1948, réglementant les prix des biscottes et de la chapelure,

Arrêtent :

Article 1^{er}. — Il est interdit à quiconque d'offrir en vente, de vendre ou d'acheter les produits visés à l'article 2 à des prix supérieurs à ceux fixés par le présent arrêté.

Art. 2. — Les prix maxima des produits énumérés ci-après sont ceux fixés aux paragraphes suivants ou découlant des dispositions y contenues :

§ 1^{er}. Pain, petits pains (pistolets) et pains français.

Prix maximum à payer par le consommateur :

	La pièce.
a) Pour les pains de 600 g.	4,45
b) Pour les pains de 900 g.	6,70
c) Pour les pains dont le poids est supérieur à 900 g., le prix de fr. 6,70 peut être majoré de fr. 2,25 par tranche de 300 g.	
d) Pour les petits pains de 56 g.	0,75
e) Pour les pains français de 280 g.	2,45
f) Pour les pains français de 560 g.	4,80

§ 2. Pain au lait.

Prix maximum à payer par le consommateur :

La pièce.

a) Pour les pains de 600 g.	fr. 5,25
b) Pour les pains de 900 g.	7,90
c) Pour les pains dont le poids est supérieur à 900 g., le prix de fr. 7,90 peut être majoré de fr. 2,65 par tranche de 300 g.	

§ 3. Farine.

A. Farine légale destinée à la panification.

1. Prix à payer à la meunerie, marchandise livrée départ moulin, taxe non comprise, les 100 kg. poids net	fr. 668,55
2. Prix à payer au grossiste, marchandise livrée départ grossiste, taxe non comprise, les 100 kg. poids net	691,—
3. Prix à payer par le consommateur, le kg. poids net	7,65

B. Farine de froment blutée à 75 p. c.

et farine légale non destinée à la panification.

1. Prix à payer à la meunerie, marchandise livrée départ moulin, taxe non comprise, les 100 kg.	fr. 780,—
2. Prix à payer, pour marchandise rendue franco transformateur, taxe non comprise, les 100 kg.	802,50

§ 4. Levure indigène de panification.

a) Prix à payer par le boulanger, franco gare ou magasin du boulanger, taxe de transmission forfaitaire non comprise :

Pour une consommation hebdomadaire de 1.000 kg. et plus, le kg.	fr. 15,20
Pour une consommation hebdomadaire de 750 kg. jusque et y compris 999 kg., le kg.	15,30
Pour une consommation hebdomadaire de 500 kg. jusque et y compris 749 kg., le kg.	15,40
Pour une consommation hebdomadaire de 350 kg. jusque et y compris 499 kg., le kg.	15,50
Pour une consommation hebdomadaire de 240 kg. jusque et y compris 349 kg., le kg.	15,55

b) Prix du fabricant au marchand de levure (grossiste), livraison franco gare du marchand de levure, taxe de transmission forfaitaire non comprise, le kg.

c) Prix du marchand de levure à la boulangerie (pour une consommation hebdomadaire inférieure à 240 kg.), livraison franco magasin du boulanger ou du détaillant, taxe de facture non comprise :

1. Communes des agglomérations bruxelloise, anversoise et liégeoise, le kg.	17,75
2. Autres communes, le kg.	18,35
d) Prix au consommateur, le kg.	21,75

§ 5. Pâtes alimentaires.

Le kg. Poids net
en paquets. en vrac.

1. Prix à payer par le grossiste, marchandise livrée franco gare grossiste, taxe forfaitaire comprise ...	fr. 15,65	14,20
2. Prix à payer par le détaillant, marchandise livrée franco magasin détaillant, taxe de facture non comprise	16,85	15,30
3. Prix à payer par le consommateur	19,20	17,40

Les prix de vente des pâtes alimentaires importées ne peuvent, en application de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1946, coordonnant les arrêtés de formation des prix des 12 octobre 1944, 1^{er} juin, 20 juin et 15 octobre 1945, et l'arrêté du 9 février 1946, déterminant les prix maxima des produits, matières, denrées ou marchandises, et quelle que soit la qualité des produits importés, dépasser les prix prévus par le présent paragraphe.

Il est interdit aux fabricants, importateurs ou grossistes de majorer indirectement, au moyen de notes de

crédit ou de ristournes, les marges des intermédiaires prévues par le présent paragraphe.

Il ne peut être accordé que des ristournes pour des frais réels de transport supportés par ces intermédiaires et qui normalement sont à charge des fabricants, des importateurs ou des grossistes.

§ 6. Biscottes.

A. Le paquet d'un contenu net de :

1/3 kg. 1/4 kg. 1/6 kg.

1. Prix à payer par le grossiste, marchandise livrée franco gare du grossiste, taxe de transmission forfaitaire comprise, le paquet	fr. 6,65	5,—	3,35
2. Prix à payer par le détaillant, marchandise livrée franco magasin du détaillant, taxe de facture non comprise, le paquet	» 7,20	5,40	3,60
3. Prix à payer par le consommateur, le paquet	» 8,20	6,15	4,10

B. Les prix maxima de la chapelure de biscottes ne pourront, en aucun cas, dépasser les prix maxima des biscottes fixés par le présent arrêté, réduits de fr. 1,60 au kg.

C. Les prix de vente des biscottes et de la chapelure importées sont, en application de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1940, coordonnant les arrêtés de formation des prix des 12 octobre 1944, 1^{er} juin, 20 juin et 15 octobre 1945, et de l'arrêté du 9 février 1946, déterminant les prix maxima des produits, matières, denrées ou marchandises, ceux prévus par le présent paragraphe.

§ 7. Biscuits et spéculoos.

A. Biscuits « Petit Belge », emballés en demi-boîtes de 1.800 g. cautionnées :

1. Prix à payer par le grossiste, franco gare ou magasin grossiste, taxe de transmission forfaitaire comprise, le kg. net	fr. 23,90
2. Prix à payer par le détaillant, franco magasin du détaillant, taxe de facture non comprise, le kg. net	» 26,05
3. Prix à payer par le consommateur, le kg. net	» 29,50

B. Spéculoos, emballés en demi-boîtes de 1.800 g. cautionnées :

1. Prix à payer par le grossiste, franco gare ou magasin grossiste, taxe de transmission forfaitaire comprise, le kg. net	fr. 26,50
2. Prix à payer par le détaillant, franco magasin du détaillant, taxe de facture non comprise, le kg. net	» 28,90
3. Prix à payer par le consommateur, le kg. net	» 32,75

§ 8. Pain d'épice.

A. Pain d'épice (ordinaire) :

1. Prix à payer par le grossiste, marchandise livrée franco gare grossiste, taxe forfaitaire de 9 p. c. comprise, le kg. poids net	fr. 16,45
2. Prix à payer par le détaillant, marchandise livrée franco magasin détaillant, taxe de facture non comprise, le kg. poids net	» 17,45
3. Prix à payer par le consommateur, le kg. poids net	» 19,—

B. Pain d'épice de fantaisie :

1. Prix à payer par le grossiste, marchandise livrée franco gare grossiste, taxe forfaitaire de 9 p. c. comprise, le kg. poids net	fr. 21,25
2. Prix à payer par le détaillant, marchandise livrée franco magasin détaillant, taxe de facture non comprise, le kg. poids net	» 22,45
3. Prix à payer par le consommateur, le kg. poids net	» 24,40

Il y a lieu d'entendre par pain d'épice de fantaisie du pain d'épice pour la fabrication duquel il a été fait usage de miel naturel, de fruits confits, de noisettes, d'amandes. Cette énumération est exemplative et non limitative; n'est considéré comme pain d'épice ordinaire que celui fabriqué à base de sucre, de sucre interverti, de miel artificiel ou de sirop de sucre.

§ 9. Pâtisserie.

Spéculoos :

Prix au consommateur, le kg.fr. 32,75

§ 10. Glucose.

L'article 3 de l'arrêté ministériel du 22 août 1947, réglementant les prix du glucose, est modifié comme suit :

Les prix à appliquer pour le glucose, pour la livraison franco gare ou magasin acheteur, taxe de transmission comprise, emballage à cautionner, ne peuvent en aucun cas dépasser les maxima suivants :

1. Glucose « 44° Bé confiseur », vendu en tambours, les 100 kg. net	fr. 1.073,—
2. Glucose « massé 80 p. c. », vendu en sacs, les 100 kg. net	» 1.005,—

Pour le glucose « 44° Bé confiseur », livré en fûts, le prix mentionné au chiffre 1 du présent littéra peut être majoré de 10 francs aux 100 kg.

§ 11. Fleur de maïs.

L'article 3 de l'arrêté ministériel du 22 août 1947, réglementant les prix de la fleur de maïs, est modifié comme suit :

A. Pour la marchandise non conditionnée.

1. Prix à porter en compte du grossiste, marchandise livrée franco gare grossiste, taxe comprise, les 100 kg. net	fr. 1.056,—
2. Prix à porter en compte du détaillant, marchandise livrée franco magasin détaillant, taxe non comprise, le kg. net	» 11,50
3. Prix à payer par le consommateur, le kg. net	» 13,55

B. Pour la marchandise conditionnée, par quantité maximum de 250 g.

1. Prix à porter en compte du grossiste, marchandise livrée franco gare grossiste, taxe comprise, le kg. net	fr. 16,—
2. Prix à porter en compte du détaillant, marchandise livrée franco magasin détaillant, taxe de facture non comprise, le kg. net	» 17,40
3. Prix à payer par le consommateur, le kg. net	» 19,80

§ 12. Viande de bœuf.

A. Viande fraîche.

1. Bétail sur pied :

Prix à payer pour le bétail sur pied, pour un rendement de 60 p. c. et plus, le kg.	fr. 29,—
Prix à payer pour le bétail sur pied d'un rendement de 50 à 51 p. c., le kg.	» 20,—

2. Viande au détail :

Prix à payer par le consommateur, le kg. :	
Rôtis	fr. 80,—
Carbonnades, bouillis sans os	» 45,—
Hachis	» 45,—
Bouillis avec os	» 38,—

B. Viande congelée.

Prix à payer par le consommateur, le kg. :

Rôtis	fr. 70,—
Carbonnades, bouillis sans os	» 35,—
Hachis	» 35,—
Bouillis avec os	» 28,—

§ 13. Viande de cheval.

1. Bétail sur pied :

Prix à payer pour le bétail sur pied :	
Première catégorie, le kg.	fr. 13,—
Deuxième catégorie, le kg.	» 9,50

2. Viande au détail :

Prix à payer par le consommateur, le kg. :	
Rôtis, première catégorie	fr. 45,—
Rôtis, deuxième catégorie	» 40,—
Carbonnades et hachis	» 27,50
Bouillis avec os	» 25,—

§ 14. Viande de mouton.

1. Bétail sur pied :

Prix maximum à payer pour le bétail sur pied, le kg.	fr. 15,—
--	----------

2. Viande au détail :

Prix à payer par le consommateur, le kg. :	
Rôtis, première catégorie	fr. 50,—
Rôtis, deuxième catégorie	» 45,—
Ragoût	» 25,—

§ 15. Saindoux.

	Franco destination en allège ou sur wagon	Au détaillant ex-magasin grossiste	Franco magasin détaillant	Au consommateur
Prix à payer par kg. de saindoux non conditionné pour la vente en détailfr.	36,25	38,50	39,25	45,—
Prix à payer par kg. de saindoux conditionné par le grossiste pour la vente en détail	35,75	39,25	40,—	45,—
Prix à payer par kg. de saindoux conditionné pour la vente en détail	36,75	39,25	40,—	45,—

§ 16. Beurre.

L'article 3 de l'arrêté ministériel du 21 septembre 1947, réglementant les prix des produits laitiers, est modifié comme suit :

1. Beurre de laiterie :

	Beurre avec marque de contrôle	Beurre de 2 ^e qualité	Beurre de 3 ^e qualité
a) Prix à payer par le grossiste pour le beurre pris à la laiterie, le kg.fr.	88,25	83,25	78,25
b) Prix à payer pour le beurre livré franco détaillant, le kg.	90,25	85,25	80,25
c) Prix à payer par le gros consommateur pour le beurre pris chez le grossiste, le kg.	91,50	86,50	81,50
d) Prix à payer pour le beurre livré franco gros consommateur, le kg.	92,—	87,—	82,—
e) Prix à payer par le consommateur, le kg.	95,—	90,—	85,—

2. Beurre de campagne :

Par beurre de campagne, il faut entendre le beurre fabriqué par les beurreries qui ne disposent pas d'une installation de pasteurisation et vendus par ces dernières uniquement aux intermédiaires agréés et aux laiteries.

- a) Prix à payer par le distributeur agréé ou la laiterie, départ beurrerie, le kg.fr. 80,75
- b) Prix à payer pour le beurre livré franco détaillant, le kg. » 82,75
- c) Prix à payer pour le beurre livré franco gros consommateur, le kg. » 84,50
- d) Prix à payer par le consommateur, le kg. » 87,50

3. Beurre de ferme :

- a) Prix de vente du producteur au distributeur agréé, le kg.fr. 87,—
- b) Prix à payer par le grossiste ou à la centrale de répartition, le kg. » 79,—
- c) Prix à payer pour le beurre livré franco détaillant, le kg. » 81,—
- d) Prix à payer pour le beurre livré franco gros consommateur, le kg. » 83,—
- e) Prix à payer par le consommateur dans les magasins, le kg. » 85,—
- f) Prix à payer par le consommateur pour le beurre de ferme pris à la ferme, le kg. » 87,—

Au sens du présent arrêté, il faut entendre par gros consommateur toute collectivité ayant droit à au moins vingt rations mensuelles de beurre.

4. Beurre de cuisine :

Prix à payer départ producteurfr. 30,—
Le prix du beurre impropre à la consommation directe est celui fixé pour le beurre de cuisine.

Pour le beurre emballé en paquets de moins d'un kilogramme, les prix prévus par le présent arrêté peuvent être augmentés de 50 centimes par kilogramme. Toutefois, le prix au consommateur ne peut être augmenté de ce fait.

Pour le beurre salé, les prix prévus par le présent arrêté sont diminués de :

- Fr. 1,— par kg. de beurre lorsque ce dernier contient de 0 à 3 p. c. de sel ;
- Fr. 2,— par kg. de beurre lorsque ce dernier contient de 3 à 6 p. c. de sel ;
- Fr. 3,— par kg. de beurre lorsque ce dernier contient de 6 à 9 p. c. de sel ;
- Fr. 4,50 par kg. de beurre lorsque ce dernier contient plus de 9 p. c. de sel.

§ 17. Margarine.

- Prix à payer par le détaillant, franco magasin, le kg.fr. 26,70
- Prix à payer par le consommateur, le kg. ... » 30,—

§ 18. Huile de table.

- Prix à payer par le grossiste, franco magasin, taxe comprise :
- Huile d'arachide, de maïs et d'olive, le litre...fr. 36,60
- Autres huiles de table, le litre » 35,—
- Prix à payer par le détaillant, franco magasin, taxes comprises :
- Toutes huiles de table, le litrefr. 39,50
- Prix à payer par le consommateur :
- Toutes les huiles de table, le litrefr. 42,50

§ 19. Marchandises destinées à l'alimentation du bétail.

- A. Prix à payer par les fabricants d'aliments pour bétail :
- 1. Céréales fourragèresfr. 650,—
- 2. Tourteaux importés » 690,—
- Ces prix s'entendent marchandises délivrées par les sections de l'Union interportuaire, les 100 kg. poids net, non franco, taxes comprises.
- 3. Son importé, délivré par les sections de l'Union interportuaire, non franco, taxe non comprise, par 100 kg. net, 400 francs.
- 4. Son, départ moulin, sur wagon ou camion, taxe non comprise, les 100 kg. B/N, 400 francs.
- 5. Tourteaux indigènes, départ usine sur wagon ou camion, taxe non comprise, les 100 kg. poids net.fr. 660,30
- 6. Remoulage » 500,—
- 7. Farine fourragère d'avoine :
- a) Avec moins de 10 p. c. cellulose » 391,—
- b) Avec 10 à 20 p. c. cellulose » 312,50
- c) Avec plus de 20 p. c. cellulose » 234,50
- 8. Petites avoines » 525,—
- 9. Bourres d'avoine et d'épeautre » 190,—
- 10. Farine de viande et de poisson par pourcentage d'albumine » 10,50
- 11. Mélasse indigène avec une teneur de 45 p. c. Clerget » 167,30

Les prix des matières premières mentionnés sous les nos 6 à 11 y compris, s'entendent les 100 kg. poids net, marchandise délivrée départ, chargée sur wagon ou camion, taxes non comprises.

B. Prix à payer par le consommateur ou l'éleveur consommateur :

1. Céréales fourragèresfr. 683,50
2. Tourteaux » 723,50
3. Sons » 452,85

Ces prix s'entendent les 100 kg. poids net, marchandise livrée franco consommateur ou franco ferme de l'éleveur consommateur, taxes non comprises.

Art. 3. — Ne sont plus soumis qu'à la règle du prix normal, définie :

à l'article 1^{er}, §§ 2 et 3, de l'arrêté-loi du 22 janvier 1945, modifié et complété par les arrêtés-lois des 14 et 18 mai et des 7 et 29 juin 1946, concernant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays;

à l'article 1^{er} de l'arrêté-loi du 14 mai 1946, renforçant le contrôle des prix;

aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1946, coordonnant les arrêtés de formation des prix des 12 octobre 1944, 1^{er} juin, 20 juin et 15 octobre 1945 et l'arrêté du 9 février 1946 déterminant les prix maxima des produits, matières, denrées ou marchandises;

Les prix des produits mentionnés ci-dessous : chocolat, chocolat de couverture, cacao en poudre, viande de porc, viande de veau, charcuterie, abats, œufs.

Art. 4. — Sont abrogés en ce qui concerne les produits énumérés à l'article 3 du présent arrêté, les dispositions relatives aux prix maxima reprises : à l'article 2, § 29, de l'arrêté ministériel du 23 mai 1946, portant diminution et réglementation des prix des produits alimentaires, des boissons, des produits manufacturés du tabac et de certains produits agricoles, modifié et complété

par les arrêtés ministériels des 4 et 15 juin, des 1^{er}, 20 et 30 juillet, des 12, 16, 17 et 29 août, des 3, 6, 7 et 26 septembre, des 14 et 28 octobre, des 13, 18 et 27 novembre, du 30 décembre 1946, des 10 janvier et 8 mars 1947; à l'arrêté ministériel du 24 juillet 1947 réglementant le prix des animaux de boucherie;

à l'article 2, §§ 1 à 14 et le § 22, de l'arrêté ministériel du 29 juillet 1947, modifiant les prix des produits alimentaires subsidiés;

à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 22 août 1947, réglementant les prix de la fleur de maïs;

à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 22 août 1947, réglementant les prix de la glucose;

à l'article 3, §§ 1 à 4, de l'arrêté ministériel du 21 septembre 1947, réglementant les prix des produits laitiers;

à l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 1947 modifiant l'arrêté ministériel du 29 juillet 1947, modifiant les prix des produits alimentaires subsidiés;

à l'arrêté ministériel du 29 décembre 1947, réglementant les prix des œufs;

à l'arrêté ministériel du 15 janvier 1948, réglementant les prix des biscottes et de la chapelure.

Art. 5. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont recherchées, constatées, poursuivies et punies, conformément aux dispositions des chapitres II et III de l'arrêté-loi du 22 janvier 1945, modifié et complété par les arrêtés-lois des 14 et 18 mai et des 7 et 29 juin 1946, concernant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays.

Art. 6. — Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} février 1948.

X — LEGISLATION RELATIVE AU RATIONNEMENT ET AU RAVITAILLEMENT

Arrêté du 22 décembre 1947

relatif aux livraisons de viande (Moniteur, 11 janvier 1948, p. 291).

Arrêté du 23 décembre 1947

relatif à la déclaration du cheptel laitier, au mode de livraison, à la fabrication et à la distribution des produits laitiers, à l'octroi et à la retenue de timbres de lait et de matières grasses à certaines catégories de producteurs (Moniteur, 9 janvier 1948, p. 242).

Arrêté du 23 décembre 1947

relatif à la livraison des produits laitiers (Moniteur, 14 janvier 1948, p. 354).

Arrêté ministériel du 27 décembre 1947

relatif aux restaurants (Moniteur, 9 janvier 1948, p. 234).

Arrêté ministériel du 26 janvier 1948

relatif aux livraisons, achats, ventes et distributions du bétail, de la viande et des produits de viande, ainsi qu'à la suppression du rationnement des viandes (Moniteur, 31 janvier 1948, p. 818). (Voir texte rubrique VI.)

XI — LEGISLATION EN MATIERE DE RESTAURATION ET DE DOMMAGES DE GUERRE

Arrêté du Régent du 7 novembre 1947

fixant les conditions de forme et de délai d'introduction des demandes d'intervention de l'Etat en matière de réparation de dommages de guerre aux biens privés. — Erratum (Moniteur, 9 janvier 1948, p. 246).

Arrêté du Régent du 7 novembre 1947

relatif à la déclaration, à la consistance et au mode d'évaluation du patrimoine en matière de dommages de guerre aux biens privés — Erratum (Moniteur, 9 janvier 1948, p. 246).

Arrêté du Régent du 12 janvier 1948

déterminant l'état de besoin au sens de la loi du 1^{er} octobre 1947, relative à la réparation des dommages de guerre aux biens privés (Moniteur, 19-20 janvier 1948, p. 460).

Arrêté du Régent du 22 janvier 1948

instituant la Commission interministérielle, prévue par l'article 8, § 4, de la loi du 1^{er} octobre 1947 relative à la réparation des dommages de guerre aux biens privés (Moniteur, 26-27 janvier 1948, p. 682).

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

LE MARCHÉ DE L'ARGENT

I — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE											CALL-MONEY
	Escompte					Prêts et avances sur (*)						
	Acceptat. de banques préala bl. visées par B.N.B., traites accept. ou docum. représentat. d'import. ou d'export. de marchandises (1)	Traites acceptées domiciliées en banque et warrants	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à court	Certificats ayant maximum 8 mois à court	Certificats ayant maximum 12 mois à court	Certificats à plus de 12 mois	Certificats 3 1/2 % 5 ans (1941) et certif. en réglem. des créances financières belges sur l'étranger	Autres effets publics	
1946 Moyenne annuelle.....	1,17	1,67	1,92	2,87	3,17	2,—	2,1875	2,375	3,17	3,59	3,17	0,58
1947 Moyenne annuelle.....	2,67	3,17	3,42	4,17	4,67	2,—	2,1875	2,375	4,67	4,67	4,67	1,08
1946 Décembre (à partir du 19)...	2,50	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
1947 Janvier.....	2,50	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Février.....	2,50	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Mars.....	2,50	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Avril.....	2,50	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Mai.....	2,50	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Juin.....	2,50	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Juillet.....	2,50	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Août (à partir du 28).....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Septembre.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Octobre.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Novembre.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Décembre.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
1948 Janvier.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Février.....	3,— (2)	3,50 (3)	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25

(1) A partir du 16 décembre 1946, les traites acceptées ou documentaires représentatives d'importations ou d'exportations de marchandises sont escomptées au taux applicable aux traites acceptées domiciliées en banque et warrants.

(2) A partir du 19 février 1948 uniquement; acceptations de banque visées représentatives d'exportations.

(3) A partir du 19 février 1948, ce taux s'applique également aux acceptations de banque visées représentatives d'importations.

(*) Quotité de l'avance en janvier et en février 1948 :

Certificats de trésorerie émis à court terme	95 %	} 90 % Certificats de trésorerie émis en règlement de créances financières belges sur l'étranger (arrêté du 3 févr. 1942). Quotité de l'avance consentie uniquement dans les cas spéciaux admis par la Banque Nationale de Belgique
Obligations décennales (1940-1950)	90 %	
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus (1942) ..	90 %	
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 5, à 10 ou à 20 ans (1943)	90 %	
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 10 ans (1944)	90 %	
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1947)	90 %	
Autres effets publics	80 %	

4

II — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

ÉPOQUES	Banques — Comptes de dépôts à (*)					Caisse générale d'Épargne (dépôts sur livrets)			Soc. Nation. de Crédit à l'Industrie Comptes de dépôts à 1 an
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusque 20.000 fr. (1)	20.000 à 100.000 fr. (1)	au delà de 100.000 fr.	
Moyennes annuelles :									
1946.....	0,50	0,81	1,01	1,27	1,53	3,—	1,50	0,50	2,—
1947.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,46
Moyennes mensuelles :									
1946 Décembre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—
1947 Janvier.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Février.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Mars.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Avril.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Mai.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Juin.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Juillet.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Août.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Septembre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Octobre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Novembre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Décembre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
1948 Janvier.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Février.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)

(*) Moyenne de quatre banques.

(1) Du 1^{er} juillet 1946 au 30 juin 1947, le taux des dépôts a été de 3 % jusqu'à 30.000 francs et de 1,5 % de 30.000 à 100.000 fr. A partir du 1^{er} juillet 1947, le taux des dépôts est de 3 % jusqu'à 50.000 fr. et de 1,5 % jusqu'à 100.000 fr.

(2) Comptes de dépôts à un an et plus.

LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX

I — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX

9

PÉRIODES	OR				ARGENT			
	LONDRES En sh. et d. par oz. fin	NEW-YORK En dollars par oz. fin	BOMBAY		LONDRES En d. par oz. fin	NEW-YORK En cents par oz. fin	BOMBAY	
			En roupies et annas par Fine Tola	Conversion en sh. et d. par oz. fin			En roupies et annas par 100 Fine Tola	Conversion en pence par oz. fin
1938 31 décembre	149/7 1/2	35			(1) 20,0625	42 3/4		
1946 31 décembre	172/3	35	102. 4	409/0	55,50	88 1/2	159. 4	76
1947 31 décembre	172/3	35	105. 2	420/6	45,—	74 5/8	170. 3	82
Moyennes mensuelles :								
1946 Décembre	172/3	35	100. 1	400/3	55,50	87 1/10	142. 8	68
1947 Janvier	172/3	35	104. 4	417/0	55,50	76 3/4	152. 7	73
Février	172/3	35	105. 0	420/0	44,47	72 1/4	156. 7	75
Mars	172/3	35	104. 0	416/0	47,08	77,34	163. 1	78
Avril	172/3	35	106. 2	424/6	45,83	75,83	169. 5	81
Mai	172/3	35	109.11	438/9	44,10	72,62	168. 4	81
Juin	172/3	35	113. 9	454/3	41,45	66,99	172. 1	83
Juillet	172/3	35	110.14	443/6	38,84	63,57	171.15	83
Août	172/3	35	109.15	439/9	39,95	65,65	175.10	84
Septembre	172/3	35	110. 3	440/9	42,73	70,55	167.13	81
Octobre	172/3	35	102.13	411/3	43,37	71,62	158. 6	76
Novembre	172/3	35	104.15	419/9	45,02	74,62	159. 7	77
Décembre	172/3	35	105. 8	422/0	45,—	74,62	167. 7	80
1948 Janvier	172/3	35	105.13	423/3	45,—	74,62	168. 8	81
Février	172/3	35	106. 1	424/2	45,—	74,62	150. 1	72

(1) Cotation par oz. stand.

N. B. — 1 oz. troy = 31,1035 grammes; 1 tola = 11,6638 grames; 1 roupie = 16 annas; 1 roupie = 18 pence.

II — COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 28 FEVRIER 1948

fixés par la Banque Nationale de Belgique

en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1^{er} mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil

(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)

(en francs belges)

10

DEVICES	Cours contractuel	Transferts		Billets	
		Cours acheteur	Cours vendeur	Cours acheteur	Cours vendeur
1 livre sterling	176,625	176,50	176,75	175,85	176,80
1 dollar U. S. A.	—	43,70	43,96	43,50	44,—
1 dollar canadien	—	43,96	44,06	43,75	44,25
100 francs français..... (1)	20,4427	20,41	20,48	20,20	20,55
100 florins Pays-Bas	1.652,—	1.648,—	1.656,—	1.635,—	1.662,—
100 francs congolais	—	100,—	100,—	—	—
100 francs luxembourgeois	—	100,—	100,—	—	—
1 couronne suédoise.....	12,1936	12,16	12,23	12,10	12,25
1 franc suisse	10,1275	10,10	10,15	10,05	10,20
1 couronne danoise	9,1326	9,10	9,16	9,05	9,25
1 couronne norvégienne	8,83125	8,80	8,85	8,75	8,90
100 escudos	176,625	175,75	177,60	175,—	178,—
100 couronnes tchéco-slovaques	87,655	87,39	87,92	86,80	88,50
100 livres	—	Cours variable établi tous les dix jours par l'Ufficio Italiano dei Cambi.		—	—
100 pesetas	400,—	Cours applicables pour les versements en francs belges au compte de l'Instituto Espanol de Moneda Extranjera.		—	—

(1) Nouveaux cours depuis le 26 janvier 1948.

LE MARCHÉ DES CAPITAUX

I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

DÉSIGNATION DES TITRES	Cotation pour	COURS AU				
		1 ^{er} octobre 1947	3 novembre 1947	1 ^{er} décemb. 1947	5 janvier 1948	2 février 1948
I. — Dette intérieure directe de l'État belge (Intérêts à bonifier).						
Dette 2 ½ %	100,—	61,10	60,20	59,60	58,50	57,55
Dette 3 % ^{2e} série	100,—	91,20	88,90	86,15	86,50	87,—
Dette 3 ½ % 1937	100,—	81,15	80,—	79,60	79,30	79,15
Dette 3 ½ % 1943	100,—	75,60	73,70	74,—	74,60	74,25
Dette unifiée 4 %	100,—	88,—	85,45	84,30	84,85	84,50
Emprunt de la Libération, 4 % 1945	100,—	82,60	80,50	80,20	81,65	81,60
Obligations décennales (1940-1950), 4 %	100,—	100,30	100,45	100,30	100,25	100,35
Certificats de Trésorerie à 15 ans au plus, 3 ½ % 1942	100,—	101,—	101,35	101,20	101,40	101,45
Certificats de Trésorerie à 5, 10, 20 ans, 3 ½ % 1943	100,—	100,85	100,90	100,75	100,90	100,40
Certificats de Trésorerie à 10 ans, 3 ½ % 1944	100,—	94,20	94,25	94,40	94,70	94,70
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 % 1947	100,—	98,—	98,30	98,30	98,30	98,25
Emprunts à lots 1933, 4 %	1.050,—	1.070,—	1.034,—	1.005,—	1.018,—	1.023,—
Emprunt à lots 1938 (3 ½ % jusqu'en 1947; ensuite 4 %)	500,—	499,—	485,—	464,—	471,—	473,—
Emprunt à lots 1938 (3 % jusqu'en 1946; 3 ½ % de 1946 à 1951; ensuite 4 %)	1.000,—	891,—	860,—	855,—	848,—	852,—
II. — Dette indirecte et dette garantie par l'État (Intérêts à bonifier).						
Dommages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	522,—	512,—	495,—	497,—	500,—
Emprunt de la Reconstruction 1 ^{er} trim. 1947 2 %	1.000,—	—	—	—	—	1.004,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche suisse), action privil. 6 %	500,—	577,—	586,—	584,—	587,—	578,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche hollandaise), action privil. 6 %	500,—	578,—	570,—	575,—	565,—	574,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche belge), action privil. 4 %	500,—	482,—	486,—	471,—	489,—	465,—
(*) Soc. Nat. des Chem. de fer vicinaux, 3 %, coup. janvier-juillet	100,—	71,90	72,10	72,30	72,45	72,20
Régie des Télégraphes et Téléphones, 3 ½ % 1943	100,—	79,40	77,30	75,80	75,40	75,25
III. — Dette directe de la Colonie.						
<i>Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888</i>						
100,—	268,—	268,—	265,—	255,—	253,—	—
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dette coloniale 1904, 3 %	100,—	77,80	77,—	76,—	89,—	75,—
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	89,60	86,30	85,30	85,70	86,20
(*) Dette coloniale 1937, 3 ½ %	100,—	81,70	79,80	79,60	79,30	79,20

(*) Les coupons des emprunts ci-dessus sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 % sont marqués d'un astérisque.

II — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

15

Source : Institut National de Statistique.

DATES	Indice général	Assurances, banques, soc. à portef.	Entr. immobil., hypothécaires et hôtelières	Tramways chemins de fer écon. et vicinaux	Trains d'entr. de tramways et d'électricité	Entrrepr. de gaz et d'électricité	Industries métallurgiques	Zincs, plombs et mines	Produits chimiques	Charbonnages et fours à coke	Glaceries	Verreries	Industrie de la construction	Industries textiles et soieries	Entreprises coloniales	Alimentation	Diverses
Indices par rapport aux cours du mois précédent																	
1948 5 janvier ...	103	102	103	103	98	99	102	102	110	106	98	98	98	100	101	98	98
2 février ...	110	110	106	115	124	111	113	111	108	105	122	116	106	110	108	102	107
Indices par rapport à la période 1936 à 1938 = 100																	
1946 2 décembre	242	186	299	128	147	146	242	155	297	227	235	456	372	373	353	293	
1947 3 janvier ...	226	175	268	123	134	134	229	143	268	209	221	405	347	350	335	276	
3 février ...	211	175	255	115	123	128	213	145	244	206	186	364	313	315	308	263	
3 mars ...	199	169	247	110	112	120	200	135	240	192	187	351	307	313	286	253	
1 ^{er} avril ...	192	161	229	103	113	118	190	122	223	173	171	332	290	304	283	238	
2 mai ...	194	165	228	102	113	121	194	139	225	180	160	327	286	308	287	237	
2 juin ...	166	144	199	93	96	107	171	122	194	157	142	272	243	259	237	205	205
1 ^{er} juillet ...	162	140	193	91	99	106	167	124	181	142	140	256	232	251	233	191	200
1 ^{er} août ...	164	143	184	92	98	102	171	117	195	148	129	244	221	245	240	190	196
1 ^{er} septembre	170	148	187	89	96	103	179	118	198	144	133	254	245	258	257	190	199
1 ^{er} octobre	165	147	185	87	93	103	174	110	187	136	133	238	231	250	253	182	193
3 novembre	161	143	174	85	84	102	168	101	191	138	123	217	218	235	252	181	184
1 ^{er} décembre	151	133	159	76	82	100	161	100	168	125	116	200	188	222	239	169	160
1948 5 janvier ...	155	135	164	78	80	99	165	102	184	132	114	196	185	222	242	165	157
2 février ...	170	149	174	90	99	110	186	113	198	138	139	228	196	245	262	169	168

III — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

15

PÉRIODES	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1946.....	245	253	234	6.300	11.145	6.553	11.379
1947.....	246	191	172	4.112	4.988	4.303	5.160
1946 Décembre.....	20	20	18	414	652	434	670
1947 Janvier.....	21	21	20	374	607	395	627
Février.....	20	16	14	331	504	347	518
Mars.....	20	18	16	377	554	395	570
Avril.....	20	16	15	327	443	343	458
Mai.....	18	14	12	264	345	278	357
Juin.....	21	16	14	364	410	380	424
Juillet.....	22	15	14	339	325	354	339
Août.....	20	13	11	357	415	370	426
Septembre.....	22	16	14	335	358	351	372
Octobre.....	23	16	15	403	402	419	417
Novembre.....	18	13	12	293	295	306	307
Décembre.....	21	17	15	348	330	365	345
1948 Janvier.....	20	18	16	398	406	416	422
Février.....	20	19	17	719	814	738	831

IV — COURS ET RENDEMENTS DES PRINCIPAUX TYPES D'OBLIGATIONS

16

DATES	TYPES DOMINANTS										OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers	
	Cours					Rendement (eu égard au cours seulement)					Valeur boursière moyenne	Rendement net moyen
	I	II	III	IV		I	II	III	IV			
	Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales		Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales		(1)	(1)
4 %	4 %	4 % (1)	4 % (1)	4 ½ % (1)	4 %	4 %	4 % (1)	4 % (1)	4 ½ % (1)	(1)	(1)	
1946 2 décembre ...	90,55	91,—	90,67	89,74	96,18	4,42	4,40	4,41	4,46	4,68	93,88	4,64
1947 3 janvier.....	90,70	90,70	90,27	89,17	96,05	4,41	4,41	4,43	4,49	4,69	93,76	4,65
3 février.....	91,15	91,—	92,18	89,81	98,50	4,39	4,40	4,36	4,45	4,57	95,23	4,54
3 mars.....	91,40	91,40	91,98	89,86	98,51	4,38	4,38	4,35	4,45	4,57	95,20	4,54
1 ^{er} avril.....	91,55	91,55	92,36	90,43	98,50	4,37	4,37	4,33	4,42	4,57	95,57	4,53
2 mai.....	92,—	91,85	92,32	89,82	98,34	4,35	4,35	4,33	4,45	4,57	95,09	4,54
2 juin.....	92,35	92,15	92,19	88,48	97,31	4,33	4,34	4,34	4,52	4,62	93,98	4,60
1 ^{er} juillet.....	92,45	92,40	91,54	88,99	96,39	4,33	4,33	4,37	4,49	4,67	93,57	4,62
1 ^{er} août.....	92,35	92,40	91,38	86,80	97,69	4,33	4,33	4,38	4,61	4,60	94,05	4,60
1 ^{er} septembre ..	91,25	92,45	91,01	87,56	98,20	4,38	4,33	4,40	4,57	4,58	94,42	4,58
1 ^{er} octobre.....	88,—	89,60	89,84	86,77	97,35	4,55	4,46	4,46	4,61	4,62	93,53	4,63
3 novembre.....	85,45	86,30	89,03	85,96	94,54	4,68	4,63	4,50	4,65	4,76	91,78	4,71
1 ^{er} décembre ..	84,30	85,30	88,45	85,78	93,23	4,74	4,69	4,53	4,66	4,88	90,34	4,79
1948 5 janvier.....	84,85	85,70	87,94	85,27	92,97	4,71	4,67	4,55	4,69	4,84	90,50	4,78
2 février.....	84,50	86,20	p 86,29	p 85,51	p 93,29	4,73	4,64	p 4,63	p 4,68	p 4,82	p 92,05	p 4,82

N. B. — Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de mars 1939, p. 187.

(1) Les chiffres ont été rectifiés, de février 1947 à janvier 1948, d'après les calculs détaillés effectués au 5 janvier 1948.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
ET CONGOLAISES (*)

Tableau rétrospectif

(milliers de francs)

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Sociétés anonymes) (Sociétés en commandite par actions) (Sociétés de personnes à responsabilité limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré sur valeur nominale
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale				
1945.....	870	749.335	512.803	1.542	423.196	382.670	279	1.307.965	602.026	482.024
1946.....	1.372	1.900.554	1.388.573	2.098	623.881	560.783	651	3.595.618	3.195.352	2.587.184
1947.....	1.386	1.377.114	1.163.493	1.553	537.550	502.369	750	5.998.629	6.599.616	(6) 6.022.826
1946 Octobre.....	101	74.989	65.149	164	46.928	41.463	56	541.590	304.206	546.415
Novembre.....	126	404.893	216.773	139	50.946	45.734	62	276.736	193.753	149.858
Décembre.....	189	245.563	201.397	208	62.725	57.813	126	861.488	941.011	823.151
(*) 1947 Janvier.....	116	175.043	151.507	139	39.280	37.257	56	630.747	409.567	281.023
Février.....	111	95.110	66.235	166	42.347	41.098	42	183.474	253.755	215.392
Mars.....	112	140.056	124.485	166	53.376	49.715	68	1.205.261	1.805.085	1.430.239
Avril.....	119	94.234	85.598	144	43.642	41.946	68	362.060	170.822	127.919
Mai.....	93	123.825	81.029	112	35.099	31.794	70	396.377	291.436	220.123
Juin.....	104	88.369	78.045	95	42.207	37.132	67	672.047	881.768	563.847
Juillet.....	110	101.313	89.767	121	32.789	30.500	59	222.126	450.655	371.412
Août.....	67	54.310	45.287	85	22.488	20.390	32	54.200	53.486	40.335
Septembre.....	83	52.130	44.695	115	41.230	35.567	67	1.498.388	1.062.655	1.009.721
Octobre.....	114	118.431	105.287	125	41.068	37.717	43	148.660	222.215	173.137
Novembre.....	107	116.248	86.254	98	32.603	31.251	49	161.621	256.900	143.609
Décembre.....	230	218.045	204.704	187	111.421	108.002	129	463.668	741.272	537.461

PÉRIODES	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions Montant nominal	PRIMES D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		ÉMISSIONS destinées au rembour- sement d'anciens emprunts (4)	Émissions nettes (5)
	Nombre	Montant nominal			Apports en nature (2)	Incorporation de réserves au capital (3)		
1945.....	30	1.093.840	2.869.297	140.699	647.526	17.065	11.989	1.935.456
1946.....	41	880.800	6.800.587	156.550	1.312.739	1.122.416	14.008	3.125.727
1947.....	55	(6) 1.483.700	(6) 9.997.980	47.079	1.156.511	3.559.775	—	(6) 4.503.181
1946 Octobre.....	4	45.000	971.123	15.802	102.909	336.698	—	274.222
Novembre.....	6	158.000	807.592	78.398	115.710	21.672	—	511.381
Décembre.....	5	89.500	1.238.799	4.278	273.113	596.377	—	308.649
(*) 1947 Janvier.....	3	150.000	773.890	—	134.544	33.635	—	481.604
Février.....	5	256.000	647.212	5.073	59.187	143.591	—	381.020
Mars.....	3	34.000	2.032.517	25.128	142.015	940.308	—	581.248
Avril.....	2	22.500	331.198	756	67.841	63.721	—	147.157
Mai.....	6	100.000	550.360	4.030	71.389	99.193	—	266.394
Juin.....	3	174.000	1.186.344	621	65.232	440.075	—	348.398
Juillet.....	3	20.000	604.757	5.278	83.219	300.623	—	133.115
Août.....	7	106.000	236.284	4.205	43.680	15.904	—	156.633
Septembre.....	2	22.500	1.178.515	—	58.078	936.022	—	118.383
Octobre.....	6	237.500	619.214	200	75.097	119.810	—	359.534
Novembre.....	2	150.000	555.751	150	80.805	82.440	—	247.899
Décembre.....	5	38.000	1.198.738	1.638	275.424	384.433	—	229.948

(1) Non comprises dans les montants libérés.

(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(3) Comprises dans les augmentations de capital.

(4) Comprises dans les augmentations de capital et les émissions d'obligations.

(5) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

(6) Par suite de rectifications, les montants annuels sont supérieurs aux totaux des douze montants mensuels correspondants.

(*) Depuis Janvier 1947, les données de ce tableau nous sont communiquées par l'Institut national de Statistique.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES

Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

17

Source : Institut National de Statistique.

(milliers de francs)

DECEMBRE 1947

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (soc. de pers. à resp. limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS		PAIRES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTION DE CAPITAL Montant
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature (1)	Incorporations de réserves de capital (2)	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale											

1 — Selon le lieu où s'exerce leur activité

Belgique	230	218.045	204.704	187	111.421	108.002	124	443.714	720.098	525.101	5	38.000	—	756	269.424	383.855	66.787	7.435	26.324
Belgique et étrang.	—	—	—	—	—	—	2	11.550	13.800	4.986	—	—	—	882	—	578	2.400	—	5.200
Congo belge	—	—	—	—	—	—	3	8.404	7.374	7.374	—	—	—	—	6.000	—	—	—	3.011
TOTAL	230	218.045	204.704	187	111.421	108.002	129	463.668	741.272	537.461	5	38.000	—	1.638	275.424	384.433	69.187	7.435	34.535

2 — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	185	75.960	71.225	172	46.489	45.235	70	71.497	31.175	27.563	—	—	—	756	82.031	11.646	21.460	1.000	4.220
de 1 à 5 mill.	41	92.735	86.329	13	26.442	24.277	40	191.025	101.566	94.877	3	10.000	—	—	96.148	44.848	23.727	6.435	19.115
de 5 à 10 mill.	2	14.350	14.350	1	8.490	8.490	10	48.246	70.904	61.304	1	8.000	—	—	35.525	22.404	24.000	—	11.200
de 10 à 20 mill.	1	12.500	12.500	—	—	—	5	28.000	71.722	62.908	1	20.000	—	882	12.000	58.500	—	—	—
de 20 à 50 mill.	1	22.500	20.300	1	30.000	30.000	1	30.000	35.000	35.000	—	—	—	—	49.720	35.000	—	—	—
de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 mill.	—	—	—	—	—	—	3	94.900	430.905	255.809	—	—	—	—	—	212.035	—	—	—
TOTAL	230	218.045	204.704	187	111.421	108.002	129	463.668	741.272	537.461	5	38.000	—	1.638	275.424	384.433	69.187	7.435	34.535

(1) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(2) Comprises dans les augmentations de capital.

18
19
20

VI — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITE PUBLIQUE (1)
(Emprunts à long et moyen terme ayant fait l'objet d'une émission publique.)

PÉRIODES	en Belgique		à l'étranger
	millions de francs	millions	
1946	65.629	\$ can. 34 \$ U.S. 100 fr. s. 100	—
1947	10.058	\$ can. 14 \$ U.S. 9	—
1947 Avril	1.050	—	—
Mai	550	Fr. s. 50	—
Juin	3.558	\$ can. 10	—
Juillet	—	—	—
Août	—	—	—
Septembre	—	—	—
Octobre	—	\$ can. 1	—
Novembre	500	\$ can. 2	—
Décembre	3.500	\$ can. 1 \$ U.S. 9 r. s. 50	—
1948 Janvier	750	—	—
Février	—	—	—

VII — OPERATIONS BANCAIRES DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

PÉRIODES	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES	
	Prélèvements sur comptes	Remboursements nets	Avances nettes	Remboursements nets
	(milliers de francs)			
1946	1.154.595	678.381	1.208.349	896.085
1947	1.673.082	377.541	1.433.740	2.297.206 (3)
1946 Novembre	124.610	148.848	30.862	80.375
Décembre	149.616	168.100	63.948	159.804
1947 Janvier ..	97.251	122.185	161.848	219.904
Février ..	93.598	51.292	228.325	293.099
Mars ..	88.149	13.654	181.642	132.131
Avril ..	78.093	47.593	82.904	145.781
Mai ..	60.192	60.458	96.208	45.973
Juin ..	96.836	3.165	40.960	188.854
Juillet ..	121.485	3.455	50.707	53.070
Août ..	166.344	4.071	88.369	21.422
Septemb.	191.600	3.285	96.207	17.780
Octobre ..	176.314	21.240	121.874	53.715
Novembre	170.299	4.696	105.000	45.768
Décembre	332.921	42.447	179.696	1.079.709 (3)
1948 Janvier ..	197.865	10.145	—	—
Février ..	124.337	7.273	—	—

VIII — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (2)

PÉRIODES	Montant d'après les droits d'inscription perçus
	milliers de frs
1946 Moyenne mens.	648.151
1947 Moyenne mens.	742.080
1946 Novembre	679.145
Décembre	723.844
1947 Janvier	701.445
Février	617.267
Mars	707.193
Avril	680.214
Mai	735.505
Juin	788.137
Juillet	877.473
Août	720.272
Septembre	781.782
Octobre	866.651
Novembre	683.075
Décembre	765.951
1948 Janvier	894.628
Février	721.803

(1) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc.

(2) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

(3) Y compris 949 millions de francs de simples transferts en comptes intérieurs.

LES FINANCES PUBLIQUES

RENDEMENT DES IMPOTS

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercices
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)
(millions de francs)

26

Source : *Moniteur belge*.

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
1946.....	13.014	7.115	16.542	36.671	—
1947.....	16.512	9.898	20.047	46.457	—
1946 Novembre.....	965	847	1.640	3.452	32.949
Décembre.....	1.330	938	1.454	3.722	36.671
1947 Janvier.....	1.805	799	1.749	4.353	4.353
Février.....	1.171	788	1.360	3.319	7.672
Mars.....	1.399	768	1.718	3.875	11.547
Avril.....	1.328	754	1.585	3.665	15.211
Mai.....	1.350	720	1.524	3.594	18.805
Juin.....	1.239	761	1.518	3.518	22.323
Juillet.....	1.484	812	1.603	3.899	26.221
Août.....	1.756	820	1.494	4.070	30.291
Septembre.....	1.289	867	1.877	4.033	34.324
Octobre.....	1.142	1.030	1.884	4.056	38.380
Novembre.....	1.166	812	1.714	3.692	42.072
Décembre.....	1.385	977	2.021	4.383	46.455
1948 Janvier.....	2.041	962	1.628	4.629	4.629
Février.....	1.292	828	1.609	3.729	8.358

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 janvier 1948 pour les exercices 1947 et 1948
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)
(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	EXERCICE 1947		EXERCICE 1948		JANVIER 1948
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1948
I. Contributions directes.....	12.124	13.629	488	467	488
II. Douanes et accises.....	9.892	6.367	851	827	851
dont douanes.....	3.701	2.300	258	234	258
accises.....	5.189	4.000	534	585	534
taxes spéciales de consommat.....	939		52		52
III. Enregistrement.....	20.042	13.205	1.622	1.813	1.622
dont enregistrement.....	1.518	1.200	135	123	135
successions.....	978	900	89	76	89
timbre et taxes assimilées.....	17.330	11.000	1.380	1.596	1.380
Total...	42.058	33.201	2.961	3.107	2.961
Différence par rapport aux éval. budgét.	+ 8.857		- 146		

c) Recettes totales effectuées jusqu'au 29 février 1948 pour les exercices 1947 et 1948
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)
(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	EXERCICE 1947		EXERCICE 1948		FÉVRIER 1948
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1948
I. Contributions directes.....	12.708	15.124	1.195	978	707
II. Douanes et accises.....	9.894	6.367	1.678	1.652	827
dont douanes.....	3.701	2.300	467	451	208
accises.....	5.189	4.000	1.112	1.201	578
taxes spéciales de consommat.....	939		89		37
III. Enregistrement.....	20.044	13.205	3.230	3.481	1.608
dont enregistrement.....	1.516	1.200	281	235	146
successions.....	980	900	150	136	61
timbre et taxes assimilées.....	17.330	11.000	2.757	3.075	1.378
Total...	42.646	34.696	6.103	6.111	3.142
Différence par rapport aux éval. budgét.	+ 7.949		- 8		

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en décembre 1947

Source: Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dettes obligataires (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			
(milliers de francs)										
A — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique										
Banques	3	3	—	190.460	163.793	29.361	—	15.558	—	—
Assurances	1	1	—	1.000	375	51	—	—	—	—
Opérations financières et immobilières	23	12	11	377.127	133.812	32.045	1.070	27.473	225.344	7.899
Commerce de détail	5	4	1	217.100	169.992	51.824	115	33.000	16.641	629
Commerce de gros et commerce extérieur	21	18	3	178.640	39.476	13.222	181	2.492	1.245	96
Fabrications métalliques	13	11	2	52.220	129.733	18.265	324	7.902	11.515	580
Métallurgie du fer	2	2	—	200.200	105.875	5.814	—	5.040	54.007	2.442
Métaux non ferreux	—	—	—	—	—	—	—	—	6.276	282
Industrie textile	27	26	1	155.188	155.738	58.710	968	24.832	25.335	1.128
Industries alimentaires	19	17	2	434.225	76.073	52.105	503	7.904	11.723	577
Industrie du bois	2	2	—	8.200	5.326	3.539	—	1.714	—	—
Industrie chimique	8	6	2	15.633	5.863	2.588	77	518	165.562	6.882
Industrie du verre	1	1	—	1.500	13.518	265	—	—	—	—
Electricité	1	1	—	270	4	17	—	16	143.876	6.447
Gaz	1	1	—	12.000	1.840	1.402	—	1.334	3.443	160
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	2	2	—	16.241	14.058	2.591	—	25	1.287	71
Papier et imprimerie	5	5	—	7.990	7.008	4.047	—	779	2.416	180
Transport	8	6	2	8.120	12.652	4.175	105	572	35.169	1.802
Tourisme	8	5	3	2.549	1.359	208	121	—	1.608	96
Intermédiaires	2	2	—	2.210	— 89	79	—	—	2.660	133
Déchets et matières de récupération	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Constructions	7	4	3	7.475	652	1.282	334	571	1.000	60
Charbons	1	1	—	20.000	4.616	2.868	—	987	81.889	3.553
Terre cuite	1	—	1	6.750	— 498	—	294	—	—	—
Ciment et industries connexes	4	4	—	10.122	4.723	928	—	218	410	23
Carrières	1	1	—	1.000	225	61	—	—	—	—
Chaux	1	1	—	1.970	5	239	—	—	—	—
Industries céramiques	3	3	—	41.005	27.621	9.008	—	4.145	—	—
Industrie du tabac	2	2	—	2.177	1.612	128	—	—	—	—
Industrie du diamant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	5	3	2	705	516	94	540	—	—	—
Films, théâtres, attractions	3	1	2	2.000	— 358	62	41	50	3.400	204
Artisanat	9	5	4	15.705	8.215	1.242	2.048	523	—	—
Agriculture, horticulture, pêche, élevage	8	4	4	8.065	704	261	746	—	—	—
Divers non dénommés	1	—	1	500	— 204	—	48	—	—	—
TOTAL...	198	154	44	1.998.347	1.005.283	296.479	7.515	135.653	793.606	33.244
B — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge										
Banques, sociétés financières	3	2	1	53.000	42.757	24.778	944	8.193	—	—
Sociétés commerciales	1	1	—	1.000	16	43	—	—	—	—
Sociétés industrielles	5	3	2	59.200	— 4.793	5.393	1.184	—	—	—
Sociétés agricoles	4	3	1	40.000	42.414	12.707	29	5.953	—	—
Services publics	2	2	—	194.500	475.833	27.110	—	24.945	—	—
Mixtes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL...	15	11	4	347.700	556.227	70.031	2.157	39.091	—	—
C — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger										
Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	1	1	—	100.000	61.299	30.697	—	11.355	—	—
Sociétés diverses	3	3	—	45.500	10.729	8.989	—	8.318	—	—
TOTAL...	4	4	—	145.500	72.028	39.686	—	19.673	—	—
Total général...	217	169	48	2.491.547	1.633.538	406.196	9.672	194.417	793.606	33.244

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de décembre 1947:

(milliers de francs)	
Coupons d'emprunts directs de l'Etat	220.742
Coupons d'emprunts de la Colonie	2.670
Coupons d'emprunts des provinces et communes	4.803
Coupons d'emprunts d'organismes divers	31.763
	259.978
Coupons d'emprunts extérieurs de l'Etat	8.426
Coupons d'emprunts extérieurs de la ville d'Anvers	7.295
Coupons d'emprunts extérieurs de la Régie des Télégraphes et Téléphones	10.100

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES (*) (suite)

Tableau rétrospectif

30

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
(milliers de francs)										
1946.....	7.256	5.710	1.546	47.341.519	20.117.472	5.858.637	635.190	2.219.913	8.741.165	358.065
1947 (2).....	7.244	5.674	1.570	53.810.780	41.096.828	9.324.500	578.053	4.318.935	12.605.344	429.644
1946 Octobre.....	419	342	77	4.628.301	1.593.336	797.595	14.960	291.568	1.033.306	40.141
Novembre.....	196	151	45	3.940.643	1.725.177	417.342	10.926	150.873	315.510	13.257
Décembre.....	176	146	30	2.024.426	858.158	344.381	28.155	119.430	678.174	28.366
(*) 1947 Janvier.....	68	57	11	333.239	284.816	60.601	14.653	24.546	1.115.750	47.735
Février.....	146	119	27	588.308	669.916	84.932	4.386	23.904	684.821	24.862
Mars.....	1.288	1.015	273	6.366.637	3.335.568	1.006.596	57.493	424.632	599.493	24.287
Avril.....	1.583	1.262	321	10.398.966	6.794.481	1.631.125	143.671	786.812	840.160	33.616
Mai.....	1.110	870	240	8.154.890	6.638.368	1.267.244	78.006	477.765	494.987	19.283
Juin.....	510	406	104	5.389.713	2.917.149	891.494	35.064	270.377	755.078	31.040
Juillet.....	339	274	65	5.828.406	3.834.771	1.450.802	30.563	938.311	1.122.018	49.141
Août.....	118	91	27	472.217	256.121	75.065	9.570	32.994	712.858	28.054
Septembre.....	220	167	53	1.187.768	446.694	236.520	8.445	102.464	900.305	36.273
Octobre.....	458	370	88	5.868.875	6.532.812	1.207.513	41.721	475.411	769.689	30.987
Novembre.....	218	160	58	4.783.787	6.905.804	624.522	29.282	340.905	453.171	18.071
Décembre.....	217	169	48	2.491.547	1.633.538	406.196	9.672	194.417	793.606	33.244

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(2) Renseignements définitifs. L'addition des éléments des douze mois ne correspond pas au total annuel, étant donné que ce chiffre comprend les sociétés qui publient leur bilan avec retard.

(*) A partir de janvier 1947 : statistique établie par l'Institut National de Statistique.

II — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (Épargne pure)

(milliers de francs)

31

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période	Nombre de livrets à fin d'année
1944.....	4.483.402	1.638.135	2.845.267	19.422.068 (1)	6.161.671
1945.....	3.865.396	2.049.814	1.815.582	17.922.760 (2)	6.316.307
1946 Décembre.....	639.829	404.879	234.950	20.646.488 (3)	
1947 Janvier.....	791.069	272.739	518.330	21.164.818	
Février.....	152.719	442.329	310.390	21.475.208	
Mars.....	685.649	391.921	293.728	21.768.936	
Avril.....p	561.287	423.355	137.952	21.906.888	
Mai.....p	435.347	397.832	37.515	21.944.403	
Juin.....p	511.311	455.638	55.673	22.000.076	
Juillet.....p	598.445	480.587	117.858	22.117.934	
Août.....p	545.504	386.402	159.102	22.277.036	
Septembre.....p	580.403	365.848	214.505	22.491.541	
Octobre.....p	647.343	389.953	257.390	22.748.931	
Novembre.....p	556.266	341.954	214.312	22.963.243	
Décembre.....p	658.173	548.061	110.122	23.706.365 (1)	
1948 Janvier.....p	821.221	376.106	445.115	24.151.480	
Février.....p	761.778	400.513	361.265	24.512.745	

(1) Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

(2) Y compris les intérêts capitalisés, mais déduction faite de l'emprunt de l'assainissement monétaire et de l'impôt sur le capital.

(3) Y compris les intérêts capitalisés et les intérêts sur les obligations de l'emprunt de l'assainissement monétaire, ainsi que le montant du rachat des obligations du même emprunt.

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite

(milliers de francs)

PÉRIODES	TRAVAILLEURS MANUELS et versements libres en dehors du cadre des lois d'assurances obligatoires (lois des 16 mars 1865 et 15 décembre 1937)	EMPLOYÉS (lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	OUVRIERS MINEURS (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937)	Total
	1944.....	301.097	64.664	
1945.....	295.752	113.994	15.660	425.406
1946 Juillet.....	31.813	16.619	} p 2.219	} p 151.435
Août.....	36.013	15.151		
Septembre.....	p 32.542	p 17.078	} p 1.175	} p 157.375
Octobre.....	p 33.529	p 19.507		
Novembre.....	p 31.450	p 17.736		
Décembre.....	p 33.177	p 20.601		
1947 Janvier.....	p 37.014	p 19.196		
Février.....	p 38.096	p 18.811		
Mars.....	p 37.076	p 18.382		
Avril.....	p 41.107	p 18.879		
Mai.....	p 36.341	p 20.412		

LE MOUVEMENT DES AFFAIRES

I — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

a) Mouvement général

35

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES		
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		COMPTANT		
	Nombre de chambres à fin de période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de particip. à fin de période	Montant liquidé (millions de francs) (1)
1946 Moyenne mensuelle	38 (2)	168	137.049	75	118.292	20	1.027 (2)	2.143
1947 Moyenne mensuelle	38 (2)	216	211.619	97	177.501	21	1.008 (2)	1.190
1947 Février	38	193	146.353	84	124.770	20	1.020	1.220
Mars	38	207	157.835	93	136.025	20	1.022	1.364
Avril	38	204	188.851	91	155.831	20	1.022	1.128
Mai	38	201	171.995	90	141.801	18	1.020	999
Juin	38	208	264.451	95	227.258	21	1.018	1.322
Juillet	38	220	219.838	101	180.759	22	1.020	1.203
Août	38	197	193.784	90	159.583	20	1.021	1.037
Septembre	38	229	242.660	104	200.879	22	1.016	1.325
Octobre	38	248	269.857	110	225.868	23	1.018	1.256
Novembre	38	221	193.816	101	159.882	18	1.013	958
Décembre	38	257	290.938	115	241.707	21	1.008	1.111
1948 Janvier	38	245	265.806	113	222.348	20	1.005	955
Février	38	226	224.467	104	185.099	19	1.005	1.475

(1) Les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.
(2) Au 31 décembre.

b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles

PÉRIODES	Call-money		Titres, effets publics et coupons		Virements, chèques, lettres de change, promesses, quittances, etc		Opérations sur l'étranger		Totaux	
	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)
1947 Février	2	84.429	1	3.994	78	33.741	3	2.606	84	124.770
Mars	2	93.220	1	6.199	87	33.977	2	2.628	92	136.025
Avril	2	104.563	1	6.505	85	42.133	3	2.630	91	155.831
Mai	2	93.277	1	5.702	84	39.726	3	3.096	90	141.801
Juin	3	170.511	1	7.469	88	45.745	3	3.533	95	227.258
Juillet	3	124.846	1	4.036	94	48.409	3	3.468	101	180.759
Août	2	106.836	1	3.752	84	44.689	3	4.325	90	159.582
Septembre	3	141.625	1	4.836	97	50.678	3	3.740	104	200.879
Octobre	3	161.826	1	5.236	104	54.801	2	4.005	110	225.868
Novembre	2	102.620	1	3.992	96	50.048	2	3.222	101	159.882
Décembre	3	166.864	1	9.208	108	61.942	3	3.693	115	241.707
1948 Janvier	3	159.634	1	6.207	106	53.665	3	3.022	113	222.348
Février	2	126.954	1	5.650	98	49.586	3	2.909	104	185.099

II — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs)

36

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (*) (moyenne journalière)	Avoir des particuliers (*)	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
				Versement	Virements	Chèques et divers	Virements			
1946 Moyenne mensuelle	(1) 603.427	24.153	16.972	13.343	48.350	12.852	48.350	122.896	90	2,91
1947 Moyenne mensuelle	(1) 617.079	26.371	18.299	18.484	56.649	18.561	56.649	150.343	91	3,25
1947 Février	608.061	25.601	17.894	16.243	55.713	19.614	55.713	147.283	92	3,45
Mars	609.823	24.105	16.588	17.262	51.531	15.872	51.531	135.096	91	3,02
Avril	610.966	25.052	16.797	17.969	55.185	18.953	55.185	147.293	91	3,30
Mai	611.492	24.926	17.088	17.490	54.025	16.727	54.025	142.267	91	3,30
Juin	612.277	25.854	17.899	17.748	55.519	16.695	55.519	145.481	91	3,18
Juillet	612.764	27.062	19.026	18.653	56.757	17.817	56.757	149.984	91	3,11
Août	613.719	27.258	19.269	17.638	54.273	18.161	54.273	144.345	91	3,14
Septembre	614.753	27.116	18.792	18.735	55.945	17.108	55.945	147.734	91	3,07
Octobre	615.264	27.706	19.562	20.464	62.424	21.572	62.424	166.884	90	3,29
Novembre	615.863	27.315	19.167	19.831	59.781	20.177	59.781	159.570	91	3,69
Décembre	617.079	27.899	19.540	21.760	62.197	20.027	62.197	166.181	91	3,36
1948 Janvier	619.578	29.145	19.658	21.249	61.409	22.487	61.409	166.534	91	3,22
Février	622.201	27.379	19.929	20.284	58.043	20.957	58.043	157.327	91	3,52

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

(*) Ces avoirs comprennent : les avoirs libres temporairement indisponibles et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

LES PRIX

INDICES DES PRIX EN BELGIQUE

Base 1936-1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut national de Statistique).

46

Périodes	INDICES DES PRIX DE GROS			INDICES DES PRIX DE DÉTAIL		
	Charbons agglomérés, briquettes type II	Fonte de moulage	Produits agricoles (froment, seigle, orge, avoine)	Produits alimentaires (34 articles)	Produits non alimentaires (22 articles)	Indice général (56 articles)
1946 Novembre	413	290	327			327
Décembre	413	290	327			333
1947 Janvier	413	290	311	282	412	333
Février	413	332	313	282	411	332
Mars	548	406	313	280	405	330
Avril	548	398	313	278	413	330
Mai	548	398	313	280	412	332
Juin	548	398	313	286	412	334
Juillet	548	398	335	303	406	338
Août	548	398	335	320	403	352
Septembre	548	398	335	323	401	353
Octobre	548	398	335	336	396	359
Novembre	548	398	335	339	396	359
Décembre	548	398	335	347	395	364
1948 Janvier	548	398	335	347	396	366

LA PRODUCTION

I — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

Source : Ministère du Combustible et de l'Énergie.

55

Périodes	MINES DE HOUILLE									
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS PRÉSENTS		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	TOTAL		
1936-38 Moyenne mensuelle	87.252	125.866	408	353	640	451	541	(2) 2.425	24,0	1.502
1946 Moyenne mensuelle	93.001	132.856	297	248	448	301	604	1.898	24,6	(1) 311
1947 Moyenne mensuelle	95.072	137.770	337	274	496	326	600	2.033	24,5	(1) 448
1947 Février	97.722	138.438	310	258	480	316	590	1.954	23,5	338
Mars	99.234	141.002	360	293	519	350	676	2.198	25,8	320
Avril	100.083	143.080	359	294	519	355	658	2.184	24,9	294
Mai	99.490	143.270	339	280	506	342	615	2.081	23,9	291
Juin	94.521	137.313	323	280	491	319	599	2.011	24,5	296
Juillet	95.115	138.277	291	250	426	303	590	1.860	22,6	302
Août	91.373	133.404	319	230	469	276	534	1.827	23,4	342
Septembre	88.470	131.374	339	273	503	328	563	2.006	25,6	407
Octobre	88.300	132.000	364	292	541	345	602	2.144	26,9	393
Novembre	92.401	136.549	334	264	481	296	536	1.911	23,0	417
Décembre	94.572	137.784	349	280	509	334	595	2.067	24,3	448
1948 Janvier	97.753	141.731	384	313	548	341	658	2.244	25,5	460
Février	95.465	139.585	282	227	434	208	599	1.750	20,3	457

(1) A fin d'année.

(2) Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Périodes	COQUES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)				
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Pièces d'acier moulées	Acier fini	Fer fini
1936-38 Moyenne mensuelle	451	3.831	142	855	(1) 37	261	253	6,0	198	3,8
1946 Moyenne mensuelle	322	3.831	90	553	(2) 31	181	186	4,7	148	2,8
1947 Moyenne mensuelle	394	4.087	113	569	(2) 37	235	235	5,3	194	2,6
1947 Février	308	3.886	111	534	32	201	202	4,5	168	2,1
Mars	347	3.902	133	575	32	223	224	5,1	198	2,5
Avril	368	3.925	126	581	32	225	228	5,2	191	3,1
Mai	385	3.936	113	574	32	229	223	5,1	182	2,4
Juin	392	4.096	110	551	32	228	228	4,5	176	2,4
Juillet	425	4.155	96	528	33	236	236	5,2	174	2,0
Août	416	4.148	79	530	32	221	222	5,1	181	1,9
Septembre	408	4.182	95	522	33	196	204	5,3	174	2,5
Octobre	452	4.296	116	572	34	272	276	6,8	234	2,5
Novembre	438	4.331	112	610	38	271	262	5,9	210	3,4
Décembre	449	4.309	145	699	37	296	289	6,4	239	2,5
1948 Janvier	455	4.389	141	722	38	306	308	6,4	243	3,0
Février	437	4.375	81	641	39	296	287	5,9	231	2,3

(1) Au 31 décembre 1938.

(2) Au 31 décembre.

II — PRODUCTIONS DIVERSES

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut national de Statistique).

PÉRIODES	CIMENT	CHAUX (tonnes)	CALCAIRES	AMMONIAQUE DE SYNTHÈSE ET DÉRIVÉS		ENGRAIS COMPOSÉS (tonnes)	PAPIER		BRIQUES	
				(tonnes d'azote primaire)	(tonnes d'azote dans les engrais finis)		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement
1938 Moyenne mensuelle	250.000	(1) 117.382	(1) 155.538				15.462			
1946 Moyenne mensuelle	157.481	83.235	74.928	9.202	8.074	4.336	16.888			
1946 Décembre	181.958	92.821	65.734	9.878	8.296	4.656	14.944	1.445	128.320	10.788
1947 Janvier	180.543	95.444	78.126	9.798	8.858	7.357	17.463	1.872	155.706	10.467
Février	122.926	78.605	55.329	8.381	7.698	7.889	16.557	1.617	153.886	12.181
Mars	144.553	89.838	62.463	10.111	9.043	9.220	17.846	1.485	134.260	17.739
Avril	216.699	93.734	93.923	10.444	9.516	11.461	18.882	1.677	115.739	14.732
Mai	236.296	89.863	107.567	10.772	9.962	5.190	18.369	1.693	118.420	16.058
Juin	198.040	90.220	113.387	10.380	9.269	2.554	18.877	1.940	150.039	17.139
Juillet	251.825	98.586	109.586	10.251	8.822	2.856	17.608	1.667	173.096	19.342
Août	239.543	105.251	97.456	9.103	9.221	2.675	16.974	1.543	190.235	14.602
Septembre	222.027	116.840	101.226	9.092	8.517	4.608	19.230	1.742	221.629	14.968
Octobre	270.550	125.689	104.873	11.614	10.525	5.894	21.301	2.057	217.215	15.351
Novembre	263.530	110.248	77.649	12.028	10.988	4.577	19.466	1.845	224.062	14.766
Décembre	262.640	117.356	71.167	12.708	11.908	5.985	20.969	2.120	214.218	15.386
1948 Janvier	271.485	118.967	70.609	12.589	12.006	6.111	20.033	2.213	233.739	15.088
Février	255.080	p 113.670	p 70.707	p 11.563	p 10.595	p 6.903	p 17.382	p 1.707	p 212.037	p 18.289

(1) Moyenne mensuelle 1937-1938-1939.

Source : Administration des Douanes et Accises.

PÉRIODES	SUCRES				BRASSE- RIES	DISTILLE- RIES	ALLUMETTES			PÂCHE			
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) fin de mois	Déclara- tions en consom- mation			Quantités de farines déclarées	Production d'alcool	Fabrica- tion	Consom- mation	Exporta- tion	Vente de poisson (2) aux minques d'Ostende Nieuport, Zeebrugge et Blankenberghe	
	sucres bruts	sucres raffinés										Quantités (tonnes)	Valeurs (milliers fr)
(tonnes)				(tonnes)	(hectolitres)	(millions de tiges)							
1936-38 Moyen. mens.	17.493	17.183	120.910	20.667	(1) 16.412	35.046	4.421	1.807	2.590	2.260	7.189		
1946 Moyenne mens.	18.350	9.549	59.713	12.988	9.661	20.583	3.778	2.430	1.245	2.572	26.003		
1947 Moyenne mens.	11.114	11.881	88.008	18.172	10.745	24.463	4.356	1.621	2.693	3.390	34.584		
1946 Décembre	30.168	12.579	184.125	16.135	8.660	24.559	4.020	1.950	1.984	2.643	29.976		
1947 Janvier	916	8.543	168.454	16.841	7.982	27.162	4.357	1.907	2.332	2.870	35.949		
Février	78	8.071	143.603	16.979	6.025	24.486	3.836	1.804	2.208	2.858	30.725		
Mars	69	9.279	130.733	17.914	9.230	25.625	4.462	1.077	2.802	6.270	54.771		
Avril	78	9.810	111.695	19.311	11.406	17.893	5.053	1.184	3.125	3.962	38.872		
Mai	21	9.461	93.310	19.428	13.324	17.239	4.137	1.348	1.905	3.946	35.225		
Juin	2	8.807	75.651	19.832	13.148	20.456	4.255	1.530	2.173	3.415	28.701		
Juillet	—	11.579	55.208	19.945	12.745	21.065	4.214	1.767	1.873	3.105	26.343		
Août	—	10.250	38.694	10.841	15.713	29.496	2.772	1.727	2.394	2.593	22.847		
Septembre	79	12.856	10.404	26.340	11.326	29.691	4.696	2.206	3.861	2.313	29.925		
Octobre	38.400	15.506	35.104	12.630	10.995	32.453	4.832	1.949	3.172	2.713	37.159		
Novembre	85.629	21.544	95.342	19.817	8.578	16.525	4.596	1.577	2.863	2.736	34.718		
Décembre	8.090	16.862	94.901	18.180	8.472	31.464	4.988	1.376	3.609	4.105	39.769		
1948 Janvier	117	14.727	84.945	22.482	9.466	31.829	3.244	1.896	803	3.349	41.776		
Février	136	11.952	78.383	19.792	9.992	28.390	3.029	2.129	482	2.898	32.011		

(1) Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Non compris les harengs, esprots et crevettes. En 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement.

III — INDUSTRIE TEXTILE (tonnes)

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut national de Statistique).

56

PÉRIODES	PRODUCTION DE FILS							PRODUCTION DE TISSUS ÉCRUS TOMBÉS DE MÉTIERS (POUR COMPTE PROPRE, SERVICES PUBLICS ET ORDRES À FAÇON)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine		Lin	Jute	Coton ou fibranne	Laine	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée					
1947 Moyenne mensuelle.....	772	3.043	236	6.211	561	1.703	1.826	721	2.204	5.724	1.878	328
1947 Mars	772	3.205	254	6.340	618	1.914	1.923	785	2.385	6.003	2.053	321
Avril	771	3.225	231	6.628	588	1.862	1.902	805	2.344	6.215	2.126	335
Mai	747	2.774	231	5.595	553	1.744	1.626	683	2.089	5.708	1.865	326
Juin	758	2.806	-270	6.192	533	1.611	1.916	811	2.119	5.766	1.850	344
Juillet	684	2.696	253	5.545	553	1.258	2.076	793	2.013	5.519	1.890	299
Août	738	2.710	191	5.422	530	1.173	1.758	563	2.029	5.110	1.687	308
Septembre	792	3.055	250	6.032	585	1.798	1.728	604	2.135	5.681	2.014	346
Octobre	861	3.625	283	7.385	617	2.193	1.747	634	2.412	6.348	1.957	367
Novembre	754	3.065	217	6.276	495	1.888	1.739	588	2.249	5.519	1.564	355
Décembre	922	3.247	245	6.681	486	1.905	1.555	579	2.347	6.028	1.547	370
1948 Janvier	833	3.326	279	6.862	486	1.963	1.535	497	2.369	5.965	1.638	427
Février	818	3.202	264	6.535		1.787	1.298					

(1) Y compris les tapis en jute.

(2) Y compris les couvertures et les tapis en coton, les torchons, le couil à matelas, les tissus d'ameublement, le velours, les tissus pour pantouffes, etc.

(3) Y compris couvertures et tapis en laine.

IV — ENERGIE ELECTRIQUE (milliers de kwh.)

Source : Ministère du Combustible et de l'Énergie.

58

PÉRIODES	Production (2)				Importation	Exportation	Total énergie consommée + pertes	Nombre total des centrales
	Centrales des producteurs distributeurs		Centrales des auto-producteurs industriels	Total pour la Belgique				
	Régies communales	Sociétés privées						
1	2	3	4 = 1+2+3	5	6	7 = 4+5-6		
1936-38 Moyenne mensuelle	20.361	189.899	227.802	438.062	—	—	—	(1) 343
1946 Moyenne mensuelle	25.642	288.202	206.428	520.272	20.269	10.158	530.383	(1) 323
1947 Moyenne mensuelle	28.736	327.979	244.309	601.024	21.603	4.936	617.691	(1) 309
1946 Novembre	30.417	313.208	238.712	582.337	—	—	—	323
Décembre	34.443	348.671	234.473	617.587	—	—	—	323
1947 Janvier	34.972	363.289	247.311	645.572	9.920	5.968	649.524	309
Février	31.793	337.274	210.279	579.346	9.679	4.532	584.493	309
Mars	31.132	337.113	235.815	604.060	16.283	9.103	611.240	309
Avril	25.881	313.675	239.611	579.167	21.037	10.698	589.506	309
Mai	22.738	295.086	252.868	570.693	18.702	6.262	583.132	309
Juin	21.915	282.407	246.094	550.416	25.541	4.986	570.971	309
Juillet	20.934	294.474	243.696	559.104	22.070	3.518	577.656	309
Août	23.634	304.403	229.357	557.394	29.144	2.826	583.712	309
Septembre	26.823	323.432	223.256	573.511	28.231	2.391	599.351	309
Octobre	33.490	355.674	259.397	648.561	29.083	2.905	674.739	309
Novembre	32.911	347.274	266.139	646.324	17.673	2.890	661.107	309
Décembre	38.614	381.649	277.881	698.143	31.869	3.154	726.858	309
1948 Janvier	37.606	377.114	288.148	702.868	(3) 34.100	(3) 6.255	(3) 730.713	309

(1) A fin d'année.

(2) Production brute aux bornes des génératrices diminuée de la consommation des circuits auxiliaires dans les centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kw.

(3) Chiffres provisoires.

V — DISTRIBUTION DU GAZ (1) (milliers de mètres cubes)

Source : Ministère du Combustible et de l'Énergie.

59

PÉRIODES	RÉGIES COMMUNALES		SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION		SOCIÉTÉS INDUST.	Total
	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)	productrices de gaz alimentant directement des établissements consommateurs (gaz vendu)	
1936-38 Moyenne mensuelle	5.733	463	1.238	38.777	13.010	53.221
1946 Moyenne mensuelle	5.970	592	3.251	47.108	9.747	66.667
1947 Moyenne mensuelle	6.463	624	3.156	50.648	13.884	74.775
1946 Novembre	6.147	524	3.156	46.197	10.356	66.380
Décembre	6.778	586	3.207	47.755	10.287	68.613
1947 Janvier	6.884	628	3.231	48.064	10.537	69.344
Février	6.524	507	3.060	43.611	9.817	63.519
Mars	7.355	588	3.472	48.773	16.334	75.522
Avril	6.375	629	3.241	50.240	12.788	73.272
Mai	6.271	657	3.370	52.472	14.809	77.580
Juin	5.669	634	3.143	47.763	14.095	71.304
Juillet	5.517	739	3.203	49.716	14.936	74.111
Août	5.635	796	3.181	50.556	14.961	75.129
Septembre	6.284	660	3.185	50.854	14.519	75.502
Octobre	6.357	565	3.185	55.265	15.697	81.069
Novembre	7.214	526	2.768	52.801	16.554	79.863
Décembre	7.472	556	2.834	57.660	17.136	85.658
1948 Janvier	6.893	536	2.678	56.383	17.268	83.768

(1) Cette statistique se rapporte à la distribution du gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille. Elle ne comprend donc pas le gaz de l'espèce produit dans les cokeries minières, métallurgiques et chimiques et dans les autres industries et utilisé pour les besoins propres des producteurs.

LA CONSOMMATION (*)

I — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

(Période 1936 à 1938 = 100)

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS												
	Grands magasins sans distinction d'activité	VÊTEMENTS			Grands magasins spécialisés dans la confection et la couture	Grands magasins sans distinction d'activité	AMEUBLEMENT			Grands magasins sans distinction d'activité	ARTICLES DE MÉNAGE ET DIVERS		
		Grands magasins à rayons multiples					Grands magasins à rayons multiples				Grands magasins à rayons multiples		
		Chiffre d'affaires mensuel					Chiffre d'affaires mensuel				Chiffre d'affaires mensuel		
de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total	de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total	de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total					
1946 Novembre	384	294	402	396	327	400	286	405	399	363	210	384	366
Décembre	414	340	444	439	309	397	263	403	396	415	216	442	418
1947 Janvier	311	314	334	333	218	343	160	352	342	266	218	273	287
Février	273	242	292	290	201	306	126	314	305	244	151	267	245
Mars	393	294	397	391	402	437	174	432	419	304	178	321	305
Avril	438	333	436	429	471	429	495	423	429	297	169	314	297
Mai	428	335	439	433	408	408	309	422	409	278	174	291	278
Juin	339	278	357	352	291	338	231	352	338	251	167	261	251
Juillet	345	292	368	363	272	374	227	394	374	288	182	301	288
Août	307	297	330	328	222	353	241	368	353	316	207	329	316
Septembre	380	329	397	393	326	440	320	455	440	371	248	386	371
Octobre	494	365	494	486	527	467	308	488	467	357	217	374	357
Novembre	397	314	415	409	352	371	235	388	371	424	258	444	424
Décembre	474	435	507	502	362	438	269	461	438	549	375	571	549
1948 Janvier	355	432	377	380	237	435	344	447	435	344	218	359	344

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS				MAGASINS A SUCCURSALES		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX			
	Source : Institut National de Statistique				Indice général	Alimentation	Indice général	Boulangerie	Alimentation	Vêtements
	Grands magasins sans distinction d'activité	Grands magasins à rayons multiples								
		de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total						
1946 Décembre	413	247	439	423	298	319	212	89	272	369
1947 Janvier	291	236	303	297	262	281	193	86	227	363
Février	261	170	275	266	255	282	184	83	242	306
Mars	352	204	359	346	303	292	222	94	285	417
Avril	365	238	368	356	318	291	207	89	257	414
Mai	350	230	357	345	321	291	204	90	268	419
Juin	295	202	304	295	303	274	180	82	255	364
Juillet	319	214	334	323	341	313	206	90	284	414
Août	316	233	333	324	321	311	224	148	294	390
Septembre	381	277	397	386	368	376	254	155	334	456
Octobre	422	264	428	413	346	363	285	178	328	544
Novembre	408	268	428	413	318	318	245	158	294	393
Décembre	510	375	536	522	402	408	341	170	408	508
1948 Janvier	358	285	375	366	361	354	233	160	332	381
Février						330		176	326	382

(*) Pour les consommations de sucre et d'allumettes, voir tableau n° 56.

II — CONSOMMATION DE TABAC

(Fabrication et importation)

66

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabac à fumer prisier et mâcher
	(millions de pièces)			(tonnes)
1936-1938 Moyenne annuelle	195	593	5.161	13.166
1945 Moyenne annuelle	108	249	2.562	8.065
1946 Moyenne annuelle	124	301	6.385	10.144
1944 3 ^e trimestre	16	39	487	954
4 ^e id.	13	38	375	977
1945 1 ^{er} id.	19	42	437	1.004
2 ^e id.	23	64	677	1.547
3 ^e id.	32	71	658	1.607
4 ^e id.	34	72	790	1.907
1946 1 ^{er} id.	31	76	1.241	2.092
2 ^e id.	31	77	1.363	1.996
3 ^e id.	32	77	1.607	2.794
4 ^e id.	30	71	2.174	3.262
1947 1 ^{er} id.	25	54	2.016	2.587
2 ^e id.	19	55	2.096	2.489
3 ^e id.	24	63	2.457	2.490

III — ABATAGES DANS LES 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

67

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets,	Moutons, agneaux, chèvres
1936-38 Moyenne mensuelle	16.561	698	12.242	26.679	6.462
1946 Moyenne mensuelle	14.248	1.189	10.406	20.657	11.380
1947 Moyenne mensuelle	18.114	2.666	10.115	22.350	7.046
1946 Décembre	23.246	2.912	5.385	28.122	21.782
1947 Janvier	13.985	1.786	6.092	29.934	12.034
Février	11.226	1.151	8.391	26.216	5.316
Mars	11.982	1.557	12.595	34.205	4.060
Avril	13.361	1.114	14.054	27.596	5.907
Mai	12.732	1.899	8.653	18.781	3.401
Juin	7.724	3.527	7.034	15.518	3.147
Juillet	16.743	3.583	11.271	21.039	2.947
Août	20.738	2.119	11.050	22.239	2.232
Septembre	30.333	2.367	13.884	23.884	6.827
Octobre	29.258	3.624	10.008	16.940	14.689
Novembre	23.646	3.989	7.954	12.977	13.346
Décembre	25.642	5.279	9.911	17.875	15.642
1948 Janvier	18.953	4.548	9.191	16.521	8.463
Février	16.990	3.235	12.657	30.897	3.495

LES TRANSPORTS

I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

a) Recettes et dépenses d'exploitation (*)

(millions de francs)

70

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses	Total			
1938 Moyenne mens. (1)	73,8	146,6	5,2	225,6	238,9	— 13,3	105,89
1946 Moyenne mens...	228,3	363,6	21,4	613,2	(2) 696,0	— 82,8	113,50
1947 Moyenne mens...p	223,8	444,9	26,5	(1) 695,3	(2) 756,2	(2) — 60,9	108,76
1946 Octobre	215,4	450,1	23,9	689,4	687,3	+ 2,1	99,69
Novembre	201,6	420,5	18,6	640,7	659,6	— 18,9	102,96
Décembre	212,3	377,4	53,0	642,7	763,9	— 121,2	118,87
1947 Janvier	194,0	402,0	28,4	624,4	724,3	— 99,9	115,98
Février	164,0	384,8	28,0	576,8	708,4	— 131,6	122,81
Mars	224,1	467,3	23,1	714,5	724,9	— 10,4	101,46
Avril	180,2	482,2	53,3	715,7	738,5	— 22,8	103,19
Mai	225,9	430,0	27,1	683,0	712,2	— 29,2	104,29
Juin	239,8	405,7	16,6	662,0	707,7	— 45,7	102,11
Juillet	287,9	416,8	18,5	723,3	766,3	— 43,0	105,94
Août	315,7	410,4	21,2	747,3	738,4	+ 8,9	98,80
Septembre	264,7	465,0	25,7	755,4	754,5	+ 0,9	99,89
Octobre	212,3	509,6	23,9	745,8	763,1	— 17,3	102,32
Novembre	176,1	465,8	19,7	661,6	746,7	— 85,1	112,87
Décembre	201,1	500,0	32,8	733,7	909,0	— 175,3	123,88

(1) Y compris le Nord-Belge.

(2) Ces moyennes ne correspondent pas exactement à la moyenne des douze postes mensuels; la S.N.C.F.B. les a rectifiées en tenant compte de certains subsides spéciaux accordés par l'Etat.

(*) A partir de mai 1946, ces montants tiennent compte des subsides accordés par l'Etat.

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1)				c) Statistique du trafic (2)							
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES					
					Nombre (milliers)	Voyageurs km. (millions)	Tonnes-km. (millions)				Total	
Service interne belge		Service internat.		Transit								
1938 Moyen. mens. (3)	388.982	114.745	90.665	479.647	18.004	511	5.250	186	154	88	428	
1946 Moyen. mens..	268.049	85.279	38.064	306.113	18.748	571	4.255	214	119	58	391	
1947 Moyen. mens..	324.103	104.891	41.401	365.505	19.367	611	5.004	224	172	92	489	
1946 Octobre	336.919	93.899	42.641	379.560	19.631	588	5.237	242	146	81	469	
Novembre	315.947	87.132	43.893	359.840	18.115	555	5.059	226	140	86	452	
Décembre	269.371	86.061	39.641	309.012	19.204	572	4.249	200	131	68	399	
1947 Janvier	292.076	98.571	37.504	329.580	19.796	579	4.557	210	143	86	439	
Février	270.074	96.582	36.589	306.663	17.483	520	4.212	197	141	89	427	
Mars	316.358	114.635	45.606	361.964	19.202	571	5.027	230	174	105	509	
Avril	327.786	108.624	43.584	371.370	19.670	605	5.192	239	161	96	496	
Mai	320.556	105.746	35.424	355.980	18.906	605	4.894	231	152	69	452	
Juin	320.424	105.060	39.256	359.680	19.439	624	4.868	225	164	65	455	
Juillet	313.351	97.378	42.713	356.064	18.956	671	4.727	219	173	62	454	
Août	321.896	98.215	38.429	360.325	19.019	714	4.830	204	194	85	483	
Septembre	343.702	107.630	40.862	384.564	21.135	679	5.149	235	179	111	525	
Octobre	379.504	113.139	49.641	429.145	20.533	619	5.841	255	204	121	580	
Novembre	331.709	98.706	43.187	374.876	18.647	559	5.330	224	188	106	518	
Décembre	351.805	114.408	44.592	396.397	19.616	584	5.432	221	194	113	528	

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

(2) Non compris les transports militaires.

(3) Y compris le Nord-Belge.

c) Statistique du trafic (1)

2° Transport des principales grosses marchandises

A — Ensemble du trafic

PÉRIODES	Tonnes-km. (millions)	(milliers de tonnes)										
		Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction verres et glaces	Prod. des carrières, sables, silice et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers
1938 Moyenne mensuelle (2)	429	5.250	347	2.161	401	439	470	794	54	191	66	320
1946 Moyenne mensuelle	391	4.252	324	1.702	345	342	455	468	56	196	58	308
1947 Moyenne mensuelle	489	5.004	297	1.915	425	474	478	599	58	255	91	411
1946 Juin	362	4.012	142	1.611	382	357	501	438	53	175	50	303
Septembre	409	4.435	249	1.723	353	368	464	609	116	144	55	354
Décembre	399	4.249	362	1.652	322	380	418	433	44	235	68	335
1947 Janvier	439	4.557	204	1.859	388	431	429	424	58	278	94	392
Février	427	4.213	201	1.806	362	416	389	272	74	277	78	338
Mars	509	5.027	244	2.176	418	487	415	425	66	313	103	380
Avril	496	5.192	231	2.057	393	481	493	685	59	271	103	419
Mai	452	4.893	172	1.895	407	449	522	710	51	214	76	397
Juin	455	4.862	155	1.865	384	493	508	716	45	223	71	402
Juillet	454	4.727	192	1.731	410	408	512	734	41	206	76	419
Août	483	4.830	205	1.782	505	473	487	588	83	231	82	396
Septembre	525	5.149	291	1.946	449	465	503	706	69	235	90	395
Octobre	580	5.841	639	2.004	506	550	544	689	56	262	108	483
Novembre	518	5.330	714	1.802	454	481	455	591	40	260	102	431
Décembre	528	5.432	315	2.053	427	569	478	649	54	290	115	482

(1) Non compris les transports militaires.

(2) Y compris le Nord-Belge.

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (fin)

B — Service interne belge

70

PÉRIODES	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Mat. de constr. verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétrole, brais et goudrons	Divers	II Soc. Nat. des Ch. de fer vicinaux
												Tonnes-km. transportées (milliers)
(milliers de tonnes)												
1938 Moyenne mensuelle (1) ..	3.250	231	1.523	10	130	312	673	12	85	26	248	5.858
1946 Moyenne mensuelle	3.138	244	1.459	31	205	382	375	22	135	29	256	5.894
1947 Moyenne mensuelle	3.196	163	1.522	13	227	339	433	16	137	27	313	4.565
1946 Octobre	3.689	616	1.548	13	209	372	469	23	107	24	308	8.052
Novembre	3.522	773	1.455	12	208	321	357	10	92	19	275	8.507
Décembre	2.906	228	1.422	7	213	304	307	14	119	18	274	4.360
1947 Janvier	3.016	101	1.565	14	216	304	312	12	165	21	306	3.664
Février	2.657	84	1.471	11	198	256	181	14	162	20	260	3.074
Mars	3.132	111	1.692	14	235	285	295	12	169	25	294	4.052
Avril	3.442	100	1.695	21	239	366	495	11	166	24	335	4.685
Mai	3.312	82	1.614	15	225	382	515	12	127	28	312	4.395
Juin	3.211	70	1.557	14	233	361	525	10	116	29	296	4.411
Juillet	3.130	92	1.425	14	206	387	526	12	110	29	329	4.598
Août	2.925	100	1.344	9	199	344	435	41	127	24	302	4.355
Septembre	3.226	184	1.467	11	201	369	517	28	123	28	298	4.842
Octobre	3.679	435	1.522	10	268	391	510	13	125	33	372	6.587
Novembre	3.357	481	1.388	11	230	317	434	9	120	29	338	6.262
Décembre	3.263	124	1.526	12	269	312	458	11	143	32	376	3.864

(1) Y compris le Nord-Belge, en ce qui concerne la S.N.C.F.B.

III — MOUVEMENT DES PORTS

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Bulletin du commerce avec les pays étrangers.

71

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)
			chargés	sur lest								
1936-1938 Moy. mens.	988	2.008	1.072	837	151	1.072	3.917	1.317	417	3.762	1.268	366
1940 Moy. m.	440	938	743	283	152	242	2.242	782	247	2.200	774	411
1947 Moy. m.	668	1.688	1.331	485	182	520	2.823	1.016	280	2.763	989	626
1947 Janvier	422	1.033	863	299	142	171	2.389	892	230	2.155	748	505
Février	503	1.269	962	366	133	406	384	163	10	515	215	162
Mars	611	1.538	1.053	466	163	547	2.207	803	237	2.204	814	551
Avril	642	1.529	1.263	515	137	523	2.930	1.107	358	2.928	1.102	701
Mai	729	1.715	1.438	551	173	883	2.965	1.146	342	2.949	1.150	768
Juin	716	1.758	1.451	530	183	685	3.242	1.220	324	3.085	1.160	797
Juillet	600	1.476	1.312	399	147	619	2.794	1.013	313	2.520	930	334
Août	815	2.114	1.588	638	217	427	3.435	1.096	290	3.624	1.211	816
Sept.	662	1.675	1.349	491	176	652	3.212	1.034	300	3.331	1.153	706
Octobre	767	2.033	1.482	548	208	622	3.330	1.180	292	3.285	1.091	678
Nov.	731	1.910	1.512	508	221	510	3.373	1.184	299	3.071	1.048	679
Déc.	815	2.208	1.643	529	285	456	3.615	1.351	365	3.494	1.248	816
1948 Janvier	676	1.724	1.643	517	203	203	2.886	1.028	252	2.859	1.065	697

b) Port de Gand

Sources : Administration du Port de Gand et Bulletin du commerce avec les pays étrangers.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties
1936-1938 Moy. mens.	169	177	208	170	178	92	174	152
1946 Moyenne mens.	62	76	98	60	71	19	59	11
1947 Moyenne mens.	92	134	162	92	134	61	67	30
1947 Janvier	77	99	109	80	103	34	25	14
Février	54	81	66	54	74	73	2	13
Mars	74	94	123	67	83	34	14	7
Avril	76	108	132	80	104	50	61	16
Mai	73	100	116	79	121	76	99	38
Juin	90	123	116	87	113	68	90	52
Juillet	111	178	189	96	151	87	94	36
Août	99	130	191	111	159	87	69	47
Septembre	82	122	183	82	116	70	104	35
Octobre	117	190	243	114	178	63	107	35
Novembre	116	194	267	110	202	37	65	29
Décembre	137	191	215	149	206	50	80	41
1948 Janvier	96	166	166	102	176	176	176	176

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ÉTRANGERS

N. B. — Les éléments qui servent de base à cette statistique étant extraits exclusivement des déclarations en douane souscrites par les importateurs et les exportateurs, toutes transactions que, en raison des événements, l'Administration des douanes n'a pas été en mesure de constater, ne sont donc pas enregistrées.

RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE ADOPTÉE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913

75

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)					PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.	
	Anim. vivants	Objets d'alimen- tation et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'alimen- tation et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Or et argent non ouvrés et monnaies				Totaux
IMPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	1,0	331,5	2.473,8	62,1	2.868,4	3,1	407,9	1.112,4	459,6	35,7	2.018,6	704		
1946 Moyenne mens.	0,7	206,6	1.381,9	55,2	1.644,4	6,3	1.016,5	1.789,1	1.538,9	29,3	4.380,1	2.664		
1947 Moy. mens. p	4,5	252,1	1.989,9	71,4	2.317,9	47,3	1.596,7	2.855,6	2.521,5	51,2	7.072,3	3.081		
1946 Février	—	397,9	1.122,8	34,6	1.555,3	0,6	612,6	1.463,8	707,5	—	2.784,5	1.790		
Mars	—	308,3	1.246,8	34,3	1.590,4	2,1	758,0	1.376,2	836,7	—	2.963,0	1.863		
Avril	—	113,7	1.229,5	51,4	1.394,6	0,9	637,0	1.347,7	1.156,1	1,2	3.142,9	2.254		
Mai	0,1	124,2	1.335,9	35,7	1.495,9	2,4	821,1	1.771,2	1.185,4	0,4	3.780,5	2.527		
Juin	—	117,4	1.309,9	40,8	1.468,1	2,3	838,6	2.013,7	1.277,2	—	4.131,8	2.814		
Juillet	0,1	98,4	1.435,8	62,2	1.596,5	4,0	600,8	1.812,0	1.699,4	1,2	4.017,4	2.516		
Août	—	177,9	1.562,3	52,0	1.792,2	1,1	1.895,9	1.915,1	1.732,6	15,0	5.359,7	2.991		
Septembre	—	143,9	1.493,6	55,7	1.693,2	1,1	892,6	1.980,7	1.642,3	80,9	6.427,6	2.731		
Octobre	2,2	256,9	1.610,9	81,3	1.951,3	18,5	1.857,8	1.926,5	2.510,9	115,9	6.592,6	3.295		
Novembre	2,6	372,7	1.691,3	72,3	2.138,9	19,4	1.719,0	2.515,8	2.273,0	75,7	6.692,9	3.087		
Décembre	2,8	234,3	1.279,5	109,5	1.626,1	23,4	1.363,2	1.946,4	2.693,7	53,9	6.080,6	3.739		
1947 Janvier	2,7	232,7	1.427,1	57,8	1.720,2	19,7	1.451,6	2.572,8	1.940,2	55,4	6.039,7	3.511		
Février	1,4	167,1	1.176,5	82,8	1.417,7	12,0	1.182,8	2.072,4	1.988,4	1,5	5.267,0	3.708		
Mars	1,4	192,6	1.544,5	49,8	1.788,3	15,2	1.222,0	2.593,6	2.139,6	69,8	6.040,2	3.378		
Avril	1,8	260,1	1.932,8	65,8	2.260,5	16,6	1.118,0	2.862,8	2.516,2	68,8	6.582,5	2.912		
Mai	3,6	205,4	2.217,4	69,5	2.495,9	31,8	1.008,2	2.670,6	2.473,0	63,0	6.246,6	2.503		
Juin	3,2	230,8	2.111,9	69,7	2.415,6	37,4	1.193,9	2.671,8	2.375,4	89,1	6.367,6	2.636		
Juillet	3,9	200,7	2.145,9	65,1	2.406,6	40,9	1.138,6	2.891,3	2.012,4	10,7	6.083,9	2.528		
Août	5,8	276,0	2.250,7	73,5	2.606,0	58,4	1.479,5	2.975,6	2.613,3	63,3	7.190,1	2.759		
Septembre	7,5	201,5	2.153,5	78,5	2.441,1	86,3	1.325,5	2.738,5	2.633,7	81,4	6.865,5	2.812		
Octobre	9,4	340,7	2.395,2	78,5	2.823,8	105,8	2.417,5	3.311,0	2.887,9	19,1	8.741,3	3.096		
Novembre	8,1	351,9	2.208,9	78,5	2.647,4	86,1	2.911,1	3.063,5	2.735,5	48,4	8.844,6	3.341		
Décembre	5,5	378,1	2.315,9	104,3	2.803,8	57,1	2.738,0	3.845,9	4.009,6	44,1	10.694,7	3.814		
1948 Janvier	3,4	265,0	2.240,0	80,9	2.589,4	36,4	1.646,1	3.697,4	2.103,3	18,8	7.402,0	2.869		
EXPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	0,5	54,4	1.447,0	410,5	1.912,4	5,6	99,4	831,0	902,1	21,1	1.859,2	972	-159,4	92,1
1946 Moyenne mens.	0,2	13,9	412,6	192,8	619,5	9,1	73,6	866,9	1.517,1	4,5	2.471,2	3.989	-1908,9	56,4
1947 Moy. mens. p	0,5	21,1	745,1	301,3	1.068,0	25,1	146,4	1.688,6	3.242,9	12,3	5.115,3	4.824	-1962,8	74,1
1946 Février	—	31,4	241,3	108,3	384,0	1,0	91,2	544,4	662,3	0,1	1.299,0	3.383	-1485,5	46,6
Mars	—	17,3	328,6	164,5	510,4	0,7	57,1	773,0	1.038,6	0,7	1.870,1	3.664	-1062,9	63,1
Avril	—	6,7	338,8	137,8	483,3	1,0	49,2	705,3	909,5	1,3	1.666,3	3.448	-1476,6	53,0
Mai	0,1	19,9	372,0	181,7	573,7	10,7	118,7	796,8	1.358,9	1,2	2.286,3	3.985	-1494,2	60,5
Juin	0,1	12,4	375,4	187,2	575,1	8,6	91,6	719,1	1.421,3	0,6	2.241,2	3.898	-1896,6	54,2
Juillet	0,1	4,3	499,3	223,7	718,7	9,3	36,6	1.028,0	1.815,8	0,7	2.890,4	4.022	-1127,0	71,9
Août	0,1	1,4	455,2	196,6	653,3	2,6	15,2	783,6	1.462,0	0,1	2.243,5	3.434	-3116,2	41,9
Septembre	0,2	1,4	483,1	226,5	711,2	8,8	25,1	1.133,8	1.836,1	0,2	3.003,9	4.224	-1563,7	65,3
Octobre	0,2	5,2	617,0	275,5	897,9	11,3	107,4	1.126,5	2.429,3	39,6	3.714,1	4.136	-2715,5	57,8
Novembre	0,2	10,2	471,3	246,6	728,3	16,7	65,9	1.078,9	2.130,4	2,2	3.294,1	4.523	-3308,8	49,9
Décembre	0,8	20,9	532,9	272,2	826,8	37,4	149,6	1.263,0	2.514,2	6,9	3.971,1	4.803	-2109,5	65,3
1947 Janvier	0,6	14,5	425,6	164,4	605,1	22,4	133,2	975,4	1.529,0	12,7	2.672,7	4.417	-3387,0	44,3
Février	1,4	11,6	466,4	237,0	706,4	52,1	152,3	1.272,4	2.804,5	26,3	4.307,6	6.098	-950,0	81,9
Mars	0,7	5,9	608,3	289,8	904,7	45,3	85,2	1.405,2	3.270,2	24,6	4.830,5	5.339	-1280,0	80,0
Avril	0,2	8,9	772,0	319,3	1.100,4	14,8	97,1	1.804,9	3.408,2	15,7	5.340,8	4.853	-1241,7	81,1
Mai	0,8	24,9	839,7	318,7	1.184,1	28,3	113,3	1.904,3	3.382,5	1,8	5.430,2	4.586	-816,4	86,9
Juin	0,2	11,2	817,0	344,9	1.173,3	7,3	90,7	1.957,0	3.716,8	15,0	5.786,8	4.932	-580,8	90,9
Juillet	0,1	24,7	850,3	367,7	1.342,8	1,8	141,1	1.834,5	3.794,3	3,0	5.774,7	4.300	-309,2	94,9
Août	1,2	42,3	723,9	229,3	996,8	43,3	224,6	1.421,5	2.187,5	13,0	3.889,9	3.902	-3300,2	54,1
Septembre	1,1	20,8	911,1	342,3	1.275,3	37,0	136,4	2.127,4	3.841,4	2,9	6.145,1	4.819	-720,4	89,5
Octobre	0,1	31,0	894,5	380,8	1.306,4	11,7	167,7	2.133,5	4.002,8	18,0	6.333,7	4.848	-2407,6	72,5
Novembre	0,1	30,3	761,9	322,5	1.114,8	11,3	206,2	1.660,5	3.565,1	9,3	5.452,6	4.891	-3392,0	61,6
Décembre	0,3	28,6	783,6	308,8	1.121,3	25,9	217,9	1.793,9	3.524,1	5,6	5.567,4	4.965	-5127,3	52,1
1948 Janvier	0,1	23,4	804,3	402,2	1.230,0	3,2	188,7	1.763,1	4.297,9	5,0	6.197,9	5.039	-1204,1	83,7

LE CHOMAGE

81

I — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

Source : *Fonds de Soutien des Chômeurs.*

MOIS	NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS						MILLIERS DE JOURNÉES PERDUES		
	CHOMEURS INSCRITS			MOYENNES JOURNALIÈRES			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels	
	complets	partiels		complets	partiels				
1946 Novembre.....	39.356	38.462	77.818	28.647	14.744	43.391	659	339	998
Décembre.....	54.360	137.196	191.556	36.986	43.756	80.742	1.036	1.226	2.262
1947 Janvier.....	54.254	122.785	177.039	40.364	49.877	90.241	969	1.197	2.166
Février.....	53.387	147.991	201.578	43.786	37.193	130.979	1.048	2.089	3.137
Mars.....	61.139	140.824	201.963	42.991	50.658	93.649	1.277	1.516	2.793
Avril.....	43.441	44.253	87.694	32.449	18.705	51.154	715	406	1.121
Mai.....	38.983	40.314	79.297	28.872	16.207	45.169	636	358	993
Juin.....	40.440	56.580	97.020	26.465	19.794	46.259	794	590	1.384
Juillet.....	40.007	93.320	133.327	28.543	26.361	54.904	655	625	1.280
Août.....	43.249	86.741	129.990	27.891	20.846	48.737	809	660	1.469
Septembre.....	43.463	41.840	85.323	29.963	15.513	45.476	720	367	1.087
Octobre.....	44.358	50.614	94.972	30.913	16.829	47.742	707	380	1.087
Novembre.....	63.497	89.310	152.807	39.984	21.124	61.108	1.163	617	1.780
Décembre.....	77.815	135.667	213.482	57.079	40.192	97.271	1.260	892	2.152
1948 Janvier.....	89.066	91.643	180.709	68.328	36.962	105.290	1.639	882	2.521

II — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLÉS PAR PROVINCE

Source : *Fonds de Soutien des Chômeurs.*

MOIS STATISTIQUE	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
	du	au											

Moyenne journalière par mois

1946 Novembre.....	—	—	23	43.391	11.082	3.231	7.590	7.916	1.688	971	605	76	182
Décembre.....	—	—	28	80.742	25.870	7.046	19.455	17.452	5.395	2.431	1.531	722	840
1947 Janvier.....	—	—	24	90.241	27.026	8.764	19.839	19.907	5.777	3.512	2.297	1.629	1.440
Février.....	—	—	24	130.979	36.988	13.770	28.228	28.936	9.129	5.670	3.717	2.071	2.627
Mars.....	—	—	30	93.649	29.375	10.119	15.539	20.632	6.502	3.681	2.435	2.435	1.290
Avril.....	—	—	22	51.154	19.858	5.261	8.999	11.405	2.849	1.474	900	108	300
Mai.....	—	—	22	45.169	17.816	4.451	7.458	10.557	2.578	1.261	780	49	219
Juin.....	—	—	30	46.259	19.343	4.518	6.697	10.688	2.635	1.480	632	37	229
Juillet.....	—	—	23	54.904	18.381	5.612	8.008	12.498	6.347	2.933	754	38	333
Août.....	—	—	29	48.737	15.283	5.392	8.482	12.214	3.862	2.404	736	50	314
Septembre.....	—	—	24	45.476	14.864	5.637	8.337	11.757	2.112	1.833	610	59	267
Octobre.....	—	—	23	47.742	17.829	5.773	8.379	10.863	2.090	1.809	638	87	274
Novembre.....	—	—	29	61.108	19.293	8.162	11.782	13.624	3.279	2.841	1.027	579	521
Décembre.....	—	—	22	97.271	25.477	13.569	19.218	23.349	6.206	5.200	1.817	1.298	1.137
1948 Janvier.....	—	—	24	105.290	27.864	16.470	18.797	25.697	5.818	5.424	2.135	1.583	1.592

Moyenne journalière par semaine

1947 Novembre.....	2	8	6	47.714	15.394	6.320	9.044	11.727	2.202	1.814	741	151	321
	9	15	5	64.176	27.748	7.396	10.846	12.392	2.191	2.212	809	216	366
	16	22	6	58.008	17.665	7.898	11.071	12.874	2.384	2.354	940	344	478
	23	29	6	62.561	18.065	8.770	12.572	14.286	3.196	3.462	1.112	587	511
	30	6	6	75.565	18.991	10.297	15.219	16.627	6.243	4.253	1.493	1.537	905
Décembre.....	7	13	6	78.055	20.435	11.031	15.617	17.940	5.218	4.273	1.550	1.182	809
	14	20	6	81.120	20.971	12.102	15.942	19.641	4.495	4.222	1.699	1.098	950
	21	27	5	111.595	34.545	14.656	20.629	25.025	6.355	5.822	1.963	1.390	1.210
	27	3	5	125.383	27.863	17.286	26.062	32.608	9.291	6.866	2.134	1.588	1.685
1948 Janvier.....	4	10	6	105.057	27.082	16.015	19.245	25.192	6.677	5.667	2.079	1.657	1.463
	11	17	6	105.865	28.056	16.210	18.804	25.660	6.044	5.743	2.135	1.524	1.689
	18	24	6	105.441	27.854	16.652	18.802	25.633	5.490	5.420	2.193	1.694	1.703
	25	31	6	104.799	28.486	17.005	18.338	25.943	5.057	4.869	2.134	1.457	1.510

III — REPARTITION DES CHOMEURS COMPLETS INSCRITS PAR GROUPE DE PROFESSIONS

81

(nombre de chômeurs à fin de mois)

Source : *Fonds de Soutien des Chômeurs.*

PÉRIODES	Sidérurgie	Fabrications métalliques	Textile (production)	Vêtement	Bois	Chimie	Verre	Céramique	Cuir	Papier	Construction	Pierre	Professions graphiques	Diamant	Tabac	Alimentation	Agriculture	Forêt, chasse	Pêche	Hôtels, Restaurants	Transports	Commerce	Employés	Mancouvres	Tutelle professionnelle	Divers	TOTAL
1947 Janvier ...	36	2.187	1.519	636	1.526	61	76	1.352	416	115	3.558	208	131	3.013	—	1.591	1.645	351	1.202	2.492	463	1.576	13.484	1.108	1.303	40.049	
Février ...	46	2.394	1.564	695	2.091	64	83	1.402	540	121	4.088	237	150	3.944	—	1.614	1.876	353	1.274	2.601	479	1.547	14.578	1.518	1.467	44.726	
Mars	40	2.149	1.483	603	1.808	106	76	1.017	480	118	2.354	202	136	4.008	—	1.652	1.420	314	1.283	2.488	552	1.542	12.873	1.445	1.653	39.802	
Avril	35	1.800	1.349	522	1.581	48	66	347	431	102	1.511	154	121	3.238	514	958	1.026	62	252	1.198	2.192	523	1.529	10.772	1.030	1.606	32.967
Mai	26	1.546	1.228	476	1.521	49	43	241	377	81	1.087	133	116	3.151	462	813	575	74	314	1.057	2.070	484	1.479	9.245	764	1.512	28.924
Juin	25	1.469	1.239	690	1.525	56	43	222	544	73	1.182	128	152	2.695	442	777	855	72	340	985	1.915	510	1.624	8.851	949	1.432	28.795
Juillet	21	1.607	1.269	983	1.695	70	47	155	832	96	1.365	112	151	2.092	456	786	755	63	206	904	1.953	539	1.697	9.257	1.132	1.467	29.710
Août ...	23	1.679	1.347	1.086	1.533	63	43	169	634	100	1.450	150	161	1.364	434	872	729	84	199	1.145	1.998	590	1.879	9.423	1.396	1.597	30.148
Septembre.	30	1.586	1.475	884	1.468	56	56	427	518	86	1.755	130	146	973	396	918	1.115	100	226	1.501	2.128	587	1.896	9.857	1.618	1.753	31.685
Octobre ...	30	1.596	1.375	800	1.476	52	75	1.423	492	87	1.787	129	156	740	425	823	621	101	227	1.814	2.112	2.580	10.094	1.745	1.566	32.326	
Novembre.	26	2.253	1.985	1.498	2.241	76	87	1.474	667	73	4.296	173	190	740	410	1.039	2.474	177	194	2.034	2.597	2.857	14.732	2.874	1.886	47.053	
Décembre.	56	3.026	2.618	2.425	3.107	124	109	1.861	1.051	85	6.704	256	225	830	457	1.348	3.440	198	178	2.055	3.126	2.925	17.606	8.717	62.527		
948 Janvier ...	40	4.321	3.371	3.538	3.849	101	155	2.126	1.439	127	8.545	296	290	780	526	1.912	4.222	245	236	2.186	3.755	3.627	23.788	2.092	71.657		
Février ...	61	4.794	3.499	2.551	3.702	194	197	2.137	1.258	145	7.949	273	291	1.501	541	2.111	4.170	200	208	2.252	4.058	3.977	25.496	2.200	73.755		

STATISTIQUES BANCAIRES

I — BELGIQUE ET CONGO BELGE

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

85

ACTIF

	8-1-1948	15-1-1948	22-1-1948	29-1-1948	5-2-1948	12-2-1948	19-2-1948	26-2-1948
Encaisse en or	15.236	15.195	15.233	15.487	15.486	15.053	15.150	14.855
Produit indisponible en or de la réévaluation de l'encaisse (arrêté-loi n° 5 du 1-5-1944).....	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493
<i>Total de l'encaisse en or...</i>	25.729	25.688	25.726	25.980	25.979	25.546	25.643	25.348
Avoirs en devises étrangères { à vue..	3.146	3.368	3.834	3.496	2.605	3.159	3.330	2.632
{ à terme..	9.554	9.480	9.378	9.811	10.084	9.648	9.607	9.883
Devises étrangères à recevoir	16	18	18	19	19	12	12	12
Créances en francs belges sur l'étranger	463	344	550	360	379	376	402	405
Effets commerciaux	4.567	4.166	3.405	3.358	3.896	3.925	3.605	3.877
Effets sur la Belgique { Effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat.....	2.907	3.279	3.438	3.715	4.258	4.084	3.414	3.217
{ Effets publics	254	254	162	10	5	9	9	214
Avances sur fonds publics	922	836	675	800	804	605	558	563
Monnaies divisionnaires et d'appoint ..	723	752	776	794	721	732	727	673
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux.	1	2	3	2	4	2	2	1
Participation au Fonds Monétaire International :								
Avances à l'Etat { pour cession d'or	550	550	550	550	550	550	550	550
{ en francs belges	986	986	986	986	986	986	986	986
Avance au Grand-Duché de Luxembourg en francs luxembourgeois.	44	44	44	44	44	44	44	44
Créances sur l'Etat :								
Avances au Trésor :								
Certificats « A » (compte propre et Office d'Aide Mutuelle)	48.939	48.264	48.329	48.899	48.914	48.963	48.863	48.943
Certificats « C » (soldes des armées alliées)	1.032	1.032	1.032	1.032	1.032	1.032	1.032	1.032
Autres créances sur l'Etat	1.050	1.050	1.050	1.050	1.050	1.050	1.050	1.050
Fonds publics	637	637	637	637	637	637	637	637
Immeubles de service, matériel et mobilier	146	146	146	146	146	146	146	146
Valeurs de la Caisse de Pension du Personnel.	284	283	283	283	282	282	282	282
Débiteurs pour change et or à terme ..	1.511	1.438	1.390	1.410	1.405	1.418	1.505	1.606
Divers	153	154	55	68	79	84	90	97
Banque d'Emission à Bruxelles	103.614	102.771	102.467	103.450	103.879	103.290	102.494	102.198
	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597
	168.211	167.368	167.064	168.047	168.476	167.887	167.091	166.795

PASSIF

	8-1-1948	15-1-1948	22-1-1948	29-1-1948	5-2-1948	12-2-1948	19-2-1948	26-2-1948
Billets en circulation	80.476	79.813	79.442	79.736	80.790	80.160	79.243	79.140
Comptes courants :								
Trésor public	5	5	6	6	3	1	4	5
Fonds monétaire international :								
Compte francs belges	1.018	1.051	1.050	1.051	1.050	1.050	992	993
Compte francs luxembourgeois	44	44	44	44	44	44	44	44
Banques à l'étranger	2.471	2.425	2.546	2.941	2.600	2.949	2.896	2.446
Divers	2.134	2.032	2.098	2.361	2.077	1.762	1.893	2.034
<i>Total des engagements à vue...</i>	86.148	85.370	85.186	86.139	86.564	85.966	85.072	84.662
Comptes temporairement indisponibles.	56	55	55	55	55	54	54	54
Devises étrangères et or à livrer.....	1.570	1.497	1.448	1.467	1.462	1.474	1.569	1.670
Trésor public. Compte indisponible de réévaluation (arrêté-loi n° 5 du 1-5-1944)..	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493
Caisse de pension du personnel	284	283	283	283	282	282	282	282
Créditeurs pour change à terme	15	18	18	19	19	12	12	12
Opérations d'inventaire différées et divers	979	987	916	927	936	942	946	960
Capital	200	200	200	200	200	200	200	200
Réserves et comptes d'amortissement...	437	437	437	437	437	437	437	437
Arrêté-loi du 6-10-1944 :	100.182	99.340	99.036	100.020	100.448	99.860	99.065	98.770
Billets à transférer en comptes temporairement indisponibles ou bloqués et billets anciens non déclarés	501	500	500	499	499	498	497	496
Trésor public { Provision à valoir sur le montant des billets acquis à l'Etat en vertu de l'article premier, § 2, de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944.	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
Comptes indisponibles { Compte spécial ouvert en vertu de l'art.9 de la loi du 14 octobre 1945	63.528	63.528	63.528	63.528	63.529	63.529	63.529	63.529
	168.211	167.368	167.064	168.047	168.476	167.887	167.091	166.795

SITUATIONS MENSUELLES DE LA BANQUE DU CONGO BELGE

(millions de francs)

ACTIF

	31-8-1947	30-9-1947	31-10-1947	30-11-1947	31-12-1947 (*)	31-1-1948 (*)	
Encaisse-or	733	746	746	746	746	760	
Compte spécial de la Colonie (**)	105	105	105	105	105	105	
Encaisses diverses	32	32	32	37	30	32	
Avoirs en banque {	en francs	937	896	873	1.032	811	1.085
	en devises étrangères	2.609	2.658	3.029	2.719	1.822	1.691
Portefeuille-titres	186 (1)	186 (1)	175 (1)	175 (1)	185	185	
Effets publics sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	5.552	5.648	5.142	5.501	6.424	6.716	
Effets commerciaux	564	532	534	538	565	522	
Débiteurs	261	263	255	229	218	191	
Colonie « compte spécial avances sur or »	519	519	518	518	518	518	
Etat belge	298	300	300	305	307	307	
Immeubles et matériel	8	9	11	13	10	11	
Divers	5	7	7	6	6	10	
	11.809	11.901	11.727	11.924	11.747	12.133	

PASSIF

	31-8-1947	30-9-1947	31-10-1947	30-11-1947	31-12-1947 (*)	31-1-1948 (*)
Capital	20	20	20	20	20	20
Réserves	44	44	44	44	45	45
Circulation (billets et monnaies métal- liques)	1.778	1.753	1.721	1.725	1.845	1.851
Créditeurs à vue {	divers	7.084	6.809	7.288	6.446	6.259
	Colonie	2.378	2.481	2.558	2.863	3.105
Créditeurs à terme {	divers	100	90	84	64	67
	Colonie	18	18	18	18	18
Transferts en route et divers	387	414	467	392	446	768
	11.809	11.901	11.727	11.924	11.747	12.133

(1) Uniquement « Fonds publics belges et congolais ».

(*) Sous réserve de ratification du bilan par l'Assemblée générale du 18 mai 1948.

(**) Art. 19 de la convention pour l'émission de billets de banque et de monnaies fiduciaires métalliques du 21 juin 1935.

II — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

86

Banque de France

(millions de francs)

DATES	Encaisse-or (monnaies et lingots)	Or affecté en garantie. (Conv. du 17 nov. 1947 et loi du 25 nov. 1947)	Bons du Trésor négociables (soustr. de l'Etat au fonds mon. int. et au cap. de la Banque intern. p ^r la recon. et dével.)	Disponibilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics. (1)	Effets négociables achetés en France (décret du 17 juin 1938)	Avances sur titres	Bons du Trésor négociables (Conv. des 11-4-1946, 24-6-1947 et 28-8-1947)	Prêts sans intérêt à l'Etat (loi du 9 juin 1957, 29-3-1878, etc.)	Avances provisoires à l'Etat (conventions des 29-9-38, 29-2-40, 9-6-40, 8-6-44, etc.)	Avances provisoires consenties à l'Etat en vue du paiement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or aux engagements à vue
1946 Moy. annuel.	106.259	—	—	19,3	48.978	25.779	4.173	23.558	10.000	20.612	426.000	638.098	56.666	15,29
1947 Moy. annuel.	72.102	—	(*)12.000	0,4	98.413	43.145	4.390	48.019	40.189	94.708	426.000	807.633	69.353	8,29
1946 7 novembre	94.817	—	—	2,9	68.742	31.224	5.115	35.000	10.000	55.500	426.000	700.032	57.295	12,52
5 décembre	94.817	—	—	2,8	72.358	37.206	4.621	35.000	10.000	57.100	426.000	715.498	59.071	12,24
1947 9 janvier	94.817	—	—	0,8	83.935	39.165	4.514	35.000	10.000	63.100	426.000	732.057	60.750	11,95
6 février	94.817	—	—	0,8	83.047	36.698	4.643	35.000	10.000	58.200	426.000	735.330	54.820	12,—
6 mars	82.817	—	12.000	0,3	85.893	43.334	4.305	35.000	10.000	67.500	426.000	747.922	58.315	10,27
10 avril	82.817	—	12.000	0,3	84.608	44.998	4.385	35.000	50.000	51.300	426.000	763.734	61.726	10,03
8 mai	82.817	—	12.000	0,3	86.993	44.521	4.459	35.000	50.000	55.700	426.000	774.219	62.795	9,39
5 juin	82.817	—	12.000	0,3	84.571	41.503	4.405	35.000	50.000	76.700	426.000	788.003	64.532	9,71
10 juillet	2) 64.817	—	12.000	0,2	81.287	57.514	4.696	53.000	50.000	106.700	426.000	825.187	72.670	7,22
7 août	64.817	—	12.000	0,2	94.550	41.633	4.420	53.000	50.000	113.700	426.000	832.422	70.363	7,18
4 septembre	64.817	—	12.000	0,2	96.036	40.407	4.460	53.000	50.000	134.500	426.000	854.124	67.628	7,03
9 octobre	3) 52.817	—	12.000	0,2	120.960	39.146	4.404	65.000	50.000	143.500	426.000	872.464	77.726	5,56
6 novembre	52.817	—	12.000	0,5	133.669	38.512	4.943	65.000	50.000	118.500	426.000	872.932	74.183	5,58
4 décembre	55.173	10.052	12.000	0,5	138.756	54.523	4.549	65.000	50.000	128.200	426.000	898.985	87.207	5,58
1948 8 janvier	55.173	10.052	12.000	0,1	125.619	72.453	4.640	65.000	50.000	140.700	426.000	914.945	81.499	5,54

Taux d'escompte { actuel : 2,50 % depuis le 9 octobre 1947.
précédent : 1 3/4 % depuis le 10 janvier 1947.

(*) Moyenne des dix derniers mois.

(1) Cette rubrique comprend les effets escomptés sur la France, les effets garantis par l'Office des Céréales et, à partir du 8 novembre 1945, les effets escomptés sur l'étranger.

(2) Transfert de 18 milliards de francs d'or au Fonds national de Stabilisation des Changes.

(3) Transfert de 12 milliards de francs d'or au Fonds national de Stabilisation des Changes.

Bank of England

(milliers £)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation (Issue Department)	Montant autorisé de la circulation fiduciaire (1)	Dépôts (Banking Department)				Rapport de l'encaisse du Bank, Department au solde de ses dépôts %
	Monnaies et lingots d'or (Issue Department)	Monnaies (Banking Depart.)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Total			Organismes publics	Banques	Autres dépôts	Total	
1946 Moyenne ann.	248	(2) 1.080	260.197	15.588	18.308	294.093	1.358.271	1.402.885	12.626	254.701	53.970	321.297	14,4
1947 Moyenne ann.	248	1.480	313.130	14.769	20.189	348.088	1.384.386	1.450.000	12.810	295.911	89.120	397.841	17,1
1946 4 décembre	248	(3) 1.073	298.463	20.834	16.569	335.866	1.375.670	1.400.000	9.839	279.573	54.131	343.543	8,4
1947 8 janvier	248	1.104	321.238	17.662	18.127	357.027	1.402.033	1.450.000	13.916	314.490	59.769	388.175	12,7
5 février	248	1.068	247.783	23.662	26.725	298.170	1.371.055	1.450.000	22.909	280.742	56.428	360.079	22,3
5 mars	248	832	343.266	12.116	18.620	374.002	1.381.418	1.450.000	9.795	318.950	96.460	425.205	16,4
9 avril	248	681	335.931	18.237	16.773	370.941	1.402.890	1.450.000	9.460	289.952	101.856	401.268	12,0
7 mai	248	1.020	311.091	17.906	26.417	355.414	1.391.789	1.450.000	13.014	288.392	95.650	397.056	15,0
4 juin	248	1.382	342.371	11.038	16.736	370.145	1.396.157	1.450.000	8.045	293.761	105.798	407.604	13,6
9 juillet	248	2.066	328.016	22.243	17.602	367.861	1.403.591	1.450.000	8.804	293.207	96.387	398.398	12,2
6 août	248	2.431	334.996	18.975	27.153	381.124	1.421.724	1.450.000	18.275	279.649	95.804	393.728	7,9
10 septembre	248	2.408	320.647	16.697	17.834	355.178	1.389.633	1.450.000	12.763	291.554	95.394	399.711	15,8
8 octobre	248	2.218	303.510	9.970	18.607	332.087	1.374.305	1.450.000	12.335	287.970	92.239	392.544	19,9
5 novembre	248	1.926	294.380	5.714	27.579	327.673	1.363.799	1.450.000	13.055	288.664	96.482	398.201	22,2
10 décembre	248	981	290.721	16.215	19.329	326.265	1.353.418	1.450.000	18.898	294.235	92.944	408.077	24,1
1948 7 janvier	248	329	336.464	13.261	18.840	368.565	1.331.257	1.400.000	13.783	304.659	101.273	419.715	16,5
4 février	248	256	286.508	11.944	28.415	326.867	1.257.632	1.350.000	23.408	283.712	94.300	401.420	23,1

Taux d'escompte { actuel : 2 % depuis le 26 octobre 1939.
précédent : 3 % depuis le 28 septembre 1939.

(1) Non compris les billets émis en contre-partie de l'or.

(2) Moyenne des 45 premières situations. — Moyenne des 7 dernières situations : 1.131.

(3) Avant le 13 novembre 1946, la rubrique s'intitulait : Monnaies d'or et d'argent.

Nederlandsche Bank

(millions de florins)

DATES	Encaisse or	Porte-feuille-effets sur la Hollande	Porte-feuille sur l'étranger	Correspondants à l'étranger	Moyens de paiement à l'étranger	Avances sur nantissement de titres, marchandises et warrants	Certif. de Trésor repris par la Banque à l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créance comptable sur l'Etat (accord du 26-2-1947)	Billets en circulation		Comptes courants créditeurs					Ensemble des engagements à vue	
									Anciennes émissions	Nouvelle émission	Particuliers		Trésor		compte spécial		autres
											soldes bloqués	autres soldes	des banques	autres			
1946 Moyen. ann.	708	0,4	4.436	122,1	15,5	160	—	—	278	2.307	230	620	108	1.460	5.003		
1947 Moyen. ann.	545	—	888	135,9	6,8	157	(1) 2.086	(1) 1.500	147	2.781	59	40	630	19	892	4.569	
1946 9 décembre	700	—	4.431	66,0	15,8	154	—	—	260	2.655	90	44	558	111	1.217	4.984	
1947 6 janvier	700	—	4.435	109,2	16,0	152	—	—	237	2.737	115	47	624	111	1.072	4.942	
10 février	647	—	4.471	72,2	16,3	185	—	—	237	2.693	41	44	587	111	1.250	4.963	
10 mars	520	—	40	64,1	4,9	152	2.100	1.500	139	2.722	47	43	680	—	709	4.340	
8 avril	520	0,1	57	51,7	4,3	155	2.100	1.500	137	2.760	64	40	698	—	638	4.335	
6 mai	520	0,1	127	118,2	4,5	157	2.100	1.500	137	2.764	55	36	721	—	780	4.483	
9 juin	523	0,1	135	142,1	4,7	155	2.100	1.500	126	2.747	55	38	559	—	938	4.463	
7 juillet	502	—	130	230,9	4,9	158	2.100	1.500	126	2.752	31	35	725	—	874	4.543	
4 août	502	—	140	210,0	5,1	172	2.100	1.500	126	2.805	32	35	723	—	837	4.558	
8 septemb.	502	—	150	246,1	4,8	153	2.100	1.500	126	2.832	33	40	693	—	877	4.601	
6 octobre	502	—	160	184,6	5,0	156	2.100	1.500	125	2.857	39	44	484	—	985	4.534	
10 novembr.	504	—	180	103,6	5,1	147	2.100	1.500	125	2.869	62	39	472	—	913	4.480	
8 décembre	608	—	182	78,8	5,0	148	2.000	1.500	125	2.918	141	41	484	—	781	4.470	
1948 5 janvier	608	—	173	67,7	5,1	151	2.000	1.500	125	3.006	51	42	514	—	716	4.454	
9 février	581	—	246	109,8	4,9	149	2.000	1.500	125	2.922	74	36	462	—	947	4.565	

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 % depuis le 27 juin 1941.
précédent : 3 % depuis le 29 août 1939.

(1) Moyenne des 43 dernières situations de l'année.

Banque Nationale Suisse

(millions de francs suisses)

DATES	Encaisse-or	Disponibilités à l'étranger	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissement	Correspondants en Suisse	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1946 Moyenn. annuel.	4.817	172,5	55,7	36,7	11,1	3.640	1.225	102,56
1947 Moyenn. annuel.	5.130	113,5	51,9	59,7	16,8	3.950	1.198	101,87
1946 7 décembre	4.950	146,4	56,0	51,0	9,9	3.857	1.108	102,66
1947 7 janvier	4.939	158,7	81,9	68,6	17,0	3.965	1.156	99,54
7 février	4.925	171,6	42,9	38,9	9,1	3.822	1.216	101,15
7 mars	4.967	160,1	35,4	40,6	11,7	3.837	1.229	101,19
8 avril	5.039	162,8	28,8	44,9	10,4	3.882	1.226	101,62
7 mai	5.030	144,9	23,9	45,8	16,4	3.858	1.229	101,74
7 juin	5.041	134,3	31,1	49,6	10,9	3.862	1.160	103,04
7 juillet	5.110	118,9	20,9	57,4	11,6	3.912	1.156	103,18
7 août	5.212	88,2	25,9	60,4	12,7	3.927	1.197	103,43
6 septembre	5.271	69,7	61,4	65,8	11,6	3.981	1.216	102,75
7 octobre	5.352	62,3	62,9	54,0	13,6	4.067	1.202	102,75
7 novembre	5.338	57,7	78,7	64,3	14,9	4.133	1.139	102,35
6 décembre	5.242	118,6	127,8	79,9	16,1	4.148	1.167	100,86
1948 7 janvier	5.283	63,5	153,5	173,7	20,8	4.232	1.196	98,50
7 février	5.603	135,0	150,8	62,7	9,5	4.071	1.267	107,49

Taux d'escompte { actuel : 1 1/2 % depuis le 26 novembre 1936.
2 % depuis le 9 septembre 1936.

Federal Reserve Banks
(millions de \$)

86

DATES	Réserves de certificats-or			Autres réserves	Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or	Fonds de rachat Billets (F.R.N.)	Total					
1946 Moyenne annuel.	17.344	773	18.117	297	23.213	24.328	17.558	43,3
1947 Moyenne annuel.	19.313	724	20.037	275	22.284	24.356	18.310	46,9
1946 4 décembre ..	17.521	786	18.307	257	23.888	24.844	17.818	42,9
1947 8 janvier	17.565	813	18.378	304	23.733	24.794	17.824	43,1
5 février	17.779	796	18.575	359	23.412	24.383	18.119	43,7
5 mars	18.370	793	19.163	333	23.242	24.338	18.445	44,8
9 avril	18.498	759	19.257	283	22.276	24.170	17.720	46,0
7 mai	18.850	719	19.569	256	21.852	24.071	17.448	47,1
4 juin	19.025	712	19.737	230	21.760	24.130	17.530	47,4
9 juillet	19.376	726	20.102	232	21.611	24.244	17.600	48,0
6 août	19.686	673	20.359	267	21.869	24.127	18.208	48,1
10 septembre	19.892	700	20.592	238	22.042	24.650	18.135	48,1
8 octobre	20.150	695	20.845	246	22.355	24.533	18.888	48,0
5 novembre	20.413	680	21.092	259	22.119	24.543	18.936	48,5
10 décembre	20.767	684	21.451	252	21.985	24.761	19.057	49,0
1948 7 janvier	20.810	695	21.505	303	21.683	24.651	19.074	49,2
4 février	21.008	692	21.700	372	20.523	24.148	18.675	50,7

Taux d'escompte (actuel : 1,25 % depuis le 12 janvier 1948.
précédent : 1 % depuis le 25 avril 1946.

Sveriges Riksbank
(millions de Kr.)

ÉPOQUES (moyenne annuelle ou fin de mois)	Encaisse-or (1)	Surplus de valeur d'or (4)	Fonds d'Etat et obligations suédois	Effets payables en Suède, prêts et avances en comptes courants	Fonds d'Etat étrangers, effets payables à l'étranger et exigible des banques et banquiers étrangers	Fonds placés à la disposition de l'Office de la Dette nationale	Tous autres actifs	Billets en circulation	Comptes courants				Tous autres passifs	Droit d'émission total (2)	Rapport en % (3)	
									les institutions d'Etat	de banques commerciales	autres déposants	Ensemble			de l'encaisse métallique aux billets en circul.	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1946 Moyenne annuelle.....	1.020	733	321	67		835	457	2.556	872	100	107	1.079	527	2.959	67,90	58,83
1947 Moyenne annuelle.....	401	254	2.150	137	466	86	457	2.660	559	133	72	764	627	3.066	24,61	21,35
1946 Novembre.....	939	765	336	217	901	810	189	2.576	901	47	98	1.046	535	2.834	59,56	54,15
Décembre.....	839	532	1.544	172	712	93	415	2.877	706	84	84	875	555	3.092	47,65	44,34
1947 Janvier.....	768	486	1.446	147	659	93	214	2.603	560	99	72	731	573	2.858	46,58	43,88
Février.....	715	453	1.693	128	499	93	473	2.678	506	260	56	822	554	2.686	43,62	43,48
Mars.....	585	370	1.735	140	510	93	401	2.640	547	35	83	665	535	3.167	30,18	30,16
Avril.....	478	303	1.812	106	429	93	569	2.608	526	66	72	664	518	2.960	29,96	26,39
Mai.....	418	265	2.046	118	363	93	527	2.556	581	106	85	772	502	2.765	26,70	24,68
Juin.....	371	235	2.258	126	344	93	454	2.618	619	41	76	736	527	3.144	23,13	19,26
Juillet.....	316	200	2.123	223	391	93	433	2.543	570	31	81	682	554	3.081	20,32	16,77
Août.....	278	176	2.431	120	431	93	439	2.632	478	247	70	795	541	3.257	17,22	13,92
Septembre.....	204	129	2.362	234	441	93	455	2.664	570	62	73	705	549	3.167	12,51	10,53
Octobre.....	223	141	2.589	89	480	93	448	2.694	558	218	61	837	533	3.227	13,50	11,27
Novembre.....	222	141	2.564	85	531	93	438	2.702	567	233	65	865	507	3.225	13,43	11,24
Décembre.....	232	147	2.747	127	510	—	466	2.895	631	197	72	900	434	3.257	13,08	11,62
1948 Janvier.....	229	145	2.520	116	497	—	457	2.734	614	89	73	776	454	3.247	13,67	11,51

Taux d'escompte (actuel : 2 1/2 % depuis le 9 février 1945.
précédent : 3 % depuis le 29 mai 1941.

- (1) La couverture métallique est constituée par la totalité de l'or déposé en Suède et à l'étranger.
(2) Le contingent d'émission est fixé à l'encaisse métallique plus une couverture secondaire formée par certains postes d'actif. Dans le cas où cette couverture secondaire est supérieure au chiffre de l'encaisse-or augmentée de 350 millions, la couverture est constituée par le double de l'encaisse-or plus 350 millions. Ce montant est porté à 1.400 millions à partir de la situation de mars 1947 et à 2.500 millions à partir de la situation de juin 1947. L'encaisse est évaluée au prix courant de l'or.
(3) Pour le calcul des rapports, l'encaisse est évaluée au prix de l'or.
(4) Antérieurement à décembre 1946 : « Comptes d'ajustement de l'or et des devises ».

Taux d'escompte des principales banques d'émission (au 29 février 1948)

	Depuis le	%		Depuis le	%
Autriche.....	3 juillet 1945	3,50	Hongrie.....	1 ^{er} novembre 1947	5,—
Belgique.....	28 août 1947	3,50 (1)	Italie.....	6 septembre 1947	5,50
Bulgarie.....	14 août 1946	4,50	Norvège.....	9 janvier 1946	2,50
Danemark.....	15 janvier 1946	3,50	Pologne.....	1 ^{er} août 1947	3,50
Espagne.....	27 octobre 1947	4,50	Portugal.....	12 janvier 1944	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York).....	12 janvier 1948	1,25	Roumanie.....	14 février 1948	7,— (3)
Finlande.....	6 février 1948	7,25	Suède.....	9 février 1945	2,50
France.....	9 octobre 1947	2,50	Suisse.....	26 novembre 1936	1,50
Grande-Bretagne.....	26 octobre 1939	2,—	Tchécoslovaquie.....	28 octobre 1945	2,50
Grèce.....	16 août 1946	10,—	Turquie.....	1 ^{er} juillet 1938	4,—
Hollande.....	27 juin 1941	2,50	Yougoslavie.....	1 ^{er} janvier 1947	1,— à 4,— (2)

- (1) Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.
(2) Taux variant suivant les catégories de débiteurs.
(3) Effets agricoles 6 p. c.

III — BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE

Situations en milliers de francs suisses-or

[unités de 0,29032258... grammes d'or fin (art. 5 des statuts)]

	31 décembre 1947		31 janvier 1948 (1)		29 février 1948 (2)	
ACTIF						
		%		%		%
I. Or en lingots et monnayé	92.280	18,0	101.510	19,5	108.020	20,7
II. Encaisse :						
A la banque et en compte courant dans d'autres banques	15.223	3,0	23.486	4,5	20.869	4,0
III. Fonds à vue placés à intérêts	497	0,1	497	0,1	251	0,0
IV. Portefeuille réescomptable :						
1. Effets de commerce et acceptations de banque	3.925	0,8	1.646	0,3	533	0,1
2. Bons du Trésor	24.980	4,9	26.093	5,0	24.755	4,7
	28.905		27.739		25.288	
V. Fonds à terme et avances :						
1. A 3 mois au maximum	7.496	1,5	3.919	0,8	6.047	1,2
2. De 3 à 6 mois	2.145	0,4	2.150	0,4	2.156	0,4
3. De 6 à 9 mois	—	—	7.730	1,5	9.459	1,8
4. De 9 à 12 mois	8.175	1,6	1.707	0,3	—	—
	17.816		15.506		17.662	
VI. Effets et placements divers :						
1. Bons du Trésor :						
a) A 3 mois au maximum	28.676	5,6	15.267	3,0	6.594	1,3
b) De 6 à 9 mois	—	—	103	—	6.819	1,3
c) De 9 à 12 mois	103	0,0	704	0,0	2.557	0,5
d) A plus d'un an	710	0,1	—	0,1	—	—
2. Autres effets et placements divers :						
a) A 3 mois au maximum	28.896	5,6	38.265	7,4	38.286	7,3
b) De 6 à 9 mois	1.202	0,2	1.517	0,3	1.521	0,3
c) De 9 à 12 mois	4.048	0,8	4.641	0,9	3.617	0,7
d) A plus d'un an	22	0,0	12	0,0	12	0,0
	63.657		60.509		59.406	
VII. Fonds placés en Allemagne :						
placés en 1930-31 en application des dispositions des accords de La Haye de 1930	291.160	56,7	291.160	55,9	291.160	55,7
VIII. Autres actifs	3.389	0,7	210	0,0	256	0,0
<i>Total actif</i> ...	512.927	100,0	520.617	100,0	522.912	100,0

PASSIF

I. Capital :						
Capital autorisé et émis 200.000 actions de 2.500 francs suisses-or chacune	500.000		500.000		500.000	
Actions libérées de 25 %	125.000	24,4	125.000	24,0	125.000	23,9
II. Réserves :						
1. Fonds de réserve légale	6.527		6.527		6.527	
2. Fonds de réserve générale	13.343		13.343		13.343	
	19.870	3,9	19.870	3,8	19.870	3,8
III. Dépôts à court terme et à vue :						
(diverses monnaies)						
1. Banques centrales pour leur compte :						
a) A 3 mois au maximum	4.145	0,9	4.141	0,8	4.143	0,8
b) A vue	3.072	0,6	12.213	2,3	12.966	2,5
	7.217		16.354		17.139	
2. Banques centrales pour le compte d'autres déposants :						
a) De 3 à 6 mois	7.900	1,5	4.824	0,9	3.076	0,6
b) A 3 mois au maximum	—	—	3.076	0,6	4.824	0,9
c) A vue	969	0,2	920	0,2	1.097	0,2
	8.869		8.820		8.997	
3. Autres déposants :						
a) A 3 mois au maximum	88	0,0	88	0,0	88	0,0
b) A vue	396	0,1	382	0,1	367	0,1
	484		470		455	
IV. Dépôts à court terme et à vue (or) :						
1. A 3 mois au maximum	244	0,0	244	0,0	244	0,0
2. A vue	16.759	3,2	17.421	3,4	17.407	3,3
	17.003		17.665		17.651	
V. Dépôts à long terme reçus en application des dispositions des accords de La Haye de 1930 :						
1. Dépôts au Compte de Trust des Annuités	152.606		152.606		152.606	
2. Dépôt du gouvernement allemand	76.303		76.303		76.306	
	228.909	44,6	228.909	44,0	228.909	43,8
VI. Provision pour charges éventuelles et postes divers ...	105.575	20,6	103.529	19,9	104.891	20,1
<i>Total passif</i> ...	512.927	100,0	520.617	100,0	522.912	100,0

Note : L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de Banques centrales et les fonds détenus pour le Service des Emprunts internationaux, dont la Banque des Règlements internationaux est le mandataire-trustee ou l'agent fiscal, ne sont pas inclus dans ces situations.

(1) Effets réescomptés avec endos de la Banque, et garanties données 13.598 (milliers de francs)
 (2) Effets réescomptés avec endos de la Banque, et garanties données 7.036 (milliers de francs)

TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

STATISTIQUES COURANTES

	Tabl.		Tabl.
LE MARCHÉ DE L'ARGENT		LA PRODUCTION.	
I — Taux d'escompte et de prêts	2	I — Charbonnière et métallurgique	55
II — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne	4	II — Productions diverses	56
LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX		III — Industrie textile	56
I — Cours des métaux précieux	9	IV — Production d'énergie électrique	58
II — Cours officiels des changes	10	V — Distribution du gaz	59
LE MARCHÉ DES CAPITAUX		LA CONSOMMATION	
I — Cours comparés de quelques fonds publics	14	I — Indices des ventes à la consom- mation	65
II — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15	II — Consommation de tabac	66
III — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15	III — Abatages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
IV — Cours et rendements des principaux types d'obligations	16	LES TRANSPORTS	
V — Emissions de capitaux en Belgique et au Congo belge	17	I — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges	70
Tableau rétrospectif		a) recettes et dépenses d'explo- tation	
Détail des émissions : décembre 1947		b) wagons fournis à l'industrie	
Groupement par importance du capital		c) trafic : 1° trafic général	
VI — Emprunts des pouvoirs publics	18	2° grosses marchandises : A) ensemble du trafic	
VII — Opérations bancaires du Crédit Com- munal	19	B) service interne belge	
VIII — Inscriptions hypothécaires	20	II — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70
LES FINANCES PUBLIQUES		III — Les ports	71
Rendement des impôts	26	a) Anvers	
LES REVENUS ET L'ÉPARGNE		b) Gand	
I — Rendement des sociétés anonymes belges	30	LE COMMERCE EXTERIEUR	
Dividendes et coupons d'obliga- tions mis en paiement : décembre 1947		Classification adoptée par la convention de Bruxelles	75
Tableau rétrospectif		LE CHOMAGE	
II — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	31	I — Chômage complet et partiel	81
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne		II — Répartition des chômeurs contrôlés par province	81
b) Versements inscrits aux comp- tes des affiliés à la Caisse de Retraite		III — Répartition des chômeurs inscrits par groupe de professions	81
LE MOUVEMENT DES AFFAIRES		STATISTIQUES BANCAIRES	
I — Chambres de compensation	35	I — Belgique et Congo belge : Banque Nationale de Belgique : Situations hebdomadaires	85
a) Mouvement général		Banque du Congo belge : Situations mensuelles	85
b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles		II — Banques d'émission étrangères : Situations	86
II — Chèques postaux	36	Banque de France	
LES PRIX		Bank of England	
Indices des prix en Belgique	46	Nederlandsche Bank	
		Banque Nationale Suisse	
		Federal Reserve Banks	
		Sveriges Riksbank	
		Taux d'escompte	
		III — Banque des Règlements Internatio- naux, à Bâle	87

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.

Anc. Etabliss. d'Imprimerie
T H. DEWARICHET
J. M., G. et L. Dewarichet,
Frères et Sœurs, soc. en n. col.
16, rue du Bois-Sauvage, 16
— BRUXELLES —

24901